



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

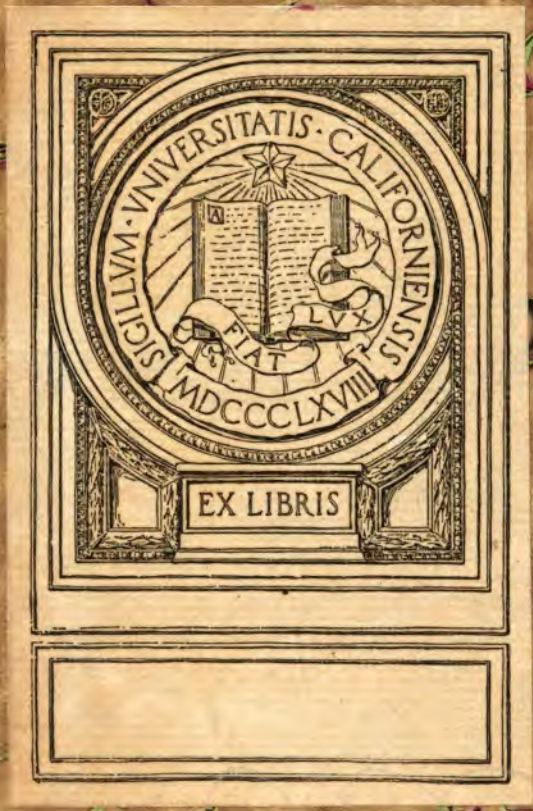
About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

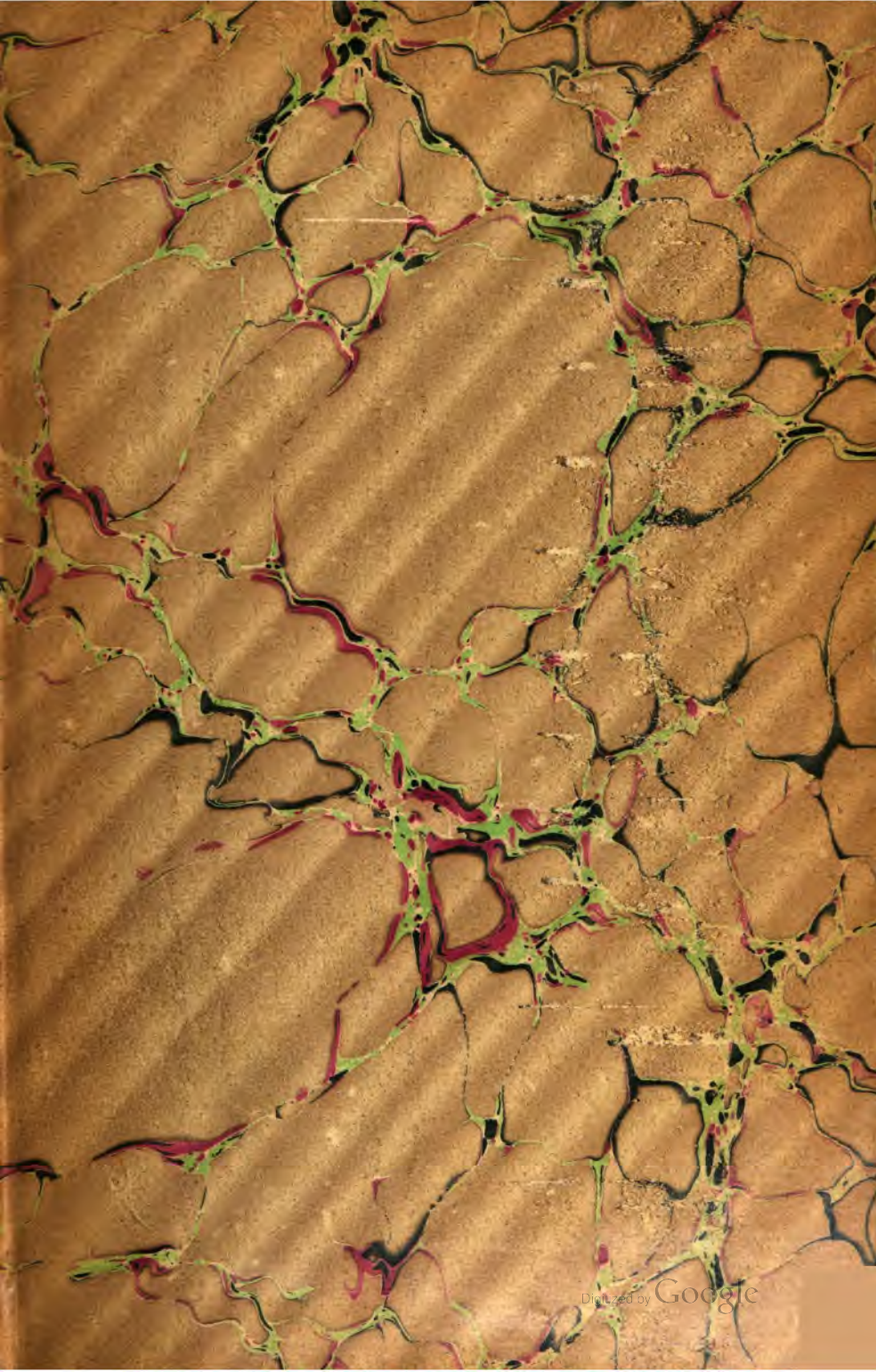
CC-NRLF



\$B 237 600



EX LIBRIS



538

3241
5388.
Pul
21

VILFREDO PARETO

LA

LIBERTÉ ÉCONOMIQUE

ET LES

ÉVÉNEMENTS D'ITALIE

Prix: Fr. 1.50.

LAUSANNE

F. ROUGE, Editeur,

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

4, Rue Haldimand, 4.

1898

Tous droits réservés.

9 Jan 18

HC 306

26

THE
LIBRARY
OF THE
CONGRESS

01 111 12. ...
Hommage de l'auteur
Vittorio Pareto

L'ÉTAT ACTUEL

DE

L'ITALIE

La protection et le militarisme sont les causes principales des maux de l'Italie. Tout phénomène social est étroitement relié à une infinité d'autres faits, à une infinité de causes. Mais parmi celles-ci, il en est de principales et de secondaires. La cause principale de l'état vraiment déplorable de l'Italie git dans le triomphe de l'esprit protecteur, du *paternalisme*, ainsi que le nommait M. Cleveland; ancien président des Etats-Unis d'Amérique. L'esprit protecteur se manifeste d'ailleurs sous diverses formes, dépendantes les unes des autres: protection douanière, militarisme, mégalomanie, augmentation du nombre des fonctionnaires publics, émission de fausses monnaies, mauvaise administration des banques, immoralité des pouvoirs publics, et enfin dénis de justice, pour sauver et perpétuer tous ces abus. La conséquence c'est la misère du peuple, sur laquelle tranchent quelques grandes fortunes, fruit de la spoliation.

La protection douanière aboutit forcément à une destruction de richesse¹. Les peuples riches peuvent supporter cette perte sans être nécessairement réduits à la misère, les peuples pauvres ne le peuvent pas. Avant 1887, l'Italie, grâce à une demi liberté économique, prospérait. Le déclin commence en 1887, avec le triomphe de la protection. L'agriculture est ruinée par la perte de ses débouchés et par l'augmentation de prix des marchandises qu'elle consomme; les industries qui seraient naturelles à l'Italie s'étiolent, tandis que se développent des industries artificielles,

¹ Il m'est impossible de reproduire ici, sans entrer en trop de détails, la démonstration scientifique de cette proposition. J'ai donné cette démonstration dans le II^e volume de mon *Cours d'Economie Politique*.

qui ne vivent qu'en dépouillant les contribuables, grâce à la complicité des politiciens. Ce n'est plus au travail honnête qu'on demande la richesse, c'est à l'intrigue et à la corruption des pouvoirs publics. Bien des personnes intelligentes délaissent les travaux productifs, car elles trouvent un meilleur emploi de leurs facultés en allant dans la capitale briguer les faveurs du gouvernement. Après 1887, on vit surgir en Italie une infinité d'entreprises qui n'avaient d'autre raison d'être que l'appui du gouvernement, et qui disparurent bientôt comme des châteaux de cartes, en couvrant de ruine le pays. Les droits protecteurs accordés à l'agriculture sont impuissants pour ramener la prospérité dont celle-ci jouissait avant 1887. Il n'y a que quelque grand propriétaire qui gagne, en cultivant fort mal ses terres, la masse des moyens et des petits cultivateurs est sacrifiée tout aussi bien que les consommateurs.

La bourgeoisie ne trouvant plus d'emploi pour ses fils dans la production économique, fortement déprimée par la protection, demande au gouvernement de les nourrir avec le produit de l'impôt. On ne devient député, on ne gouverne le pays que si l'on promet des places, beaucoup de places aux électeurs. L'Etat en donne la plus grande partie, les entreprises subventionnées par l'Etat, ou qui en dépendent à quelque titre que ce soit, fournissent le reste. Le nombre d'employés du *Banco* de Naples était au moins le triple de ce qui aurait été nécessaire, lorsqu'on a procédé à des réductions, qui ne paraissent pourtant guère avoir atteint le mal dans sa racine. Les communes et les provinces imitent l'Etat et créent des emplois pour rémunérer les électeurs du parti dominant.

La protection, la mégalomanie et le militarisme. Le nombre des personnes qui jouissent des bienfaits de la protection est, au fond, fort petit. Ces personnes ne peuvent donc asseoir leur domination qu'en trompant le reste de la population et en lui faisant violence. Elles ont contribué autant qu'il était en leur pouvoir à exciter les sentiments de mégalomanie, pour distraire l'attention du peuple et l'empêcher de se porter sur leurs opérations financières. L'expédition de Massauah et la guerre d'Abyssinie n'eurent pas d'autre but; sauf peut-être dernièrement celui de procurer en outre quelques gains à des fournisseurs militaires. Le syndicat des métallurgistes et des constructeurs navals s'en va prêchant l'imminence d'une guerre maritime et en conclut que l'Etat doit lui passer de fortes commandes, et il les obtient, surtout lorsqu'il peut porter au pouvoir une de

ses créatures. Maintenant le gouvernement a supprimé le *Secolo* de Milan, soi-disant parce que c'était un journal subversif, en réalité parce que c'était le seul grand journal quotidien qui défendait le libre échange et qui blâmait les primes accordées à la navigation, les émissions de fausses monnaies et les autres moyens, fort nombreux, employés par les protectionnistes pour s'approprier le bien d'autrui. Un journal de Milan, défenseur attiré des pires abus du protectionnisme, va plus loin. Il demande que le gouvernement destitue tous les professeurs d'université qui n'ont pas des opinions parfaitement orthodoxes, et le ministre de l'instruction publique se déshonore en présentant un projet de loi ayant pour but d'imposer aux professeurs les opinions scientifiques qu'il leur est permis d'avoir, même en dehors de l'enseignement. Il est à craindre que ces nouveaux inquisiteurs de la foi n'éprouvent quelques difficultés pour établir l'orthodoxie des professeurs, car le gouvernement protège évidemment le socialisme d'Etat, et la ligne de démarcation entre cette doctrine et le socialisme tout court n'est pas toujours facile à établir. Il n'y a peut-être qu'une manière de résoudre ce problème, ce serait d'obliger les professeurs à signer une profession de foi, par laquelle ils s'obligent à approuver toute spoliation si elle s'accomplit au profit de la classe dominante, à la réprouver, si elle profite à d'autres.

Ventre affamé n'a pas d'oreilles, et il arrive un moment où tous les beaux discours des protectionnistes sont impuissants pour persuader des gens qui meurent de faim. Alors on fait tirer la troupe sur eux, on les tue, on les emprisonne. Le prétexte c'est le maintien de l'ordre, ce qui est en effet le premier des devoirs de tout gouvernement, mais la vraie raison, c'est le maintien, la consolidation, et, s'il se peut, l'augmentation des gains que procure la protection. En échange, on approuve toutes les dépenses réclamées par les militaires; on les flatte, on les encense, et la guerre civile leur procure une riche moisson de décorations. Le Conseil municipal de Milan vote un ordre du jour de plate adulation pour remercier le général Bava, en apparence d'avoir rétabli l'ordre, en réalité, d'avoir sauvé les abus dont tire profit le parti dominant. Le gouvernement oblige les préfets de Florence et de Milan à se retirer. Le général Heusch, qui a remplacé le préfet de Florence, enjoint au préfet de Pise de dissoudre certaines sociétés. Celui-ci ayant risqué quelques observations tendant à faire comprendre au général Heusch que ces sociétés étaient absolument inoffensives, le gouvernement suspend télégraphiquement le préfet de Pise de

ses fonctions. Tous les magistrats, aussi bien dans l'ordre administratif que dans l'ordre judiciaire, doivent se courber sous le joug des militaires, sans se permettre la moindre observation.

Un général est appelé au ministère des travaux publics pour mettre à la raison le personnel des chemins de fer et l'empêcher de discuter avec les Compagnies ses intérêts économiques. Le gouvernement présente un projet de loi pour organiser militairement cette industrie. Un chef de section du matériel et traction aura le grade de capitaine ; un mécanicien de locomotive, celui de sergent ; son chauffeur, caporal ou soldat, et ainsi de suite. En attendant que ce projet soit voté, le gouvernement a trouvé un moyen ingénieux de tourner la loi : il a appelé sous les drapeaux le personnel des chemins de fer, tout en le laissant à ses fonctions. De la sorte il est soumis à la discipline militaire et doit accepter toutes les conditions qu'on voudra lui imposer¹ ; même si on ne le payait pas, il devrait continuer à servir ; il est rivé à son métier comme le serf à la glèbe ; encore le serf avait-il parfois quelques garanties pour les conditions de sa tenure ; ici il n'y en a pas.

En outre, par le fait de leur rappel sous les drapeaux, les agents des chemins de fer se trouvent privés de leurs droits d'électeurs. C'est tout profit pour les candidats du gouvernement ; ces agents étant généralement d'honnêtes gens, qui ne se laissent pas acheter.

Le système adopté pour organiser militairement le personnel des chemins de fer peut évidemment s'appliquer à une industrie quelconque, et comme tout citoyen appartient à la réserve jusqu'à l'âge de 45 ans, peu d'ouvriers ont la chance d'échapper à cette organisation coercitive de l'industrie. C'est le système du statut substitué à celui du contrat, et nous sommes ramenés de quelques siècles en arrière.

Il ne faut rien exagérer. Pour le moment on vise seulement les ouvriers et les employés des chemins de fer, des tramways, des postes, des télégraphes, des ateliers du gouvernement, quels qu'ils soient, des sémaphores, des usines pour l'illumination électrique, des usines pour l'illumination à gaz, des entreprises pour la conduite des eaux, et de tout autre

¹ Voici un fait qui s'est passé à Sulmona. Un mécanicien des chemins de fer va chez le barbier et, quand son tour vient, il se laisse raser. Il avait oublié, qu'en vertu de l'organisation militaire des chemins de fer, il n'était que sergent. Un capitaine d'infanterie, qui était arrivé après lui dans la boutique de Figaro, mit aux arrêts le malheureux mécanicien, coupable de ne pas avoir cédé son tour à son supérieur.

service public. Cette dernière catégorie est insidieuse, on y pourra comprendre bien des industries. Au fond, la boulangerie, la boucherie, etc., sont des services publics tout aussi bien que la production de l'énergie électrique. Le gouvernement paraît même estimer que faire la moisson est un service public. Le ministère Depretis envoyait les soldats la faire, quand les moissonneurs ne voulaient pas travailler aux conditions fixées par les propriétaires; maintenant on fait surveiller les moissonneurs par la cavalerie, et on les emprisonne, pour peu qu'ils fassent mine de ne pas travailler.

Les ouvriers ou employés appartenant aux industries indiquées ne peuvent, même isolément et sans s'être concertés, abandonner leur service. S'ils « refusent ou retardent d'exécuter un ordre quel qu'il soit (*riflutino o ritardino l'esecuzione di qualsiasi richiesta loro fatta*), donné à eux individuellement ou collectivement..., ils seront punis de deux années d'emprisonnement ». Qu'on observe bien qu'il n'y a même pas la restriction que l'ordre donné doit concerner seulement les fonctions de ces individus dans l'industrie. C'est le rétablissement de l'esclavage. Si on leur donnait l'ordre de prostituer leur femme, devraient-ils aussi obéir? Mais cet ordre ne sera jamais donné! Soit, mais les bons maîtres n'en donnaient pas non plus de semblables à leurs esclaves. Au déclin de l'empire romain, les *fabricenses* et les *aquarii* étaient aussi attachés à leur métier, et on les marquait d'un fer rouge¹, pour les empêcher de s'enfuir. Il faut louer la modération du gouvernement italien; il ne propose pas d'imiter cette dernière mesure.

Les dénis de justice. Le parti dominant, craignant de ne pas trouver assez de complaisance dans les tribunaux ordinaires, confie ses intérêts aux tribunaux militaires². Le mépris des principes les plus élémentaires du droit est poussé à l'extrême. On donne un effet rétroactif aux lois et aux décrets du gouvernement. M^r Romussi, directeur du *Secolo*,

¹ Cod. Théod. X, 22, 4; Cod. Just. XI, 43, 10.

² M^r Romussi observait aussi que les articles qu'il avait écrits n'avaient jamais été poursuivis. A cela, l'avocat fiscal répondit par un raisonnement que nous citons textuellement, et qui, pour nous, est inintelligible: « Ma se in tempi addietro vi fu una eccessiva longanimità da parte delle autorità, ora coi bandi che furono emanati durante lo stato d'assedio fu tolta la competenza alla Corte d'Assise e venne affidata al tribunale di guerra ». Il semble qu'il veuille dire: « Autrefois, avec la compétence de la Cour d'assises, il ne nous convenait pas de vous poursuivre; c'est pour cela que nous donnons un effet rétroactif aux décrets, et que nous vous poursuivons devant le Conseil de guerre ».

observe qu'on le poursuit devant le Conseil de guerre pour des faits antérieurs à la proclamation de l'état de siège. On lui répond que le général Bava a donné, par un décret, effet rétroactif à la procédure des tribunaux militaires. Cela suffit et on le condamne pour ces faits, en lui enlevant toutes les garanties que la loi donnait aux accusés, même celle d'avoir un avocat. Pourtant la Constitution garantit solennellement aux sujets du royaume qu'ils ne seront pas distraits de leurs juges naturels. Le gouvernement du Pape ne se disait pas libéral, mais, dans un cas semblable, il observa mieux les principes du droit. En 1867 eut lieu à Rome une émeute qui aurait pu facilement se changer en une révolution. Le gouvernement du Pape institua un Conseil de guerre pour juger les révoltés; il n'entrava nullement le droit sacré de défense, les accusés purent se choisir un avocat, et leur choix désigna l'avocat Palomba, connu pour ses principes libéraux. Celui-ci souleva devant le Conseil de guerre la question d'incompétence; il obtint gain de cause, et le tribunal se déclara incompétent, les faits reprochés aux accusés étant antérieurs au décret qui avait institué le Conseil de guerre.

Non seulement le gouvernement italien impose d'office des défenseurs militaires aux accusés, mais il ne permet même pas à ces défenseurs d'exercer librement leurs fonctions. Le lieutenant qui défendit M^{me} Kouliscioff devant le Conseil de guerre de Milan, a été mis aux arrêts pour huit jours et déplacé à Monza; on *conseilla* à un autre défenseur dans ce procès, de prendre deux mois de congé; tous les défenseurs qui ont parlé selon leur conscience sont mal notés ¹.

Des articles publiés depuis plusieurs années, et qui n'ont jamais été poursuivis, sont maintenant recherchés par les Conseils de guerre et entraînent la condamnation de leurs

¹ Un journal, ami du gouvernement, publiait, le 27 mai 1898, la note suivante : « Depuis hier, les comptes-rendus du Conseil de guerre (à Milan) sont revus par un inspecteur de police, qui efface ce qu'il croit ne pas devoir être publié. Nous croyons utile de faire connaître ce fait au public, pour expliquer les lacunes qui se trouvent dans notre compte-rendu de ce jour ou qui pourront se trouver dans les comptes-rendus futurs ».

Le 11 juillet 1898, à la Chambre, Mr Nofri fit connaître le fait suivant : un officier, défenseur devant un Conseil de guerre, avait des doutes sur un point de droit; il crut bien faire, pour s'éclairer, de consulter un avocat. Pour cela, il fut puni de quinze jours d'arrêts de rigueur !

Mr le sénateur Sciacci parla, au Sénat, de l'insuffisance absolue de certaines défenses devant les Conseils de guerre, et il cita des arrêts portant des peines excessives et peu raisonnables.

auteurs. Parmi les preuves les plus sérieuses de culpabilité, présentées à la Chambre, à charge de certains députés, déjà arrêtés, et qu'on veut faire juger par les Conseils de guerre, figurent des lettres écrites par Andrea Costa, en 1881. Le lecteur a bien lu cette date, il n'y a pas de faute d'impression ; c'est de l'an dix-huit cent quatre-vingt-un qu'il s'agit !

Quand les Conseils de guerre ne fonctionnent pas, le gouvernement a la ressource de la relégation (*domicilio coatto*), à laquelle il peut condamner ses adversaires, par simple mesure administrative. La procédure est secrète, l'accusé ne peut pas se faire défendre par un avocat. Maintenant les condamnés à la relégation (*coatti*) politique sont envoyés à Assab¹, et seront bientôt décimés par ce climat meurtrier. Il faut observer que même si les tribunaux ordinaires absolvent un individu accusé d'un délit politique, le gouvernement peut toujours, et l'on en a de nombreux exemples, le condamner par mesure administrative à la relégation (*domicilio coatto*). Cette dernière peine est souvent plus grave que celle dont aurait été frappé l'accusé, si les juges l'avaient reconnu coupable et l'avaient condamné.

Les art. 165, 166, 167 du Code pénal, ne punissent que les violences et les menaces en cas de grève ; et le rapport présenté aux Chambres par le ministre qui a fait approuver ce code, dit que la loi « ne punit les auteurs des coalitions et des grèves que lorsqu'ils emploient les menaces ou la violence ». Il ajoute même que le nouveau code se distingue de l'ancien « en ce qu'aux moyens délictueux de la violence et de la menace, il n'ajoute pas les artifices coupables et les manèges frauduleux. » La loi est donc fort claire. Malgré cela, le gouvernement italien intervient dans toutes les grèves, même les plus pacifiques, et emprisonne des gens auxquels on ne peut reprocher ni menaces ni violences. Un nouveau délit, qui n'est inscrit dans aucune loi, est apparu : celui « d'exciter à la grève », et l'on arrête sous ce prétexte des centaines de personnes, sauf à les relâcher après quelques mois, s'il est trop difficile de les faire condamner par les tribunaux.

Un ministre de l'instruction publique, grand inquisiteur de la foi orthodoxe, suspend M^r l'ing. G. Levi, de l'emploi

¹ Cela est contraire à la loi ; l'art. 125 de la loi sur la sûreté publique dit fort clairement que les condamnés au *domicilio coatto* doivent être relégués « dans une des communes du royaume ». Mais le gouvernement italien n'en est plus à s'embarrasser d'une violation de plus ou de moins des lois.

d'assistant à la chaire de technologie, à Bologne, uniquement parce qu'il a pris part à une souscription dans le but d'aider pécuniairement les ouvrières en grève à Molinella. Un journal ami du gouvernement et de la protection, donne la nouvelle suivante : « *Ferrare...* Lundi prochain commence la moisson du froment, et pour qu'elle suive son cours régulier (*sic*), le général Mirri a disposé les soldats aux endroits opportuns. La cavalerie visitera à l'improviste et avec des marches nocturnes toutes les localités ¹ ». Ces menaces ne demeurent pas lettre morte ; les prisons sont pleines de gens dont le seul crime est d'avoir refusé les conditions qu'on prétendait leur imposer pour la vente de leur travail. Il ne suffit pas à Messieurs les protectionnistes de vendre plus cher leur blé, grâce aux droits de douane, il faut en outre que le gouvernement leur procure, à des prix dérisoires, la main-d'œuvre des moissonneurs. Les protectionnistes agricoles se joignent aux protectionnistes industriels pour demander au gouvernement de prolonger l'état de siège, auquel ils trouvent de grands avantages ; les tribunaux ordinaires étant arrêtés par des préjugés juridiques et se refusant souvent à condamner des gens qui n'ont rien fait de contraire aux lois existantes.

M^{me} Kouliscioff avait fait, à Milan, avant la proclamation de l'état de siège, des conférences à certains ouvriers, les engageant à s'associer pour débattre avec leurs patrons les conditions de vente de leur travail. C'est exactement le principe qui inspire les Trade's Unions anglaises. M^{me} Kouliscioff n'avait pas été poursuivie pour ces faits et ne pouvait pas l'être, car aucune loi ne les défend. Après la proclamation de l'état de siège et le décret qui lui donnait effet rétroactif, on arrête M^{me} Kouliscioff, et l'avocat fiscal lui reproche ces faits devant le Conseil de guerre, qui la condamne à deux années de prison (*detenzione*), sans que ni l'avocat fiscal ni les juges aient trouvé à sa charge le moindre acte de violence, la moindre menace.

Comme on ne pouvait citer aucune disposition de loi s'appliquant aux actes accomplis par M^{me} Kouliscioff, on eut recours à un singulier sophisme. Parmi les ouvriers qui avaient autrefois écouté les conférences de cette dame, se trouvaient ceux de la fabrique Pirelli, et quelques-uns de ces

¹ « Lunedì prossimo comincerà la mietitura del frumento, e perché questa segua il suo corso regolare, il generale Mirri ha opportunatamente dislocate le truppe. La cavalleria visiterà con apparizioni improvise e con marcie notturne tutte le località »,

ouvriers se sont rendus coupables de résistance à la force publique, donc M^{me} Kouliscioff tombe sous le coup de l'article 247, qui punit le fait « d'exciter la haine de classe d'une manière dangereuse pour la tranquillité publique ¹ ». Ce beau raisonnement fut répété à propos de M^r Romussi, directeur du *Secolo*, de don Albertario, directeur de l'*Osservatore cattolico*, et d'autres accusés. Ces messieurs ont écrit des articles blâmant des abus qui se commettent en Italie, et l'arrêt du Conseil de guerre reproche même à don Albertario d'avoir fait usage d'une « fine ironie ² » ; des personnes qui ont lu ces articles, ou qui sont présumées les avoir lus, se sont révoltées ; donc M^r Romussi, don Albertario, et les autres accusés sont responsables de ces actes de révolte.

Ce raisonnement est tellement singulier que même les officiers donnés comme défenseurs aux accusés en ont fait voir l'absurdité. Il est triste de penser qu'au contraire un évêque, M^r Bonomelli, a oublié la charité chrétienne jusqu'au point d'accabler don Albertario, malheureux et en prison ; et c'est à juste titre que le pape a blâmé cet évêque.

Un grand nombre de personnes appartenant au parti dominant se rendent parfaitement compte de l'illégalité des procédés du gouvernement, mais ils les croient excusables, parce qu'ils s'imaginent que c'est le seul moyen pour maintenir l'ordre. Ils se trompent. Au contraire, seulement le respect de la loi peut assurer l'ordre, et le mauvais exemple du gouvernement italien, violant constamment les lois positives et morales, a plus fait pour pousser le peuple à la révolte que toutes les conférences et tous les écrits des socialistes.

Les personnes de bon sens comprennent bien que, tant qu'il s'agit de réprimer l'émeute et de repousser la force par la force, on n'a pas à s'embarrasser d'observer strictement la légalité ; mais quand le calme est rétabli, la loi doit reprendre son empire. Il ne faut pas abuser du *Salus patrie*

¹ Code pénal, art. 247: « Chiunque... incita all'odio fra le varie classi sociali in modo pericoloso per la pubblica tranquillità... »

Ces derniers mots gênant évidemment le général Pelloux, ministre de l'Intérieur, il prit le parti de les supprimer, tout simplement, dans une circulaire qu'il adressa le 1^{er} juillet 1898 aux préfets. Il dit qu'on doit observer « rigoureusement les lois » et punir « toute tentative d'exciter la haine des classes ».

Ce général commence par violer la loi, qu'il prétend faire respecter.

² M. Chiesi a été accusé d'avoir blâmé l'expédition d'Afrique. Le défenseur de M. Chiesi s'exprime ainsi : « Fu avverso sempre, si dice, alle imprese africane. Ma ogni cittadino ha il diritto e il dovere di manifestare l'opinione propria riguardo a quistioni così vitali per il paese ».

et l'invoquer à tout propos, même pour justifier les malversations des politiciens qui dépouillent les banques. L'exemple de Cobden prouve qu'il n'est pas besoin d'être anarchiste ou socialiste pour désapprouver les droits d'entrée sur les céréales. La lettre de Gladstone, que nous reproduisons plus loin, prouve que l'on peut être un homme d'Etat éminent et ne pas admirer l'appui que se prêtent mutuellement le militarisme et la protection. M^r G. de Molinari, M^r Yves Guyot, ne sont ni socialistes ni cléricaux, et pourtant ces savants blâment la protection et le militarisme, en des termes que le Conseil de guerre de Milan punit de plusieurs années de prison. A quoi cela peut-il aboutir? Condamner les gens qui disent la vérité, tandis qu'on respecte et qu'on fortifie les abus qu'ils ont signalés, n'est certes pas la meilleure manière de rendre prospère le pays.

Le droit de propriété. Le gouvernement italien a beau vouloir imposer aux professeurs des universités de n'enseigner que les doctrines qui plaisent à messieurs les protectionnistes ¹, il devra se résigner encore longtemps à s'entendre répéter que le protectionnisme et le socialisme ont pour principe commun le même dédain pour le droit individuel de propriété. Feraient-ils même condamner, par ses conseils de guerre, feu Bastiat, et brûler par la main du bourreau le pamphlet de cet auteur : *Protectionnisme et communisme*, qu'il n'empêcherait pas à la vérité de se faire jour ². On est mal venu d'emprisonner les socialistes, sous prétexte que leurs théories sont contraires au droit de propriété individuel, lorsque soi-même on a violé si souvent ce droit, non pas seulement en théorie, mais, ce qui est bien pis, en pratique; lorsqu'on a toléré et encouragé les pillages des politiciens, spoliant les banques d'émission et s'attaquant jus-

¹ M^r Cremona, dans l'exposé des motifs du projet de loi qu'il a proposé sur la matière, se dispense de prouver que les doctrines de ses adversaires sont fausses, en disant simplement « qu'elles sont indignes du nom auguste de science ». Il faut donc punir sévèrement les partisans de ces doctrines, « si nous ne voulons pas compromettre l'héritage de nos martyrs, des héros, des hommes d'Etat, et d'une dynastie auguste et patriotique ». C'est admirable!

Si l'on avait songé à répondre cela à Cobden, jamais l'Angleterre n'aurait eu le libre échange.

² Le général Pelloux, président du Conseil, a dit à la Chambre qu'il ne voulait laisser de liberté qu'aux partis « dévoués aux institutions ».

On abuse un peu de ce terme assez vague, et l'on ne nous a jamais expliqué ce qu'on entendait par ces « institutions ». A en juger par ce qui se passe, depuis plusieurs années en Italie, les principales paraissent être : le protectionnisme, le *paternalisme* et le militarisme.

qu'aux fonds recueillis par la charité publique pour venir en aide aux victimes d'un tremblement de terre; les malversations des entrepreneurs; des monopoles de tous genres, et les pires abus du protectionnisme et du *paternalisme*.

Maintenant, le gouvernement vient de dissoudre un grand nombre de sociétés coopératives de consommation, sous prétexte qu'elles étaient administrées par des socialistes, il a saisi leurs marchandises; il s'en prend aussi aux caisses rurales, sous prétexte qu'elles sont administrées par des cléricaux. Inutile de dire que cette *capitis diminutio* des socialistes et des cléricaux est entièrement arbitraire, la loi ne fixant nullement les opinions orthodoxes que doivent avoir les administrateurs des sociétés coopératives et des caisses rurales. Si les administrateurs de ces sociétés contreviennent aux lois, ils doivent être jugés et punis, mais il est contraire à tout principe de droit et de morale de ne pas les poursuivre et de s'emparer arbitrairement des marchandises et de l'argent appartenant aux membres de ces sociétés.

Un philanthrope, M^r Loria, lègue une somme considérable pour fonder une société devant procurer de l'ouvrage aux ouvriers qui en manquent. A notre avis, cette institution repose sur une grave erreur économique; mais là n'est pas la question. Cette société se constitue, le gouvernement en approuve les statuts, elle fonctionne régulièrement quand le général Bava découvre qu'il y a plusieurs socialistes dans le Conseil d'administration; il ne leur reproche aucun crime, aucun délit, aucune contravention, seules leurs opinions lui paraissent blâmables, cela lui suffit pour destituer le Conseil d'administration, dissoudre la société et mettre la main sur les biens qu'elle possède. Il est vrai qu'il promet de la reconstituer sur de nouvelles bases; de quel droit, on l'ignore; quant aux intentions du testateur qui a légué ces biens, personne n'a l'air de s'en soucier. Et voilà des gens qui prétendent défendre contre les socialistes les droits de propriété et d'héritage!

Cherchez dans le Code de commerce, cherchez dans le recueil des lois, et vous ne trouverez aucun texte qui autorise des actes aussi arbitraires, une spoliation aussi évidente. Du reste, même dans l'arbitraire, il y a des degrés. S'il plaisait au général Bava de changer le Conseil d'administration de cette société, reconnue comme personne civile par le gouvernement, il aurait pu au moins convoquer les membres de la société, pour élire un nouveau conseil ayant des opinions orthodoxes. Il est vrai qu'il aurait peut-être été embarrassé pour définir ces opinions; il a jugé qu'il était plus

simple et plus commode de ne pas nommer de nouveau Conseil et d'enlever simplement leur bien aux intéressés.

Les employés des compagnies de chemins de fer n'étaient pas d'accord avec leur administration au sujet de certaines clauses de leur contrat. Ils s'associèrent et saisirent les tribunaux, qui leur donnèrent raison¹. Ce fut leur malheur. Les troubles récents fournirent l'occasion, que guettait le gouvernement, pour dissoudre les sociétés des agents de chemins de fer et pour mettre la main sur leur patrimoine. On imagina un roman ridicule, sur une prétendue grève que préparaient les agents des chemins de fer, et ce fut un bon prétexte pour s'emparer du bien d'autrui. Non seulement l'association qui avait eu le malheur de gagner son procès fut dissoute, mais la même mesure atteignit encore les sociétés coopératives des agents des chemins de fer à Milan et à Turin; sociétés qui, ni de près ni de loin, n'avaient pris part aux troubles², et qui n'avaient rien à faire avec la grève que le gouvernement feignait de craindre. Du reste, quand même ce projet de grève eut été sérieux, était-ce un bon motif pour saisir le savon, les pâtes, l'huile, etc., des sociétés coopératives? Quel texte de loi autorise la saisie des marchandises appartenant aux ouvriers qui sont supposés avoir l'intention de faire grève? De tels faits ne s'expliquent que par

¹ Arrêt de la Cour de cassation, 15 juin 1894, Maderna contre Compagnie des chemins de fer de la Méditerranée; autre arrêt en 1898. Il s'agissait de la *massa vestiario*. La Compagnie des chemins de fer de la Méditerranée dût payer des sommes variables à plus de trois mille employés; la Compagnie des chemins de fer de l'Adriatique avait transigé avant que le procès vint en Cour de cassation.

² La *Lega dei ferrovieri italiani* a toujours insisté sur le fait qu'elle avait exclusivement un but d'intérêt économique, et ne s'occupait nullement de politique. Dans un mémoire publié en 1896, elle demande « qu'on lui cite le nom d'un seul homme politique qui ait été, directement ou indirectement, chef de la *Lega*, ou qui ait seulement eu quelque influence sur celle-ci ». Elle ajoute : « Che cosa ci si viene quindi a parlare di scopi politici e di agitazioni ferroviarie mascheranti i medesimi? Si vuole forse, per quanto non si abbia il coraggio di dirlo, rimproverare con ciò le opinioni individuali di qualcuno dei membri dirigenti ed amministranti la *Lega* nostra e la società Macchinisti e Fuochisti? Ma allora si proponga addirittura che coloro i quali hanno il coraggio di organizzare i lavoratori, anziché lasciarli a sè stessi, correnti a dei moti inconsulti e disastrosi, non debbano avere opinioni politiche! » *Osservazioni alle risposte dell' « Adriatica »*, p. 22.

Si le gouvernement croyait avoir raison, pourquoi n'a-t-il pas saisi les tribunaux? Les employés des chemins de fer se sont soumis respectueusement aux décisions des magistrats; le gouvernement, au contraire, a méprisé ces décisions et a eu recours à la violence.

l'état d'esprit de personnes qui, cédant à l'ivresse d'un pouvoir absolu, veulent se donner le plaisir de prouver au public que rien ne les arrête, et qu'elles peuvent impunément se mettre au-dessus des lois.

A Côme, le gouvernement dissout une société catholique et saisit les livres de la bibliothèque de cette société, sous prétexte qu'ils servaient à une propagande cléricale. Or il faut noter que le gouvernement permet que ces livres se vendent librement dans tout le royaume. Explique qui pourra comment acheter chacun de ces livres isolément est chose licite, et comment posséder plusieurs de ces livres réunis est un délit, que le propriétaire doit expier par la perte de son bien.

Il y a plus. Les agents de la Compagnie des chemins de fer de la Méditerranée avait fondé une société pour acheter, avec leurs épargnes, des actions de la Compagnie. Cette société était parfaitement légale, elle avait été autorisée par décret du tribunal de Milan, en date du 19 février 1890. En ce cas encore, le général Bava ne reproche que leurs opinions aux membres du conseil d'administration; cela lui suffit, il les destitue, met la main sur le patrimoine de la société, et charge un militaire de l'administrer.

Mais il faut tout dire. Si les membres de cette société s'étaient contentés de toucher des dividendes, ils n'auraient probablement pas été inquiétés; ils eurent le tort de vouloir profiter du droit, que le code de commerce reconnaît aux actionnaires, d'assister aux assemblées générales. Leur représentant, Mr Quirino Nofri, y prit part, et parla parfois fort sensément. Cela déplaisait à certains amis du gouvernement, et, pour leur être agréable, on ne trouva rien de mieux que d'enlever, aux agents des chemins de fer, les actions qu'ils avaient achetées. Ces braves gens se trouvent ainsi privés de l'usage de leur patrimoine, et on les punit, du moins en apparence, pour avoir exercé d'une manière parfaitement licite et légale le droit qu'ils avaient de nommer leur conseil d'administration. Comment pouvaient-ils se douter, puisque la loi n'en dit rien, qu'ils devaient exclure de leur conseil d'administration des gens ayant certaines opinions? Même si tous les membres de cette société étaient socialistes, ce qui n'est pas, quelle loi oblige un individu qui veut acheter, à la bourse, des actions de chemins de fer, à prouver que ses opinions sont orthodoxes? Qu'il soit socialiste ou cléricale, les actions qu'il a achetées avec ses épargnes, *aere suo*, sont bien à lui, c'est sa propriété, et l'en dépouiller, sans y être autorisé par aucun texte de loi, seulement parce qu'on a pour

soi la force et la violence, n'est autre, à proprement parler, qu'un acte de rapine.

On comprendrait que de tels faits fussent approuvés par les gens qui veulent abolir le droit de propriété privée, mais il est plus malaisé de comprendre qu'un gouvernement qui donne de tels exemples ose se poser en défenseur de ce droit et qu'il puisse avoir, à ce sujet, quelque chose à reprocher aux socialistes ¹.

Is fecit cui prodest. Il devient chaque jour de plus en plus évident que ni les socialistes ni les cléricaux n'ont poussé le peuple à l'émeute ; au contraire, les députés socialistes ont tâché de le calmer. Le parti du gouvernement confirme implicitement cela, lorsqu'il accuse les députés socialistes d'avoir agi ainsi « parce qu'ils ne croyaient pas le moment propice pour une révolution ». Que le motif fut celui-là ou un autre, ce que nous ignorons, le fait n'en subsiste pas moins.

Les causes qui ont poussé le peuple à l'émeute sont nombreuses et variées. Pour l'Italie méridionale, les principales ont été : la misère, la faim, la tyrannie et les malversations des autorités communales. Pour l'Italie du Nord, la misère n'a pas été aussi étrangère qu'on le croit aux mouvements populaires, il y a eu aussi la contagion de l'exemple ², après que les troubles eurent commencé dans le midi, mais la cause principale doit être cherchée dans la profonde désaffection du peuple pour un gouvernement qui, à tort ou à raison, ne paraît avoir d'autre but que d'extorquer la plus grande somme possible d'argent aux contribuables, et qui fait de ses ressources un si mauvais usage qu'aucune de ses entreprises ne lui réussit. Il a procuré des catastrophes économiques au pays et a eu l'habileté de se faire battre en Afrique par un peuple barbare. H. Sumner Maine a parfaitement bien observé que les peuples demandent avant tout que la justice soit rendue. On ne peut malheureusement pas dire que le gouvernement

¹ Un député socialiste, M^r le prof. Ferri, parlant le 5 juillet 1898, à la Chambre, blâma le gouvernement de s'être ainsi approprié le patrimoine des sociétés coopératives. Volé — dit un interrupteur. Et M^r Ferri reprit : « Oui, et l'on a fait ainsi une chose que nous, socialistes, adversaires du droit de propriété, ne nous permettrions jamais ! » Voilà une leçon que le gouvernement aurait bien pu s'éviter de recevoir.

² Le lieutenant Giglio cita, à ce sujet, devant le Conseil de guerre, une lettre de sa mère, qui lui écrivait de la Sardaigne : « Sur le continent on fait des démonstrations, et le pain s'y vend 34 cent. le kilog. ; ici il se vend 55 cent. L'exemple est contagieux et je crains fortement que les tumultes de Milan n'aient ici un écho ».

italien remplisse bien exactement ce devoir, et il donne un peu trop souvent le mauvais exemple de violer les lois.

Il paraît bien que lorsque les troubles ont eu lieu, les anarchistes se sont empressés de saisir cette occasion de pêcher en eau trouble, et il se peut qu'à Milan ils aient poussé le peuple à se révolter. Mais il est très remarquable que le Conseil de guerre de Milan les a frappé de peines bien moindres que celles dont il a puni les personnes appartenant aux autres partis. Le Conseil de guerre avait fait trois groupes des accusés : les anarchistes, les républicains, les socialistes. La peine la plus grave dans le premier groupe est celle de trois années de réclusion ; dans les autres groupes, elle est de six années de réclusion. Don Albertario, un pauvre vieillard de 68 ans, n'a pris, selon l'arrêt même du Conseil de guerre, aucune part aux troubles, on le condamne néanmoins à trois années de réclusion, comme un anarchiste militant. M^r Romussi n'est ni socialiste, ni anarchiste, il est condamné à quatre années et deux mois de réclusion. Ces faits paraissent singuliers ; ils s'expliquent pourtant facilement, pour peu que l'on réfléchisse que le parti dominant n'a aucun motif de craindre sérieusement les anarchistes, dont les théories sont irréalisables ; il craint beaucoup plus les hommes qui demandent des réformes pratiques. Le vrai crime de M^r Romussi a été de combattre la mégalomanie et le militarisme, et de toucher à l'arche sainte des droits protecteurs sur les céréales.

Il est certain que les troubles qui ont eu lieu, il y a quelques années en Sicile, et maintenant sur le continent italien, ont singulièrement été utiles au parti dominant ; de là à penser que ce parti a contribué à les exciter, il n'y a qu'un pas, et plusieurs personnes l'ont franchi.

Nous doutons fortement qu'elles aient raison ; du moins les preuves manquent. On ne saurait nier que les protectionnistes et les politiciens n'aient tiré parti des troubles pour exercer bon nombre de vengeances privées et pour perpétuer les abus qui leur procurent des gains ; mais cela ne suffit pas pour affirmer qu'ils ont directement provoqué ces troubles¹. On pourrait même observer que le

¹ Parmi les personnes condamnées par le Conseil de guerre, à Milan, on trouve un inconnu : M^r A. Ghiglioni. L'acte d'accusation dit simplement qu'il a fait de la propagande socialiste dans les campagnes ; et c'est tout ! On ne comprenait pas comment cela avait suffi pour le faire condamner. Un journal de Rome a découvert le pot aux roses. Il paraît que ce Ghiglioni avait eu le tort de fonder des sociétés coopératives de consommation à Niguarda ; une de ces sociétés avait acheté un terrain et construit une

gouvernement, à un moment donné, a pu craindre de voir l'émeute devenir sérieuse, et s'est empressé alors de suspendre provisoirement les droits sur les blés; il ne les a rétablis que lorsqu'il a été rassuré et qu'il a été certain que le peuple était dompté et aurait souffert la faim en silence.

Le parti dominant a tâché d'exagérer autant qu'il était possible l'importance des troubles. Quelques mensonges débités à cette occasion sont demeurés célèbres. Tel est celui du *traité de Bisacquino*. Ce traité aurait été conclu, suivant Mr Crispi, entre les socialistes et la Russie¹ (*sic*), pour préparer la révolution en Sicile. Comme preuve, Mr Crispi lut à la Chambre, le 28 février 1894, une proclamation révolutionnaire, saisie en Sicile; on l'interrompt en lui demandant si ce singulier document était signé, et il répondit *très signé (firmatissimo)*, ce qui était un gros mensonge. Le 9 mars il revint sur ce sujet, en se plaignant qu'on ne voulut pas ajouter foi à ce document. Mais bientôt, malheureusement, la vérité se fit jour et dût être reconnue par tout le monde, même par Mr Crispi; la voici.

Un certain individu, vice-chancelier du juge de paix (*pretore*) à Petralia Soprana, dans la province de Palerme, était éperdument amoureux de la femme d'un marchand de pâtes, nommé Alessi, et n'essayait que des refus. Il perdit patience et menaça sa belle de l'obliger à se rendre à discrétion. Cette menace est bientôt suivie d'effet. Il compose le document dont Mr Crispi donna lecture à la Chambre, l'envoie par la poste à Alessi, et écrit, en même temps, une lettre anonyme aux autorités du lieu, en dénonçant Alessi. C'est, disait le vice-chancelier, un révolutionnaire des plus dangereux, et si l'on en veut la preuve, on n'a qu'à saisir la proclamation incendiaire qu'il doit recevoir aujourd'hui par la poste. La police se met en mouvement, le document est saisi, Alessi est coffré, l'intégrité du royaume d'Italie est sauve.

Heureusement la femme d'Alessi comprit d'où partait le

maison, ce qui nous semble plutôt une opération « capitaliste » qu'une opération socialiste. Mais il est toujours bon de se débarrasser d'un concurrent, c'est ce que jugèrent certaines personnes très influentes, auxquelles les sociétés coopératives de Niguarda faisaient du tort; et le pauvre Ghigliani apprit, à ses dépens, qu'il ne faut pas faire concurrence aux amis du gouvernement.

¹ Colajanni — *Gli avvenimenti di Sicilia*. Nous ne saurions assez conseiller, aux personnes qui veulent avoir une idée nette de l'état de la Sicile, la lecture des œuvres de Mr N. Colajanni. Cet auteur unit une profonde connaissance des choses à une rare impartialité.

coup ; elle dénonça le vice-chancelier aux tribunaux. M^r Crispi — on ne saurait penser à tout — eut le tort de permettre aux juges de mettre le nez dans cette affaire. L'amoureux vice-chancelier avoua qu'il était l'auteur du fameux document, et il fut condamné à trois années de réclusion par le tribunal de Termini Imerese, sans que la Russie parut se soucier de défendre ce fidèle allié.

Après les troubles de Milan, le parti dominant a de nouveau recours aux mensonges. On dit qu'il y a eu un complot des socialistes, des républicains et des cléricaux ; le plan d'insurrection a été saisi, affirment les journaux protectionnistes, chez M^{me} Kouliscioff ; une lettre mystérieuse et intelligible, signée *Speranza 333*, dévoile clairement, par son obscurité même, tous les détails du complot ; aussi est-elle une des pièces principales présentées à la Chambre pour obtenir l'autorisation de poursuivre certains députés. Mais voilà que le général Heusch déclare que cette fameuse lettre est artificieuse et n'a pour but que d'entraver le cours de la justice ou de nuire aux individus qu'elle nomme ¹. Devant le Conseil de guerre de Milan, personne ne souffle mot du plan d'insurrection qu'on prétendait avoir saisi chez M^{me} Kouliscioff. Bien plus, ce Conseil de guerre, dans son arrêt du 22 juin 1898, exclut absolument l'existence d'un complot et avoue que les accusés furent eux-mêmes surpris par les événements ² ; il ne leur reproche que la propagande de théories subversives. Le lieutenant Corselli, entraîné par sa loyauté de soldat, dit devant le Conseil de guerre qu'il n'y a pas eu de révolution, car une révolution ne se fait pas sans armes ³ ; c'est ce que répète le lieutenant Giglio, et c'est au fond l'opinion du tribunal de guerre.

Les remèdes. Le gouvernement ferme volontairement les yeux sur les vraies causes du malaise du pays, parce qu'il sait qu'il ne pourrait s'attaquer aux sources du mal sans mécontenter profondément le parti dominant. Ce parti n'estime le gouvernement qu'en raison des services qu'il en tire. Il demande aux ministres de ne pas se laisser arrêter par de vains scrupules de légalité. Tous ses suffrages furent acquis

¹ « Trattasi di un artificio allo scopo di fuorviare il sereno corso della giustizia o di danneggiare le persone nella lettera nominate ».

² « Ma se è giusto ammettere che quel moto fu improvviso e che i capi di ogni partito furono sorpresi dagli avvenimenti, è fuori di dubbio che colla loro propaganda ne furono la causa... ».

³ « O no, vivaddio, non scoppia una rivoluzione senza armi, senza bandiera, senza un grido di guerra... No, rivoluzione non fuvvi... »

à Mr Crispi, quand celui-ci donna des preuves qu'il ne respectait ni la constitution ni les lois. Mr de Rudini voulut prouver que lui aussi savait gouverner sans trop s'embarasser de la légalité; mais on lui reprocha d'avoir suivi trop tard cette voie, et ce fut la vraie raison de sa chute.

Après qu'on eut découvert les malversations scandaleuses qui avaient eu lieu dans la banque romaine, et qui avaient évidemment pour cause principale, sinon exclusive, l'ingérence des politiciens, on n'osa prendre nulle mesure pour restreindre cette ingérence, et, les mêmes causes produisant les mêmes effets, on vit se renouveler de semblables malversations dans la succursale du *banco* de Naples, à Bologne, et dans celle de la banque d'Italie, à Côme. Après les tumultes de la Sicile et de la Lunigiana, en 1894; tumultes qui avaient été évidemment provoqués par la misère du peuple, causée par des impôts insupportables et par les malversations des politiciens; on ne prit nulle mesure pour diminuer les impôts, au contraire on les augmenta; on avait reconnu, constaté que le peuple mourait littéralement de faim, et l'on augmenta les droits sur les blés¹. On essaya, il est vrai, d'apporter un peu plus d'équité dans les rapports des autorités communales avec le peuple, en Sicile. Le comte Codronchi fut envoyé, en cette île, avec des pouvoirs étendus; il se mit courageusement à l'œuvre et parvint à faire cesser plusieurs abus; mais à peine eut-il quitté la Sicile que ceux-ci reparurent, et ils sont maintenant plus florissants que jamais. Un honnête homme, Mr Prinetti, devint ministre des travaux publics et tâcha de rogner les ongles aux entrepreneurs qui dépouillaient le trésor public; on se hâta de le congédier, car il compromettait évidemment le gouvernement.

Après les troubles récents, dans les Pouilles et à Milan, on ne semble avoir d'autres soucis que de procurer de nouveaux gains au parti dominant, et d'augmenter ainsi la misère qui a poussé le peuple à la révolte. On se hâte de rétablir les droits sur les blés, suspendus seulement pour un moment; on propose de constituer un nouveau monopole: celui des allumettes; on procurera ainsi un gain assuré à

¹ En Amérique et maintenant en Allemagne, à Berlin, on fait grand usage de pain obtenu avec un mélange de $\frac{2}{3}$ de farine de froment et de $\frac{1}{3}$ de farine de blé de maïs blanc. Ce pain est bon, fort sain, et constitue un aliment très assimilable. On voulut en faire usage aussi en Italie, mais le gouvernement intervint aussitôt. Un décret royal du 29 juin 1896 porta à 7 fr. 50 le droit d'entrée sur le maïs blanc. On ne saurait permettre que le peuple italien tente de se soustraire au tribut qu'il doit aux gens qui jouissent des bienfaits de la protection.

certains fabricants, amis du gouvernement, mais on en ruinera beaucoup d'autres. Les entrepreneurs réclamant leur part du gâteau, on propose de porter à 5000 fr. par kilomètre la subvention actuellement de 3000 fr. payée par le gouvernement aux constructeurs de lignes privées de chemins de fer. Mais les constructeurs de navires s'agitent, ils veulent remporter pied ou patte de cette curée ; il faut les contenter, et le gouvernement annonce qu'il va faire mettre sur le chantier de nouveaux navires de guerre. Le peuple, remis sous le joug, supportera le poids de ces nouvelles dépenses. Rien n'est plus juste : les battus paient l'amende.

Si l'on veut le salut du pays, il faut rebrousser chemin. Avec la liberté de commerce, la Toscane, sous ses Grands-Ducs, était heureuse et prospère ; elle était alors citée comme exemple par les orateurs de la ligue de Cobden. Maintenant la protection est venue, et avec la protection, la misère. Le comte de Cavour, en important en Piémont les idées de liberté anglaise, avait donné la prospérité au pays ; la décadence a commencé le jour où l'on a abandonné la voie suivie par cet homme d'Etat éminent.

Le devoir principal du gouvernement est de rendre justice à chaque citoyen. Il ne doit pas aider au petit nombre à spolier le grand nombre, ou vice-versa. Il doit assurer l'exécution des contrats librement et légalement conclus, et n'a pas à s'immiscer dans les affaires privées, pour imposer aux ouvriers les conditions des patrons, ou pour imposer aux patrons les conditions des ouvriers. Pour la prospérité du pays, il est nécessaire que l'agriculture, l'industrie, le commerce, puissent se développer librement, sans être écrasés par les impôts et sans qu'on leur crée des entraves de toute sorte. Le peuple est surchargé d'impôts pour que l'Etat puisse suffire aux dépenses militaires, et ces dépenses servent principalement à faire rentrer l'impôt et à empêcher la population de trop se plaindre d'un système excessif de fiscalité ; il faut sortir de ce cercle vicieux.

L'Italie n'a pas besoin d'exaltés qui lui prêchent la mégalomanie, elle n'a pas besoin d'être gouvernée, comme l'Espagne, par les militaires ; elle étouffe sous le double poids du militarisme et de la protection ; ce dont elle a besoin, c'est uniquement d'un régime qui lui assure l'ordre, la liberté, le respect des lois et de la propriété privée.

VILFREDO PARETO.

Lausanne, le 30 juin 1898.

Prévisions et jugements de quelques économistes libéraux, et autres documents.

Nous réunissons ici un certain nombre de documents, disposés par ordre chronologique. Ils prouvent, à l'évidence, que les économistes libéraux, ont depuis longtemps prévu les maux actuels de l'Italie.

Les notes qui se terminent par le chiffre : 1898, sont celles qui nous appartiennent et que nous ajoutons, maintenant, en juillet 1898.

M^r G. de Molinari écrivait, dans l'*Economiste belge* du 17 novembre 1860, à propos d'une discussion engagée entre les partisans de la centralisation et ceux de la décentralisation, en Italie :

Nous ne sommes, s'il faut tout dire, ni pour les autonomies locales, ni pour la centralisation. Nous sommes pour la liberté individuelle et la non intervention gouvernementale... Nous craignons que ce ne soit pas précisément à la constitution d'une administration économique que l'on vise, en ce moment, en Italie ¹. Il s'agit de lotir les classes supérieures, qui viennent d'y conquérir le monopole gouvernemental et, par conséquent, de créer assez de places pour satisfaire les appétits qui se précipitent à la curée ². Quoi que puissent dire et faire les honnêtes théoriciens qui s'imaginent que l'intérêt des gouvernés doit passer avant celui des gouvernants, ils en seront pour leurs plans de simplification et de réforme, et la réorganisation administrative de l'Italie demeurera subordonnée aux nécessités de la politique. Nous craignons donc qu'un débat sur ce point ne demeure sans utilité, peut-être même qu'il ne provoque le sourire des hommes pratiques qui sont en train de régénérer l'Italie...

J. DE MOLINARI.

L'Economiste belge, 17 novembre 1860.

Les finances de l'Italie.

Nous regardons les révolutions et les « guerres pour une idée » comme des moyens coûteux et surannés de produire le progrès politique ou économique ; nous sommes convaincu,

¹ Hélas ! on voit maintenant que les prévisions de M^r de Molinari ne se sont que trop réalisées. 1898.

² Les dirigeants ne se sont pas contentés de places. Ils ont exigé en outre des droits protecteurs ; et se sont même oubliés jusqu'à dépouiller les banques d'émission. 1898.

et notre conviction repose sur l'étude approfondie du « bilan » de chaque opération révolutionnaire, c'est-à-dire de la comparaison de l'*actif* des progrès dont une révolution a pu hâter l'avènement et du *passif* des mesures rétrogrades et des dépenses de sang et d'argent qu'elle a coûtées, nous sommes convaincu, disons-nous, qu'aucune des révolutions qui se sont accomplies depuis la fin du siècle dernier n'a couvert ses frais. Nous croyons, en conséquence, qu'il est du devoir des amis du progrès de résister résolument aux excitations révolutionnaires, non point certes par amour de la routine politique, mais dans l'intérêt bien entendu du progrès. C'est pourquoi nous nous sommes, dès l'origine, montré hostile à la révolution italienne ¹... Sans doute, les institutions politiques et économiques des anciens Etats de l'Italie étaient fort arriérées. La sécurité y était imparfaite et la liberté insuffisante. A part la Toscane qui était le pays le plus légèrement et peut-être le mieux gouverné du Continent, ces Etats avaient de légitimes griefs à faire valoir contre leurs gouvernements. Cependant, il ne faut rien exagérer : si les vieux gouvernements de l'Italie laissaient à désirer sous le rapport de la qualité, en revanche ils ne coûtaient pas cher. D'après M^r Minghetti, les populations italiennes ne payaient chaque année que la somme, relativement minime, de 500 millions de francs, en frais de gouvernement et cette somme suffisait et au delà pour couvrir les dépenses. Les finances des anciens Etats de l'Italie étaient en effet, dans la situation la plus florissante : les dettes publiques n'atteignaient qu'un chiffre peu élevé, et le royaume de Naples, par exemple, possédait au moment de l'invasion garibaldienne une réserve disponible de 60 millions, dont ses « libérateurs » ne manquèrent pas de le délivrer en quelques semaines. En outre, le servage militaire, qui constituait pour la masse du peuple, le plus lourd des impôts, n'existait ni dans les Etats du Pape, ni en Sicile. Aussi, les populations exemptes des charges écrasantes qui renchérisaient partout les nécessités de la vie, menaient-elles une existence facile et douce...

¹ La classe dirigeante italienne trouvait excellente la révolution faite à son profit, mais elle trouve, naturellement, exécrable la révolution dirigée contre elle.

Le parti qui gouverne l'Italie vient de célébrer solennellement le cinquantenaire de la révolution de Milan, de 1848, dite des *cinque giornate*. En louant ces révolutionnaires on a peut-être donné, à certains esprits exaltés, l'idée de les imiter, et l'on a ainsi contribué à préparer les troubles actuels. 1898.

A la vérité encore, les voies de communication se développaient lentement ; les gouvernements se faisaient scrupule de taxer les populations pour les entreprises dont les propriétaires fonciers recueillaient tout d'abord le bénéfice, par une augmentation de la plus-value de leurs terres. Cependant les chemins de fer sillonnaient non seulement la Lombardie et la Toscane, mais encore ils commençaient à s'établir dans le royaume de Naples et dans les Etats du Pape. La production et le commerce se développaient rapidement, et, plusieurs fois déjà, il avait été question d'établir, entre les différents Etats de la Péninsule, une union douanière, qui n'aurait pas manqué de donner un rapide essor à leurs ressources productives...

Il nous a été impossible jusqu'à présent, nous devons l'avouer, de nous rendre compte des bénéfices moraux et matériels de l'opération [de l'unification de l'Italie] en considérant, bien entendu, non l'intérêt de telle ou telle classe, mais l'intérêt de la masse. Nous voyons bien que les populations ont acquis la liberté d'écrire et de parler (à la condition toutefois de ne rien écrire et de ne rien dire qui soit de nature à déplaire au gouvernement ¹), mais, en revanche, et comme compensation de ce supplément de liberté qui a été donné à quelques-uns, d'autres ont été privés de la liberté non moins précieuse de disposer d'eux-mêmes, par la généralisation du servage militaire. Il n'y a, du reste, dans l'« actif » de la révolution italienne, si actif il y a, aucune liberté que l'Italie n'eût pu obtenir, et selon toute apparence, à beaucoup plus large dose et d'une manière plus sûre, par les procédés économiques de la propagande pacifique et de l'*exemple*.

Mais si l'actif de l'opération demeure encore obscur et incertain ², le passif n'est, hélas ! que trop clair et trop positif. Nous voyons dans les discours de M^r Minghetti, servant d'exposé des motifs au dernier emprunt, qu'alors que les dépenses publiques des différents Etats de l'Italie ne dépassaient pas 500 millions avant l'unification, elles oscillent aujourd'hui de 700 millions à 1 milliard, et que les intérêts de la dette publique unifiée... se sont augmentées de 70

¹ Les anciens gouvernements avaient au moins la loyauté d'avertir leurs sujets que cela était défendu.

Le parti qui gouverne actuellement l'Italie a écrasé le pays d'impôts, soi-disant pour lui assurer la liberté ; mais il garde l'argent et il escamote la liberté. 1898.

² Il ne l'est plus maintenant ! 1898.

millions dans la seule période triennale de 1859, 1860 et 1861. D'où il résulte que les recettes, qui s'élevaient avant l'unification, de 525 à 550 millions, et qui étaient plus que suffisantes pour couvrir les dépenses, ne suffisaient plus aujourd'hui, que le gouvernement actuel se trouve avec un revenu régulier de 546 millions seulement, en présence d'une dépense non moins régulière de 900 millions à un milliard, et ceci, remarquons-le bien, en pleine paix...

Comment se fait-il que le gouvernement unitaire et progressif de l'Italie coûte deux fois plus cher aux populations italiennes que ne leur coûtait leurs gouvernements morcelés et rétrogrades? Cela provient de différentes causes: d'abord de ce qu'il a fallu augmenter considérablement l'étendue et le poids de l'appareil gouvernemental, pour donner satisfaction aux appétits budgétivores de la classe qui arrivait aux affaires¹. Où l'on n'avait dans l'ancien système que 10,000 appétits à satisfaire, on en a maintenant 100,000. La classe investie des droits politiques dans l'Italie nouvelle se compose de 250,000 électeurs environ, dont les deux tiers à peu près s'abstiennent; restent donc 100,000 environ qu'il faut rémunérer sous une forme ou sous une autre, soit en augmentant le débouché gouvernemental, soit en accordant aux individualités influentes des privilèges financiers et autres². Ensuite il a fallu augmenter considérablement l'armée et la marine, afin d'élever l'Italie au rang d'une grande puissance, et, de ce chef seulement, l'accroissement des dépenses s'est élevé à 150 millions. Vienne une guerre, et il faudra naturellement l'accroître encore³. On s'explique donc parfaitement que les dépenses publiques de l'Italie aient été doublées, et, si nous devons en juger par ce qui s'est passé ailleurs dans des circonstances analogues, nous pouvons affirmer que le budget des dépenses de l'Italie nouvelle ne fera que croître et embellir avec l'âge...

C'est ainsi, chose curieuse et triste, qu'en analysant les

¹ A la rigueur l'Italie aurait pu supporter cette dépense. Mais la classe dirigeante y a ajouté le poids de la protection douanière, qui a détruit des sommes énormes de richesse, et le poids des dépenses causées par la mégalomanie. Elle a, à proprement parler, tué la poule aux œufs d'or. 1898.

² Depuis 1863, ce beau système n'a fait que croître et embellir. Il fait maintenant la joie et le bonheur du pays. 1898.

³ Hélas! l'augmentation a eu lieu aussi en temps de paix. Et ces énormes dépenses n'ont abouti qu'aux désastres de Lissa, de Custoza et d'Abba-Carima. 1898.

opérations révolutionnaires, on trouve, en définitive, que les révolutions sont, de leur essence naturellement et nécessairement aristocratiques ou oligarchiques ; que si elles profitent à une classe, c'est en écrasant de leur poids la masse du peuple, et particulièrement en augmentant le fardeau de la portion la plus dépendante et la plus faible, des femmes et des enfants, sur lesquels se rejette le surcroît de travail nécessaire pour payer les frais d'entretien des états-majors politiques, administratifs et militaires, que les révolutions grossissent et multiplient sans cesse.

G. DE MOLINARI.

L'Economiste belge, 14 mars 1863.

Avant l'unification et la constitutionnalisation de l'Italie, les frais de gouvernement de l'ensemble des Etats de la Péninsule n'atteignaient pas 600 millions ; ils approchent aujourd'hui de 2 milliards (1,707,000,000 en 1885-86), sans parler de l'énorme charge supplémentaire résultant de la généralisation de la corvée militaire. Cette aggravation des charges publiques a été provoquée, en premier lieu, par la révolution qui a transféré le pouvoir des mains de l'aristocratie et du clergé à celles de la classe moyenne ; en second lieu, par le vice naturel du mécanisme constitutionnel, qui oblige les partis politiques à grossir incessamment le chapitre de la solde de leur armée pour conserver le pouvoir ou pour le conquérir. L'ancienne aristocratie gouvernante, peu nombreuse et médiocrement prolifique, se contentait du débouché étroit que lui offraient les petites cours italiennes ; le clergé vivait du revenu des biens ecclésiastiques. La classe moyenne, bien autrement nombreuse et besogneuse, avait besoin d'un débouché plus large pour satisfaire ses appétits de domination et de jouissances, aiguës par un long jeûne. Comme tous les parvenus, elle voulait d'ailleurs faire étalage de sa puissance et de sa fortune de fraîche date¹. Au lieu d'écouter les économistes naïfs qui lui conseillaient de doter l'Italie d'un gouvernement à bon marché, elle s'est lancée dans les voies d'une politique fastueuse et chère, qui flattait sa vanité tout en élargissant son débouché. L'armée et la marine ont été mises sur le pied qui convenait à une grande puissance, non sans offrir aux rejetons de la classe gouvernante un supplément d'emplois aristocratiques qui les élevaient au niveau des fils de la noblesse, tout en leur pro-

¹ C'est l'origine et la cause de la mégalomanie. 1898.

curant un revenu assuré. La carrière des emplois civils s'élargit de même sous la pression de la nécessité de récompenser les services rendus à la Révolution et, plus tard, les services rendus aux partis. Les douanes intérieures avaient été supprimées et c'était le bienfait le moins contestable de l'unification politique de l'Italie. Mais les appétits de la classe gouvernante allant croissant avec la possibilité de les satisfaire, elle est devenue protectionniste de libre échangiste qu'elle se flattait d'être avant de posséder le pouvoir de s'enrichir aux dépens d'autrui. Actuellement, le tarif douanier de l'Italie unifiée dépasse la moyenne des tarifs de l'Italie morcelée, et le mouvement protectionniste est encore à ses débuts. A la vérité, la nouvelle classe gouvernante a perfectionné la fiscalité, autrement dit l'art de dépouiller les gouvernés en leur double qualité de contribuables et de consommateurs, et ses finances sont dans un état prospère ¹. Les revenus de la classe qui vit du budget se sont à la fois accrus et consolidés. En revanche, quelle est la condition de la multitude qui fournit ces revenus et qui paie l'intérêt usuraire des emprunts à l'aide desquels la classe moyenne a fondé sa domination et sa fortune? *L'enquête agricole* et la statistique de l'émigration attestent qu'une partie de la population ne mange pas à sa faim ², et qu'un nombre croissant de misérables fuit chaque année l'Italie unifiée et régénérée pour aller chercher ailleurs des moyens d'existence, ce qui signifie qu'en Italie... les progrès des dépenses et des charges publiques dépassent celui des forces et des ressources privées qui les supportent et les alimentent.

G. DE MOLINARI.

Les lois naturelles de l'économie politique. 1897.

Le nouveau tarif douanier italien.

Le tarif douanier approuvé par le Parlement italien a un double but: d'un côté de procurer de nouvelles ressources au budget; de l'autre, de donner satisfaction aux intérêts qui ont assez de représentants à la Chambre pour disposer du pouvoir. L'Etat, suivant les prévisions du gouvernement,

¹ Cela n'a pas duré longtemps. Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse. 1898.

² Depuis, elle a aussi tâté de la prison. Mais voyez un peu les impertinents, qui ne sauraient mourir de faim sans se plaindre ! 1898.

tirera à peu près 25 millions de ces augmentations de droits de douane, mais les malheureux contribuables auront à payer une somme bien plus forte, qui ira aux propriétaires fonciers et aux industriels italiens.....

Le régime parlementaire, tel qu'il se pratique dans plusieurs Etats du continent européen, tend chaque jour davantage à éloigner du pouvoir les hommes qui ont du caractère. Les ministres deviennent de simples commis de la Chambre et n'ont qu'à suivre pas à pas les errements de la majorité, quelle qu'elle soit. Le temps est loin où un parti arrivait au pouvoir bannière déployée, ayant un programme à remplir; maintenant il ne s'agit plus d'appliquer ses idées, il s'agit de s'assimiler celles qui triomphent.

Comme les majorités changent souvent, il faut une grande souplesse pour pouvoir se retourner à temps et les suivre dans leurs évolutions, et il convient surtout de ne pas s'embarrasser du bagage de convictions trop arrêtées. Cela est peut-être une des nombreuses causes de l'aversion croissante, que l'on rencontre à présent presque partout, pour ce que l'on appelle la *théorie*; car, si l'on raisonne, en changeant d'opinion, on est tenu de dire pourquoi et d'expliquer comment la nouvelle est meilleure que l'ancienne, tandis que si on se dit *homme pratique*, on en est quitte pour annoncer gravement qu'on se prête aux circonstances, et point n'est besoin d'autres explications.

Ainsi la plupart de nos députés disaient, dans leurs programmes, qu'ils voulaient réformer les impôts dans le sens démocratique, dégrever tout ce qui sert à la consommation du pauvre; le ministère s'était solennellement engagé à exécuter cette transformation: c'était là son but, sa mission, rien ne lui tenait plus à cœur¹. Malheureusement les faits n'ont guère été en harmonie avec ces belles promesses et l'on nous a augmenté presque tous les droits de douane, surtout ceux sur les marchandises d'une consommation générale, comme les céréales, le pétrole, le sucre, le café; tandis qu'on dégrevait de 38 millions par an la propriété foncière; telle étant, à ce qu'il paraît, la manière *pratique* de tenir ses engagements.

Il est vrai que le rapporteur de la commission parlementaire connaît le moyen d'empêcher l'augmentation du prix du pain de se produire. Il faut pour cela que « l'autorité pu-

¹ Combien de réformateurs tiennent maintenant ce langage. Attendez, bonnes gens, et vous verrez ce qui résultera de la « solidarité sociale » et de la « socialisation des entreprises ». 1898.

blique ait une attitude résolue » et « que le gouvernement surveille le marché du pain et celui des farines ». C'est sous l'empire de ces idées que nous avons été sur le point de voir fixer le prix du pain par l'autorité municipale dans plusieurs villes d'Italie, à Rome entre autres. Et beaucoup de députés insistaient auprès du gouvernement pour qu'on n'abandonnât pas le marché du pain à l'arbitraire des boulangers!....

Nos protectionnistes eux-mêmes admettent que les Italiens auraient besoin pour se nourrir de 70 millions d'hectolitres de blé par an, tandis qu'ils n'en consomment que 60 millions. Ces dix millions d'hectolitres de blé qui manquent pour l'alimentation du peuple sont la cause de souffrances inouïes, et pour s'en faire une idée, il faut avoir vu ce que mangent les pauvres dans certaines provinces de l'Italie; il n'y a pas d'aliments inférieurs qu'ils rebutent, et ils en arrivent, à l'intérieur de la Sardaigne, à mêler de la terre à leur nourriture.

Une terrible maladie, la *pellagre*, est la conséquence de l'alimentation exclusive avec le maïs; elle a diminué quand le prix du froment baissait; elle augmentera s'il renchérit¹, et si même elle restait stationnaire, ce n'est vraiment pas là un état de choses qui mérite que l'on tâche de le consolider. Ceux qui réclament l'intervention de l'Etat en toute chose, devrait bien se rappeler que c'est précisément parce qu'il a fait augmenter le prix du blé, au profit des propriétaires, que des malheureux sont décimés par la *pellagre*, et bien souvent conduits ainsi à la démence et au suicide.

Le bon marché du pain est, paraît-il, ce que redoutent le plus nos hommes d'Etat. Ayant augmenté le droit sur le blé, il était juste et naturel qu'on augmentât en proportion celui sur les farines, mais on a été au delà, dans le but avoué de protéger les entreprises de mouture.

Le gouvernement proposait de porter le droit sur les farines de 2 fr. 77 à 5 fr. 50 les 100 kilogr.; cela n'a pas suffi pour contenter nos protectionnistes plus ou moins déguisés, et ce droit a été augmenté jusqu'à 6 francs. M. Luzzatti, rapporteur de la commission parlementaire pour la réforme du régime douanier, nous avertit même qu'il pense qu'on pourrait arriver à 6 fr. 25. Or, en admettant le raisonnement des meuniers qui prétendent que 100 kilogr. de blé donnent 75 kilogr. de farine (on peut réellement en avoir un peu plus) le droit de 3 francs sur le blé correspondrait à un droit de 4 francs sur la farine; la différence avec le droit imposé, soit 2 fr., tombe dans la poche de messieurs

¹ C'est ce qui a eu lieu effectivement. 1898.

les meuniers, lesquels ont besoin d'un peu de protection, nous dit Mr Luzzati, pour se défendre contre le bon marché du transport des farines et contre la concurrence de certains grands moulins que l'on construit à Odessa. Touchante sollicitude du gouvernement, qui a soin d'annuler au moyen de nouvelles taxes l'effet de tout perfectionnement qui pourrait diminuer le prix du pain ! Quel malheur si tous les Italiens pouvaient manger du pain de froment et si la *pellagre* n'avait qu'à disparaître ! Heureusement nos hommes d'Etat pratiques y veillent, et ils sauront bien maintenir le prix du pain à un taux raisonnable !....

Il est assez remarquable que les *nuisances* de la société changent si lentement au fond, bien que dans la forme elles présentent d'une époque à l'autre des différences considérables. La spoliation a changé de nature, en ce que l'on prend maintenant par ruse aux peuples ce qu'on leur enlevait autrefois par force, mais son effet utile est resté fort mince. En dévalisant les voyageurs sur les grands chemins, on détruisait le commerce; maintenant encore la quantité de richesses que détruit la protection est immense, en comparaison de la petite partie dont jouissent les spoliateurs; et s'il y avait moyen de la leur donner directement et qu'ils s'en contentassent, les peuples trouveraient tout avantage à ce système¹.....

L'Etat devenant le suprême régulateur de la vie économique du pays, l'industriel est conduit à négliger le dur labeur, au prix duquel on obtient le progrès et l'économie dans la fabrication, pour accourir dans la capitale et intriguer auprès des pouvoirs publics dans le but d'attraper quelques bribes des largesses qui pleuvent de tous côtés. Que l'on songe qu'un trait de plume d'un ministre, ou même d'un simple rapporteur d'une commission parlementaire, peut donner à une industrie des avantages que des années entières du travail le plus intelligent et le plus persévérant ne sauraient lui pro-

¹ Le fait d'augmenter le coût de la vie et les souffrances du peuple, par des droits protecteurs, payés par la masse des citoyens et perçus par un petit nombre de privilégiés, et de pousser ainsi le peuple à la révolte, ne tombe pas sous le coup de la loi qui défend d'exciter « la haine des classes sociales, d'une manière dangereuse pour la tranquillité publique ». Cette loi ne peut s'appliquer, en toute justice, qu'aux individus qui, dans leurs écrits, dépeignent trop vivement ces souffrances, ou à ceux qui ont le malheur de s'en plaindre trop haut. 1898.

MARTINE. J'ai quatre pauvres petits enfants sur les bras. SGANARELLE. — Mets les à terre. MARTINE. — Qui me demandent à toute heure du pain. SGANARELLE. — Donne leur le fouet. Quand j'ai bien bu et bien mangé, je veux que tout le monde soit soûl dans ma maison. *Molière; Le médecin malgré lui*, acte I, scène I.

curer. Du reste, quand tout le monde demande, celui qui s'abstient risque fort d'être sacrifié et de payer pour les autres. Il y a de l'analogie entre ce qui se passe maintenant et ce que l'on voyait en France, sous l'ancien régime, quand les gentilhommes campagnards abandonnaient leurs terres et s'en venaient à Versailles, où un sourire du Roi-Soleil pouvait les enrichir.

A l'époque des *condottieri*, des hommes hardis et entrepreneurs se réunissaient en troupe, et se mettant au service du plus offrant, s'enrichissaient par la guerre et le pillage. Maintenant encore de semblables compagnies se forment, mais c'est au moyen du vote et des influences parlementaires qu'elles marchent à la conquête de la richesse.....

Lorsque toutes les forces productives d'un pays se trouvent sous la tutelle du gouvernement, celui-ci acquiert une telle influence sur les intérêts privés des citoyens, que toute la vie publique s'en trouve faussée. C'est là une des raisons qui peuvent servir à expliquer comment en Italie, où les traditions libérales du gouvernement du comte de Cavour ne sont pas encore complètement oubliées, et où il y a beaucoup de libres-échangistes, la nouvelle réforme douanière a pu passer aux Chambres avec une opposition insignifiante, n'y soulevant presque pas de discussion, et dans le pays encore moins. Malheureusement, on ne s'en tiendra pas là; pour satisfaire les convoitises qu'on a allumées, on s'enfoncera de plus en plus dans la voie de la protection, et on arrivera à des excès dont il semblait que la modération habituelle au caractère italien dût nous protéger¹.

Il ne s'est pas trouvé une seule voix dans la Chambre pour demander au ministère pourquoi, même avant que les nouveaux droits de douane fussent approuvés, il avait acheté à une entreprise qu'il favorisait 150,000 tonnes de rails d'acier à un prix de beaucoup supérieur à celui qui lui était offert par les producteurs étrangers. Assurés de leur triomphe par les intérêts qu'ils mettaient en jeu, les protectionnistes n'ont pas même daigné répondre aux observations que quelques rares libres-échangistes osèrent publier. Un grand nombre de députés et de sénateurs, qui en particulier se disent libres-échangistes, se sont abstenus, ou ont même fini par voter le projet de réforme des droits de douane, craignant, s'ils votaient contre le gouvernement, de compromettre les intérêts de leur parti politique ou ceux de leur province. Il faut ajouter à cela l'échange de bons procédés entre nos législa-

¹ Ces prévisions n'ont été que trop justifiées ! 1898.

teurs. Les protectionnistes ayant voté en faveur de la construction de lignes de chemins de fer on d'autres largesses du gouvernement, dont avaient profité certains libres-échangistes, ceux-ci avaient contracté une dette qu'ils devaient payer.

La classe gouvernementale s'énerve dans cette hypocrisie, dans ces mensonges de chaque jour, dans ces continuelles intrigues parlementaires. Elle n'entend que l'écho de ses propres idées, ne voit rien au delà et se figure que le monde parlementaire est la nation. Eloignant ses meilleurs hommes du pouvoir, se partageant cyniquement le produit de spoliations sans cesse croissantes, plus elle rend son joug pesant, moins elle devient capable de le défendre¹.....

Elle étend et perfectionne chaque jour l'appareil gouvernemental ; c'est elle qui crée cette machine immense et compliquée pour changer la distribution naturelle des richesses, pour faire jouir les uns du produit du travail des autres, pour substituer partout à la libre concurrence la réglementation par l'Etat, et elle se berce de l'espoir qu'elle pourra toujours employer à son profit cette machine, que l'exemple qu'elle donne ne portera pas ses fruits, que ses fétiches politiques la sauveront et que, pratiquant chaque jour pour son propre compte le socialisme, elle pourra empêcher les autres de s'en servir aussi².

La cour de cassation de Turin juge que les associations de socialistes sont des associations de malfaiteurs ; parce qu'elles ont pour but de prendre aux uns pour donner aux autres ; comme si tel n'était pas exactement le but que se proposent les associations, jugées parfaitement licites, qui se constituent en vue d'obtenir des droits protecteurs ou d'autres faveurs de l'Etat.

Ne voulant pas se donner la peine d'étudier l'économie politique, craignant d'y trouver la condamnation de ses agissements, la classe gouvernante nie qu'il existe des lois naturelles de la production et de la distribution des richesses ; elle tâche de persuader au peuple que l'Etat peut tout, et

¹ Incapable de se défendre par ses propres forces, elle s'est jetée maintenant dans les bras des militaires ; et l'état de l'Italie se rapproche rapidement, sous cet aspect, de l'état de l'empire romain, lors de la décadence. 1898.

² Maintenant que les faits ont donné raison à ces prévisions, que le mauvais exemple donné par le socialisme d'Etat a fortement contribué à augmenter le nombre des adhérents et la puissance du parti socialiste, on voit la classe gouvernante, affolée, incapable de maîtriser une situation qu'elle a créée elle-même, ne plus savoir gouverner qu'avec l'état de siège et les Conseils de guerre. 1898.

après, quand les malheureux en concluent que ce même Etat peut améliorer leur sort, assurer des salaires élevés aux ouvriers, détruire les funestes effets du vice et de l'ignorance et faire régner partout le bonheur, elle s'en étonne et s'en indigné comme d'une hérésie¹.

Ce naïf égoïsme, cet aveuglement inconcevable de la classe moyenne en Europe ne permet de voir l'avenir que sous de sombres couleurs; peut-être, bien que maintenant cela semble peu probable, les peuples ouvriront-ils à temps les yeux sur leurs véritables intérêts; peut-être la réaction naîtra-t-elle de l'excès même du mal; mais pour le moment on ne saurait encore apercevoir d'où et comment viendra le salut.

V. PARETO.

Journal des Economistes, 15 octobre 1887.

Lettre de Mr L. Diligenti à ses électeurs, en 1890.

.
Fate il confronto, o Elettori, tra i rappresentanti del popolo inglese e la maggioranza dei vostri e vi renderete subito conto della meravigliosa fortuna dell'Inghilterra e dell'esaurimento economico del nostro povero paese, in cui è ormai vano il cercare, come pur dicevo nell'articolo stesso, ogni ombra di controllo e di salutare resistenza ad assurde e funeste pretese fiscali.

E dopo ciò giudicate se possano chiamarsi i conservatori, coloro che sostennero costantemente un sistema di Governo che in quattro anni appena scemò d'un quarto il commercio esteriore del paese, portò l'emigrazione a 300,000 individui, l'importazione del frumento a 12 milioni di ettolitri, il debito ipotecario a nove miliardi, i fallimenti al quadruplo di 4 anni fa, che dette luogo a una ecatombe di valori d'ogni genere (l'onorevole Nicotera dice per cinque miliardi!), e fece indietreggiare la rendita di 10 punti mentre contemporaneamente tutti gli altri fondi di Stati Europei subivano aumenti vertiginosi!.....

E nessun paese al mondo in piena pace, in mezzo ai progressi continui degli altri Stati ha mai offerto lo spettacolo

¹ Elle fait pis maintenant. Elle persécute et emprisonne les gens qui ne font que suivre, en théorie, les mauvais exemples qu'elle a donnés en pratique. 1898.

che oggi offre l'Italia, d'un impoverimento progressivo, desolante, che niuna virtù e abnegazione del suo popolo patiente riesce oramai a trattenere o a dissimulare, e che richiama sciaguratamente sul nostro paese l'attenzione tutt'altro che lusinghiera del mondo degli affari come di quello della politica.....

L. DILIGENTI.

L'Italie économique.

Le comte de Cavour avait donné au gouvernement une impulsion libérale dont les effets continuèrent à se faire sentir quelque temps même après sa mort. Admirateur sincère des libertés anglaises et du *self-gouvernement*, il n'en perdit jamais de vue des principes, même quand il était absorbé par son œuvre capitale : la création du royaume d'Italie. Le prestige de sa haute intelligence et le succès qui avait couronné ses efforts entraînèrent ses collaborateurs à le suivre dans la voie qu'il avait tracée et les y retinrent quand il eut disparu. Mais bientôt une lente désagrégation s'opéra dans leurs rangs. Un fort petit nombre des membres de la droite demeura fidèle aux principes libéraux ; le plus grand nombre pencha peu à peu vers la centralisation ; l'exagération des attributions de l'Etat, et une partie en arriva à un socialisme d'Etat plus ou moins déguisé.....

L'unité de l'Italie s'était faite en détruisant tous les gouvernements de la péninsule, sauf un : celui du Piémont, dont les institutions s'étaient ainsi trouvées par la force des choses étendues à tout le pays. Ces institutions n'étaient pas indigènes. On les avait copiées sur le système parlementaire anglais, et pas même directement, mais sur une autre copie qui en avait été faite en France au temps du règne de Louis Philippe. Le vrai problème à résoudre pour les hommes d'Etat italiens était donc de trouver le moyen d'adapter ces institutions étrangères aux mœurs, aux coutumes et à la constitution naturelle du pays. Au lieu de cela, s'éloignant de plus en plus de ce but, et passant d'une imitation à une autre, l'on en arriva à superposer le système autoritaire allemand au système parlementaire anglais, où, brochant sur le tout, l'on avait une centralisation copiée sur la centralisation française.

De cet assemblage monstrueux, rien de bon ne pouvait résulter. S'il est un point bien acquis maintenant à la science

de la politique, c'est un des pires gouvernements qu'on puisse avoir, c'est une dictature parlementaire en possession des forces que donne la centralisation¹. L'Italie allait en faire la triste expérience.

Le parti de la droite s'était partagé entre deux chefs : Sella, qui avait toujours incliné à étendre l'intervention de l'Etat dans la vie économique de la nation ; Minghetti, qui, peut-être à cause du rôle qu'il avait eu dans le ministère Cavour, passait au contraire pour pencher vers les doctrines libérales anglaises, mais qui, en réalité, n'a jamais été bien éloigné des théories du socialisme de l'Etat, ainsi qu'on peut déjà le remarquer dans les écrits de sa jeunesse, et même dans son œuvre capitale : *Sur les rapports de l'économie politique et de la morale*. Minghetti était au pouvoir quand se dessina un mouvement en faveur du rachat et de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat. Il s'y montra résolument favorable, soit sous influence de ses anciennes idées combinées avec les idées allemandes, qui gagnaient chaque jour du terrain en Italie, soit dans le dessein de devancer son adversaire Sella, en lui enlevant une arme qui aurait pu servir à abattre le ministère. Un seul homme, parmi les députés les plus en renom de la droite, demeura fidèle en cette occasion aux doctrines libérales : ce fut M. Ubaldino Peruzzi, qui, lui aussi, avait fait partie du Cabinet Cavour. Les événements du 16 mai 1876 sont trop connus pour les rappeler ici. On sait que le ministère Minghetti tomba en apparence sur une question secondaire relative à l'application de l'impôt sur la mouture, en réalité sur la question du rachat des chemins de fer, et que la gauche arriva au pouvoir.....

Dans cette confusion des idées et dans cette dissolution des partis, les intérêts matériels et les sentiments égoïstes prirent le dessus, ainsi qu'il arrive toujours dans des cas semblables. Les candidats à la députation ne se présentèrent plus aux électeurs au nom de certains principes, ils se recommandèrent surtout comme d'habiles solliciteurs, et ce mal, sans parler de beaucoup d'autres, n'a pas cessé d'augmenter jusqu'à nos jours. Les citoyens ne se groupèrent plus suivant des idées communes, mais seulement selon leurs intérêts².....

¹ Maintenant, en Italie, la dictature parlementaire tend à se transformer en une dictature militaire. C'est une évolution naturelle. 1898.

² La réunion du système parlementaire avec la centralisation a eu pour effet, selon M. Jacini (*Pensieri sulla politica italiana*, p. 35), « de transformer les représentants de la nation, sous peine en cas de refus de

La corruption électorale gagna aussi du terrain. Nous en sommes venus au point que cette année le ministre de l'intérieur, parlant à la chambre, a pu dire à un député : « Pour vous faire élire, vous avez fait voter même les morts ! » Mais celui-ci, sans s'émouvoir, a répliqué : « Que celui qui est sans péchés me jette la première pierre ! ».....

Un milieu ainsi constitué devait faire surgir l'homme qui en personnifierait les tendances. Ce fut Depretis. Esprit sceptique, ne s'embarassant guère de principes ni de convictions, peu soucieux de la vérité, profond connaisseur des faiblesses, des convoitises, des vices des hommes, et sachant en tirer parti sans scrupules pour arriver à ses fins, d'une habileté consommée dans la stratégie parlementaire, prêt à suivre toute voie qui lui assurait la majorité, sauf à rebrousser chemin dès que le vent venait à tourner, il jouit pendant les dernières années de sa vie de la dictature la plus absolue qui se puisse exercer dans un Etat parlementaire. La droite existait encore, au moins de nom. Depretis, par un long et patient travail, réussit à l'absorber dans sa majorité, avec les éléments les plus disparates de la gauche. Un seul lien devait cimenter l'union de ces hommes, hier encore d'opinions si différentes : la satisfaction des intérêts matériels qu'ils représentaient. Ce système reçut un nom, il fut appelé *transformisme*¹.

Au reste, Depretis promettait beaucoup et tenait le moins possible ; un peu parce que toutes les ressources de l'Etat se trouvaient être insuffisantes en comparaison des convoitises qu'allumait le système *transformiste* ; un peu par calcul..... Les désillusions de la politique de Depretis avaient déjà commencé à se produire. Il avait promis beaucoup plus qu'il n'aurait pu tenir, même s'il eût eu à sa disposition les ressources d'un pays bien plus riche que ne l'est l'Italie ; le moment n'était pas loin où l'édifice laborieusement construit par lui allait crouler comme un château de cartes. Pour attirer à lui les députés du centre, Depretis avait fait l'expédition de Massouah ; mais comme toujours, les moyens qu'il avait employés étaient insuffisants pour le but à atteindre, et il en

n'être plus réélus, en solliciteurs des intérêts de leurs électeurs, tous ces intérêts aboutissant au pouvoir central ; tandis que de leur côté les ministres sont obligés de céder, assez souvent aux dépens des intérêts du trésor et de ceux de la justice, devant les coalitions des députés solliciteurs. »

¹ Malheureusement, M^r de Rudini, qui est pourtant un honnête homme, imita ce système. C'est qu'il s'impose, étant donné l'exploitation réglée à laquelle la classe dominante soumet le pays. Pour s'y soustraire, il faudrait avoir le courage et la force de s'en prendre à cette exploitation. 1898.

était résulté la défaite de Dogali ¹. Sous cette impression on lui avait imposé comme collègue Mr Crispi, qui se faisait fort d'augmenter les budgets de la guerre et de la marine autant qu'il était nécessaire pour faire de l'Italie une puissance militaire et maritime de premier ordre ².....

La plupart des partisans de Mr Crispi se moquaient souvent avec leurs amis de sa mégalomanie. Ils étaient liés à lui par leurs intérêts, et non par une communauté quelconque de principes. Aussi, quand, après sa chute, ils se furent bien persuadés que son retour au pouvoir n'était pas proche, l'abandonnèrent-ils sans la moindre hésitation. Et maintenant Mr Crispi, devant lequel tous les fronts se courbaient, n'a plus vingt députés qui lui soient demeurés fidèles. Mais qu'un mouvement imprévu le porte de nouveau au ministère, et les députés qui l'ont abandonné se presseront encore en foule autour de lui, d'autant plus obséquieux en ce jour qu'ils étaient plus dédaigneux la veille ³.....

Les deux mouvements, l'un économique, l'autre politique, n'auraient probablement pas pu produire beaucoup d'effet, s'ils fussent demeurés isolés. Le bon sens des hommes pratiques se serait opposé aux entreprises des mégalomanes. Agriculteurs, industriels, commerçants, rentiers, ouvriers, tout ce qui, en somme, était en dehors de la classe des *politiciens*, auraient imposé un peu de modération à Mr Crispi et à ses amis. De leur côté, les mégalomanes se seraient abstenus de mesures qui appauvrissaient le pays, dont ils avaient besoin de tirer les fortes sommes, toujours nécessaires aux gens atteints de la manie des grandeurs. Ce ne fut qu'en réunissant leurs forces que les mégalomanes, les protectionnistes et les fournisseurs de la marine et de la guerre réussirent à entraîner le pays. Ils étaient parfaitement organisés, ils avaient de l'argent, ils disposaient des forces du gouvernement et de la presse ; et l'on s'explique aisément que, bien qu'en petit nombre, leur influence ait été prépondérante.....

¹ Le ministère de Mr Crispi tomba exactement dans la même erreur ; il en résulta la défaite d'Abba-Carima. Il est à craindre que la série de ces erreurs continuera. Leur cause git dans le fait que les ministres veulent satisfaire la passion mégalomane de leurs partisans et ne disposent, pour cela, que de ressources insuffisantes. 1898.

² Ces rodomontades ont abouti à la défaite d'une armée italienne par un peuple barbare ! 1898.

³ Ces prévisions ne se sont malheureusement que trop bien réalisées, quand, en 1894, Mr Crispi est revenu au pouvoir. 1898.

Les impôts italiens grevent surtout les consommations de première nécessité. Par exemple, l'impôt sur le sel est énorme. Le gouvernement, qui a le monopole de la vente du sel, fait payer le sel gemme soixante centimes le kilogramme, et soixante-seize centimes le sel raffiné ! Une anecdote à ce sujet en dira plus long que tous les raisonnements. La petite fille d'un paysan venait souvent jouer avec les enfants d'un riche Français qui possède une villa dans les environs de Florence. Quand elle s'en allait, on lui bourrait ses poches de friandises. Un jour elle se hasarda timidement à demander qu'on lui donnât du sel au lieu de bonbons, car, disait-elle, la mère, par économie, ne mettait pas de sel dans la soupe, qui ainsi était fort mauvaise ! Dans la Vénétie, si les enfants peuvent s'introduire dans une cuisine où il y a du sel et du sucre, ils mangent plus volontiers du premier que du second. Au reste, la consommation de sel par habitant est de 8 kilogrammes, 4 en France, et seulement de 7 kilogrammes en Italie. Cette petite différence dans la moyenne de la consommation représente une somme énorme de souffrances pour le peuple ¹.....

Mr Bodio a calculé les réductions qu'ont subies, du 31 mars 1887 au 31 mars 1891, les valeurs des actions des principaux établissements de crédit, des sociétés industrielles, des chemins de fer, etc. ; on voit par ces calculs la baisse énorme qu'a souffert la richesse mobilière de l'Italie ².

Mr Carlo Bonis a calculé la perte qui en est résulté pour 23 des principales sociétés, et il arrive au total de 609 millions. Si l'on tenait compte de toutes les sociétés et de toutes les entreprises privées, la perte serait évidemment beaucoup plus grande.

Une douloureuse conséquence de cet état de choses, c'est l'augmentation du nombre des faillites qui, en 1886, furent au nombre de 1310 et en 1889 de 2015 ³. Les pertes des créanciers furent de 29 millions en 1886 et de 69 en 1889 ⁴.

¹ Pour 1889, l'impôt sur le sel a rendu, en France, 32 849 000 francs et, en Italie, 61 794 000. Par tête d'habitant: en France, 0 fr. 85 ; en Italie, 2 fr. 06.

² BODIO, *loc. cit.*, p. 95-96. Les calculs sont faits sur le capital versé. Voici quelques-uns de ces chiffres. Valeur au 31 mars 1891, pour 100 de la valeur au 31 mars 1887: Banque nationale, 72 ; Banque générale, 35 ; Crédit mobilier, 45 ; Crédit méridional, 13 ; Caisse d'escompte, 29 ; Banque d'Escompte et Soie, 19 ; Esquilino, 0.68 ! ; Foncière italienne, 3 ; Eau Marcia (Rome), 51 ; Société immobilière, 20. Et la baisse continue encore.

³ 1623 en 1887, 2200 en 1888.

⁴ 85 millions en 1888 (BODIO, *loc. cit.*, p. 97).

Pendant que le pays s'appauvriissait de la sorte, l'Etat augmentait considérablement ses dépenses.....

L'Italie était en voie de pleine prospérité quand, vers la fin de 1887, s'est produit une recrudescence de la protection douanière, la rupture des relations commerciales et financières avec la France, et un rapprochement plus intime avec l'Allemagne.

Brusquement, sans transition aucune, à peine ces faits accomplis, une crise économique terrible sévit sur l'Italie, et continue jusqu'à présent. Cette crise n'est pas générale en Europe. Bien loin de là, dans les autres pays, le mouvement du commerce international et du commerce intérieur reçoit un accroissement considérable de 1886 à 1890. Il faut donc qu'il y ait eu une cause spéciale pour la crise italienne. Et cette cause où la trouver, si ce n'est dans les faits que nous venons de rappeler ? Quels autres nouveaux faits se sont produits d'une telle importance qu'on puisse leur attribuer des effets aussi considérables ? Dans ce laps de temps, l'Italie n'a pourtant pas eu à souffrir les maux d'une invasion étrangère, ses vignobles n'ont pas été dévastés par le phylloxera, ni ses troupeaux décimés par quelque épizootie ; il n'y a eu ni tremblement de terre, ni inondations importantes, rien enfin, absolument rien, qui, en dehors des causes énoncées, ait pu appauvrir le pays.....

Ces faits sont tellement évidents qu'il est naturel de se demander comment le pays a pu, non seulement s'engager dans une aussi mauvaise voie, mais encore y persévérer après qu'il eût connu les désastres auxquels elle le conduisait.

Pour trouver la réponse, nous avons analysé la vie politique du pays, et nous avons vu que la perversion du système parlementaire a eu pour conséquence de sacrifier les intérêts de la grande masse de la populations aux intérêts particuliers et aux passions d'un petit nombre de personnes fortement organisées et ne reculant devant aucun moyen pour étendre leur influence et pour dominer le pays.....

V. PARETO.

Revue des Deux-Mondes, 15 octobre 1891.

Le Protectionnisme en Italie, ses résultats.

En 1887, le Parlement italien approuva un nouveau tarif douanier qui augmentait considérablement les droits d'entrée

sur les produits de l'agriculture et de l'industrie. Ce tarif fut mis en vigueur en 1888 et fut complété par des augmentations des droits d'entrée sur le blé, les farines et le riz. Ses auteurs et ses partisans avaient promis au pays monts et merveilles de cette recrudescence de la protection. M. Luzzatti, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet qui donnait force de loi au nouveau tarif, concluait que le temps était venu pour l'Italie d'examiner le problème économique sans préjugés, et surtout en faisant abstraction du préjugé de la liberté du commerce. « Nous ne devons pas, disait-il, être prisonniers, à notre grand dommage, de doctrines qui sont utiles seulement si on les suit également de part et d'autre, et qui ne le sont pas quand on les invoque pour vendre en Italie les produits fabriqués à l'étranger, et on les oublie quand il s'agit d'acheter à l'étranger les produits italiens. Équité de part et d'autre, ou bien égalité de sévérité : voilà ce que demande le pays, qui veut travailler pour les échanges internationaux, et, si on l'en empêche, ne pas appliquer seulement contre son intérêt les théorie abstraites du libre-échange. »

D'un autre côté, les libre-échangistes, dans le rapport d'une commission nommée par l'Académie des *Georgofili* de Florence, prévoyaient que l'augmentation de la protection douanière, bien loin de permettre à l'Italie « de travailler en vue des échanges internationaux », allait réduire considérablement ces échanges, arrêter l'essor économique que commençait à prendre le pays, et conduire à la ruine et à la misère bon nombre d'industries, même parmi celles qu'on prétendait protéger.

Telles étaient les prévisions. Voyons les faits.

I

**La protection a fait diminuer le total du commerce extérieur de l'Italie ;
la protection a réduit dans une forte proportion les exportations italiennes.**

Commerce spécial de l'Italie¹ (en millions de francs).

	Protection stationnaire.					
	1878.	1879.	1880.	1881.	1882.	1883.
Importations	1 062	1 252	1 187	1 240	1 227	1 238
Exportations	1 021	1 072	1 104	1 165	1 152	1 186
Total	2 083	2 324	2 291	2 405	2 379	2 474

¹ Sans les métaux précieux.

	Protection stationnaire.				Recrudescence de la protection.		
	1884.	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.
Importations	1 320	1 460	1 458	1 605	1 175	1 391	1 319
Exportations	1 071	950	1 028	1 002	892	951	896
Total	2 391	2 410	2 486	2 607	2 067	2 342	2 214

Ce tableau est frappant. Les exportations, depuis 1878 jusqu'à 1887, se maintiennent (sauf une seule année) au-dessus du milliard. Puis, tout à coup, à partir de 1888, elles tombent au-dessous et y demeurent constamment. Que s'est-il donc passé en 1888? Une chose fort simple: sous prétexte de défendre le travail national, on a ruiné le commerce d'exportation du pays.

M^r Crispi a dit à la Chambre que la diminution des exportations provenait d'une crise commerciale générale dans toute l'Europe. C'est faux. Dans tous les autres pays qui n'ont pas aujourd'hui la protection douanière, le commerce international et les exportations ont été en augmentant dans ces dernières années. A l'appui de notre assertion, voici les chiffres :

Commerce spécial de divers pays¹. (en millions de francs).

	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.
<i>Angleterre (Libre-échange)².</i>					
Importations	8 747	9 048	9 674	10 690	10 523
Exportations	5 311	5 535	5 863	6 223	6 588
Total	14 058	14 583	15 537	16 913	17 111

	<i>France (Protection stationnaire).</i>				
Importations	4 208.	4 026	4 107	4 317	4 423
Exportations	3 249	3 246	3 247	3 703	3 720
Total	7 457	7 272	7 354	8 020	8 143

	<i>Suisse (Protection stationnaire).</i>				
Importations	759	792	777	867	917
Exportations	633	642	644	682	691
Total	1 397	1 434	1 421	1 549	1 608

	<i>Norvège (Presque le libre-échange)³.</i>				
Importations	187	185	219	264	279
Exportations	142	147	169	174	171
Total	329	332	388	438	450

¹ Sans les métaux précieux.

² La livre sterling est comptée pour 25 fr.

³ La couronne est comptée pour 1 fr. 38.

Tous les autres pays nous présentent des résultats analogues ; partout, sauf en Italie, nous voyons les exportations augmenter ces dernières années ; en voici encore quelques exemples :

	1886.	1887.	1888.	1889.
<i>Autriche-Hongrie (Commerce spécial).</i>				
Exportations (millions de florins)	699	673	729	766
<i>Allemagne (Commerce spécial).</i>				
Exportations (millions de marks)	2.984	3.134	3.205	3.167
<i>Espagne (Commerce général).</i>				
Exportations (millions de francs)	727	722	763	897
<i>Roumanie.</i>				
Exportations (millions de francs)	256	266	257	274
<i>Bulgarie.</i>				
Exportations (millions de francs)	50	46	64	81

La protection a donc eu pour résultat d'empêcher l'Italie de profiter d'un mouvement de reprise commerciale, général dans toute l'Europe, et qui partout, sauf en Italie, a fait augmenter les exportations.

II

La protection a nuï considérablement à l'exportation des vins italiens et d'autres produits agricoles.

Suivant les statistiques italiennes, l'exportation des vins en fûts ¹ a été (en millions d'hectolitres) :

	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.
Pour la France	1 850	2 783	817	172	19
Pour l'Angleterre	31	45	70	30	23
Pour tous les pays	2 331	3 582	1 802	1 409	904

Ce n'est donc pas seulement la rupture du traité de commerce avec la France qui a nuï à l'Italie. L'Angleterre n'a pas augmenté les droits sur les vins italiens, et pourtant l'exportation pour ce pays tombe, en 1890, presque à moitié de ce qu'elle était en 1887. La vraie raison de ce fait doit donc se trouver dans les conditions économiques intérieures du pays. La protection a fait renchérir toute chose, elle a détourné les capitaux de s'employer à la production du vin, et c'est ainsi que ce commerce s'est trouvé ruiné.

¹ Voici les chiffres de l'exportation du vin en fûts et en bouteilles (en millions d'hectolitres) :

1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.
2 354	3 603	1 829	1 439	936	1 179

Exportation de l'huile d'olive.

	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.
Milliers de quintaux	648	641	524	553	378

Les exportations de pâtes, de farine, de froment et celles de riz ont été presque entièrement détruites par les nouveaux droits d'entrée. L'exportation de la farine est réduite presque à rien.

Exportation de farine.

	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.
Milliers de quintaux	53.2	47.7	33.4	9.4	9.6

Exportation de pâtes de froment.

Milliers de quintaux	42	17	11	6	6
--------------------------------	----	----	----	---	---

Exportation de bêtes bovines.

Milliers de têtes	49	34	25	26	22
-----------------------------	----	----	----	----	----

Exportation de bêtes ovines et caprines.

Milliers de têtes	110	102	54	52	38
-----------------------------	-----	-----	----	----	----

Exportation de volailles.

Milliers de quintaux	72	64	58	56	56
--------------------------------	----	----	----	----	----

III

Non seulement la protection a nui à l'exportation des produits agricoles, mais elle a même fait diminuer celle des produits industriels qu'on prétendait protéger.

Voici quelques produits industriels dont l'exportation a été considérablement réduite :

	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.
Papier gris (milliers de quintaux)	41.8	47.2	35.8	39.7	37.6
Briques, tuiles et carreaux (milliers de tonnes)	73.0	69.2	59.7	55.5	56.9
Velours de soie (valeur en milliers de francs)	699	519	413	264	146

On voit bien par ces exemples comment la marche descendante des exportations s'accroît à mesure que la protection fait sentir ses effets dans le pays ; on voit qu'une lente maladie en a miné les forces et détruit la productivité.

Le dommage s'est étendu à un grand nombre de produits, en voici d'autres exemples :

EXPORTATIONS.	1886.	1890.
Tissus de soie (valeurs en milliers de francs)	14 443	8 089
Tonneaux	1 278	801
Total de la catégorie « bois et paille »	54 335	34 563
Verroteries	5 408	3 766
Beurre frais	4 765	3 007
Bougies	116	77
Merceries ordinaires	2 731	954
Merceries fines	2 273	366
Eventails fins	584	182
Allumettes	1 700	867

IV

La protection a restreint la production et le commerce intérieur de l'Italie.

Les chiffres précédents démontrent tout le mal qu'a fait la protection au commerce international de l'Italie; peut-être pourrait-on supposer qu'en compensation la production du pays s'est accrue et que le commerce intérieur s'est développé. Il n'en est rien.

Le mouvement du trafic sur les chemins de fer nous fournit une mesure du commerce intérieur d'un pays. Or, tandis que dans ces dernières années le trafic a augmenté sur presque tous les chemins de fer européens, il a diminué, ou est demeuré stationnaire, sur les chemins de fer italiens.

D'abord si nous prenons en considération l'ensemble des lignes de chemins de fer du pays, nous trouvons pour l'Italie.

	1887-88.	1888-89.	1889-90.
Produit brut par kilomètre Fr.	20 232	19 160	19 093

Et pour l'Angleterre (libre-échange):

	1886.	1887.	1888.	1889.
Produit brut par kilomètre Fr.	53 543	53 899	54 692	57 427

La différence est remarquable, mais elle pourrait dépendre de ce qu'en Italie on a construit, ces dernières années, des lignes improductives de chemins de fer. Comparons donc les produits bruts des anciennes lignes seulement.

Produits bruts en francs par jour-kilomètre.

	1887.	1889.	1890.
— Angleterre (libre-échange) :			
Great Eastern (1,643 kilom.) Fr.	155	159	162
Great Northern (1,593 kilom.) »	168	180	184
Great Western (3,933 kilom.) »	132	146	148
North Eastern (2,539 kilom.) »	163	184	196

— Belgique (presque le libre-échange) :			
Etat (3,253 kilom.), 1 ^{er} janv. au 31 octobre »	106	115	120
Grand Central belge (589 kilom.), 1 ^{er} janv. au 30 nov. »	61	63	65
— Suisse (presque le libre-échange) :			
Jura-Simplon (974 kilom.), 1 ^{er} janv. au 31 déc. »	»	64	68
Nord Est (564 kilom.). »	67	76	78
— France (protection stationnaire) :			
Lyon (8,133 kilom.), du 1 ^{er} janv. au 31 déc. »	108	117	116
Nord (3,599 kilom.), id. »	127	143	142
Ouest (4,714 kilom.), id. »	82	86	82
Orléans (6,122 kilom.), id. »	71	75	74
Est (4,513 kilom.), id. »	79	86	86
Etat français (2,658 kilom.), id. »	34	36	37
— Espagne (protection stationnaire) :			
Saragosse (2,672 kilom.), 1 ^{er} janv. au 31 déc. »	53	55	56
Nord Espagne (1,959 kilom.)! id. »	80	82	81
Andalous (800 kilom.), id. »	40	45	46
— Allemagne (protection stationnaire) :			
Alsace-Lorraine (1,379 kilom.), 1 ^{er} avril au 31 déc. »	112	118	122
Prusse (24,880 kilom.), id. »	114	124	125
Wurtemberg (1,633 kilom.), id. »	71	81	80
— Italie (recrudescence de la protection) :			
Réseau principal des chemins de fer :			
Méditerranée (4,006 kilom.), 1 ^{er} juillet au 31 déc. »	81	81	76
Adriatique (4.055 kilom.), 1 ^{er} janvier au 31 déc. . . »	67	68	67

Il est vrai que le commerce intérieur a, lui aussi, souffert, par suite de la réduction de la consommation des citoyens, qui a été la conséquence des dépenses exagérées de l'Etat, pour les armements. Mais ces dépenses même sont une conséquence indirecte de la protection, car :

a) C'est pour jouir des bienfaits de la protection que bon nombre de manufacturiers et de leur amis ont poussé le gouvernement à rompre avec la France. Par le moyen des journaux qui dépendent d'eux et des députés qu'ils font élire, ils ont tâché d'envenimer toute querelle entre la France et l'Italie, et de rapprocher celle-ci de l'Allemagne. Ils ont réussi ainsi à faire tomber les importations en Italie de marchandises françaises, qui étaient de 192 millions de francs en 1887, à 144 millions en 1889, mais ils ont été cause d'un bien plus grand dommage à leur propre pays.

b) L'augmentation des prix de toute chose causée par la protection a augmenté considérablement les dépenses du gouvernement. Pour les seuls rails d'acier employés pour les chemins de fer, on a calculé que le gouvernement, en les faisant faire en Italie, paie, chaque année, 2 millions de plus

que ce qu'il dépenserait en les achetant à l'étranger. On prétend que c'est pour protéger le travail national. La dépense de main-d'œuvre pour fabriquer une tonne de rails, est moindre que 40 francs. Le droit d'entrée est de 65 fr. mais on doit en retrancher le droit sur la matière première (fonte), droit qui, pour le moment n'est que fiscal, soit 10 fr. par tonne de fonte, ou 12 fr. par tonne de rails. Le droit protecteur dont jouissent ceux-ci est donc de 53 fr., et l'on voit qu'il est très supérieur à la dépense de main-d'œuvre. Le gouvernement trouverait donc avantage à payer les ouvriers sans les faire travailler et à acheter les rails à l'étranger.

V

**La protection est antidémocratique.
Elle a produit la misère des ouvriers,
elle a fait diminuer la consommation
du pain de froment en Italie.**

Directement par les droits d'entrée sur les blés (5 fr. les 100 kilogrammes¹) et sur les farines (8 fr. les 100 kilogrammes²), indirectement en empirant les conditions économiques du pays, la protection a fait diminuer la consommation de pain et le peuple en a été réduit à se nourrir de céréales de qualité inférieure.

La moyenne de l'importation annuelle du froment en Italie (moins les exportations) a été de 833 milliers de tonnes, de 1885 à 1887, et de 728 milliers de tonnes, de 1888 à 1890.

D'autre part, la quantité récoltée dans le pays ces dernières années a été plutôt en diminuant qu'en augmentant; en effet, les statistiques officielles donnent pour la moyenne annuelle de ces récoltes: de 1870 à 1874, 51 millions d'hectolitres; de 1879 à 1883, 47 millions; de 1888 à 1890, 42 millions.

La diminution dans la consommation est donc plutôt supérieure qu'inférieure à celle révélée par le déficit de l'importation.

Les propriétaires de terres à blé, pour vendre leur blé plus cher, ne se sont pas souciés de savoir s'ils n'allaient pas affamer leurs concitoyens.

Une partie des ouvriers italiens s'est trouvée sans ouvrage, parce que même les industries protégées ont souffert des

¹ Ce droit a été porté à 7 fr. 50 le 10 décembre 1894.

² Ce droit a été porté à 12 fr. 30 le 10 décembre 1894.

mauvaises conditions économiques du pays. On n'avait pas songé que ce n'était pas tout que d'empêcher le consommateur d'acheter les marchandises étrangères, et que si du même coup on le ruinait, il serait contraint de se passer aussi des marchandises nationales.

Les faillites ont été en augmentant comme nombre et comme importance; en effet, nous trouvons :

	1886.	1887.	1888.	1889.
Nombre de faillites	1 310	1 623	2 200	2 015
Sommes perdues par les créanciers (en millions de francs)	29	—	85	69

Cet état de choses a provoqué une augmentation de l'émigration, le peuple abandonnant un pays où la cherté de toutes choses rend la vie impossible.

Les statistiques italiennes ne peuvent pas donner le nombre précis des émigrants, car beaucoup de ceux-ci, pour se soustraire aux entraves que met le gouvernement à l'émigration d'outre-mer, déclarent qu'ils vont seulement chercher de l'ouvrage dans les pays voisins, par exemple en France, et de là s'embarquent pour l'Amérique. Mais les statistiques des Etats-Unis du Nord de l'Amérique, du Brésil, de la République Argentine, nous donnent pour le nombre total d'émigrants italiens débarqués dans ces pays :

Nombre d'émigrants.

1883.	1884.	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890. ¹
88 722	59 773	105 380	93 739	158 974	233 909	170 056	141 639

VI

Le droits d'entrée sur le blé

et les autres impôts indirects qui grevent le pain empêchent l'amélioration du sort de l'ouvrier.

Le pain en Italie est grevé: d'abord d'une taxe de 5 fr. les 100 kilogrammes, à l'entrée du blé dans le pays. Par suite, le prix du blé dans le pays, ainsi qu'on peut le vérifier chaque jour, est précisément de 5 fr. plus élevé que celui du blé de même qualité provenant de l'étranger. Ensuite il y a l'octroi dans les villes: une partie va au gouvernement, soit 2 fr. par 100 kilogrammes; une autre partie, qui est variable, va à la ville. Négligeons cette dernière. Le droit d'entrée

¹ BODIO. *Di alcuni indici misuratori del movimento economico in Italia.*

et les taxes indirectes du gouvernement grèvent le pain de 7 centimes par kilogramme¹.

La ration du soldat italien est de 1 065 grammes de pain et de pâtes : nous pouvons adopter ce chiffre comme représentant ce qui est nécessaire à un homme qui travaille pour maintenir ses forces. En un an, l'ouvrier consomme donc 389 kilogrammes de pain et de pâtes. Maintenant, il faut tenir compte de sa famille ; la ration d'une femme est à peu près les deux tiers de celle d'un homme, ajoutons un tiers pour les enfants ; l'ouvrier avec sa famille consomme donc annuellement 778 kilog. de pain et de pâtes, et sur cette quantité il paiera pour les droits protecteurs et fiscaux 54 fr. 46.

Or, si nous prenons le tarif d'une Société d'assurances, par exemple de la Gresham, nous trouvons qu'un ouvrier, en payant depuis l'âge de 22 ans la somme de 54 fr. par an, s'assurerait une rente viagère de 835 fr. par an, à partir de sa soixante-cinquième année. On parle beaucoup de Caisses de retraite pour la vieillesse pour les ouvriers, mais on voit qu'en attendant, on leur prend, au moyen des droits protecteurs et fiscaux, sur le pain seul, une somme qui, si on la leur laissait, leur permettrait de s'assurer eux-mêmes.

VII

Tribut prélevé sur le peuple grâce aux droits protecteurs par les Italiens industriels et propriétaires.

Nous avons calculé exactement ce que payait, grâce aux droits protecteurs et aux impôts, une famille d'artisans vivant à Florence², gagnant 2 380 fr. par an, et nous avons trouvé que la famille payait :

	Sommes absolues en francs.	Pour cent du montant de la dépense annuelle.
A l'Etat	346.74	14.7
A la Ville	119.22	5.0
A la Province	10.37	0.4
A MM. les producteurs nationaux	89.30	3.8
Total	565,63	23.9

¹ Avec le droit actuel de 7 fr. 50, le pain est grevé de 7 cent. $\frac{1}{2}$ par kilog. 1898.

² Voir le *Journal des Economistes*, septembre 1890.

Il est intéressant de comparer à ces chiffres ceux qui sont relatifs à une famille d'artisans vivant dans un pays de libre-échange, par exemple en Angleterre.

Miss Miranda Hill a donné dans la *Nineteenth Century* le budget d'une telle famille ; M. Crofts, secrétaire de la *Liberty and property defence league* a bien voulu nous donner les renseignements nécessaires sur les taxes relatives à ce budget. On trouve ainsi que cette famille qui, gagne et qui dépense 1 915 fr. par an, paie :

— Au gouvernement — <i>Imperial taxes</i> :	
Soit : sur le thé, le cacao, la bière	Fr. 24.05
Il faut ajouter pour l'impôt du gouvernement sur les maisons, <i>inhabited house duty</i>	» 8.92
Total des taxes payées au gouvernement .	Fr. 32.97
— Taxes locales — <i>Local rates</i> :	
Soit : pauvres, police, éducation, pompiers, éclairage et nettoyage des rues, taxe pour l'eau, etc.	Fr. 60 »
Total général des taxes payées	Fr. 92.97
Soit seulement 4.85 % du revenu.	

Cette différence énorme entre les charges qui grèvent l'ouvrier italien et l'ouvrier anglais est une des raisons de la prospérité anglaise et de la décadence de l'industrie italienne.

CONCLUSIONS.

L'expérience faite en Italie a mis à nu les vices de la protection. Les faits parlent d'eux-mêmes, sans théories ni interprétations plus ou moins hasardées. Le pays était en voie de prospérité ; tout à coup ce mouvement s'arrête et fait place à une décadence économique très marquée, et cela au moment où, au contraire, la reprise commerciale allait en s'accroissant dans les autres pays européens. Ce changement subit dans la marche économique de l'Italie s'accomplit juste au moment où le nouveau tarif douanier est mis en vigueur. Aucun autre fait important, ayant pu influencer la situation économique, ne s'est produit précisément à cette époque, et l'exagération des dépenses de l'Etat n'a fait qu'aggraver cet état de choses.

Après avoir examiné d'un point de vue synthétique les effets de la protection, nous avons eu recours à l'analyse, nous avons pris la protection sur le fait; nous l'avons vue grevant les ouvriers, les réduisant à la misère; nous l'avons vue nuisant, par l'appauvrissement du pays, aux industries même qu'elle prétendait favoriser. Les faits ont brutalement déchiré le voile de théories et de sophismes dont elle se couvre, et elle nous est apparue dans toute son injustice, spoliant les pauvres au profit des riches et portant partout la misère et la ruine.

VILFREDO PARETO.

Publié par *L'Union pour la franchise des matières premières*.
Paris, 1891.

Cronaca.

Sono in prigione il direttore ed il cassiere della Banca Romana, il direttore del Banco di Napoli a Roma, il direttore supremo dei servizi governativi d'ispezione agl'istituti di credito; sono accusati di falso, di furto, di peculato. Altri li seguiranno o li avranno già seguiti nel momento in cui questo giornale apparirà: altre vittime chiede la Nemesi umana a cui troppo e troppo a lungo furono contese dalle supine acquiescenze, dall'ignoranza dei reggitori o dal troppo pudico e malinteso patriottismo. Lezione più tremenda che quella che oggi riceviamo non avrebbe potuto davvero immaginarsi. Se quando le prime investigazioni posero in luce i fatti che oggi sono di generale dominio, i pubblici poteri avessero lasciato libero corso alla giustizia, il male si sarebbe potuto curare alle radici, invece oggi stesso è talmente gigante che minaccia le stesse istituzioni e quel che è più l'esistenza economica del paese. Quando, per esempio, furono noti i risultati della prima inchiesta fatta sulla situazione della Banca Romana, sarebbe stato di non grave danno il riparare ai nove milioni di circolazione abusiva. Invece si lasciò fare ed il paese deve al *patriottismo* dei suoi reggitori, se oggi sopporterà in un modo o nell'altro, la perdita di sessantacinque milioni, senza contare le sorprese che la liquidazione presenterà. Ora si potranno evitare tutte le inchieste parlamentari di questo mondo, ma non apparirà meno grave davanti al paese la responsabilità di coloro che non seppero vedere il male o che, quando l'ebbero scorto, s'affrettarono

a coprirlo ed anzi escogitarono provvedimenti per peggiorarlo ¹.

UGO MAZZOLA.

Giornale degli economisti. Febbraio 1893.

W. E. Gladstone, après avoir lu nos articles, dont on a pu voir jusqu'ici les extraits, nous adressa la lettre suivante :

London, April 30. 92.

Dear Sir,

I have read with the greatest interest the pamphlet you have been good enough to address to me together with your courteous letter.

It places in the clearest light dangers of the most serious kind which in foreign lands are most sincerely estimated and lamented by those who sympathised with Italy in the days of her subjection to alien or despotic governments. While there former evils and perils were not her own work but were forced upon her, the evils and perils with which she is now menaced are not forced upon her and appear to be her own work through her own representative government.

Protectionism and militarism are united in an unholy but yet a valid marriage : and the one and the other are in my firm conviction alike the foes of freedom.

I have the honour to remain Sir your very faithful servant.

W. GLADSTONE.

Londres, 30 avril 92.

Cher Monsieur,

J'ai lu avec le plus grand intérêt la brochure que vous avez eu la bonté de m'envoyer en même temps que votre courtoise lettre.

Dans cet ouvrage, les périls, considérés comme étant les plus graves par les autres pays, et déplorés par eux sincèrement, apparaissent au grand jour à tous ceux qui sympa-

¹ Le système de repousser les leçons de l'expérience, de fermer les yeux sur la réalité, d'encourager, par l'impunité, les méfaits des politiciens, a continué ; et maintenant que ce système a porté ses fruits, des militaires, dont les connaissances des faits sociaux et de leurs causes paraissent fort imparfaites, condamnent des innocents à des dizaines d'années de prisons sous prétextes qu'ils ont trop vivement dépeint les maux dont souffre le pays. — 1898.

thisèrent avec l'Italie à l'époque de son assujettissement aux gouvernements étrangers ou despotiques.

Tandis que ses premiers maux et dangers n'étaient pas dus alors à elle-même, mais lui avaient été imposés, les maux et les dangers dont elle est menacée actuellement ne lui sont pas infligés et apparaissent comme un produit de sa propre œuvre, grâce aux représentants de son gouvernement ¹.

Le protectionnisme et le militarisme sont unis par des liens impurs mais indissolubles, et j'ai la ferme conviction que l'un et l'autre sont également ennemis de la liberté.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très fidèle serviteur.

W. GLADSTONE.

L'intervention de l'Etat dans les banques d'émission en Italie.

On sait que les différentes sectes protectionnistes-socialistes — il y en a presque autant que de manières de dépouiller son prochain — se plaignent fort de l'anarchie économique qui résulte de la libre concurrence et du maudit *laisser-faire*, *laisser-passer*. Quand les gouvernements régleront dans leurs moindres détails, avec la sagesse et le désintéressement dont nous avons chaque jour des preuves lumineuses, la production et la distribution des richesses, une ère d'un parfait bonheur s'ouvrira pour les pauvres mortels, et tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Si cette proposition est un dogme, il ne nous reste qu'à la révéler, si c'est une vérité scientifique, il doit nous être permis d'en demander les preuves et de rechercher si les faits se trouvent d'accord avec elle ou la contredisent.....

En Italie, la surveillance des banques par l'Etat est on ne peut plus sagement organisée, tout est prévu — au moins

¹ Le Conseil de guerre, à Milan, dit que les adversaires du gouvernement, « en désaccord sur les principes mais d'accord sur le but, se sont servi des conditions économiques peu florissantes du royaume pour exagérer et charger les tintes en dépeignant les souffrances du peuple, en envenimant la haine des classes sociales (si valsero delle poco floride condizioni economiche del Regno per esagerare con fosche tinte le sofferenze del popolo, inviperendo l'odio fra le classi sociali). »

Or, si l'on trouve juste de condamner à la prison les personnes qui, pour propager leurs théories, ont tiré parti des mauvaises conditions économiques du pays, que méritent les hommes qui ont créé ces mêmes conditions ? 1898.

sur le papier — et certes ce n'est pas l'intervention du gouvernement, ni dans l'administration des banques, ni dans leurs rapports avec le public qui a jamais fait défaut. Nous devrions donc nous attendre à voir se produire les admirables résultats qu'entraîne cette intervention.....

En présence des faits qui se sont produits récemment en Italie, on ne saurait nier que, non seulement, l'intervention de l'Etat n'a pas empêché une seule erreur, une seule faute, un seul délit qu'on pouvait commettre dans l'administration des banques d'émission, mais encore qu'elle les a favorisés et quelquefois même imposés.

L'Italie a six banques d'émission. Quatre, c'est-à-dire la *Banca Nazionale*¹, la *Banca Toscana*, la *Banca Toscana di credito*, la *Banca Romana* sont des sociétés anonymes par actions. Deux, c'est-à-dire le *Banco* de Naples et le *Banco* de Sicile, possèdent un capital propre, et sont sans actionnaires.

Une seule de ces banques, la *Banca Toscana di credito*, a été négligée par messieurs les politiciens, à cause de son peu d'importance ; c'est la seule qui ait été réellement bien administrée. Les autres ont vu s'abattre sur elles les hommes politiques comme une nuée de sauterelles voraces. Toutes, sans exception, nous montrent maintenant les résultats d'une administration déplorable, et leur capital est entièrement ou immobilisé ou détruit.

Le rapport du sénateur Finali, présenté au parlement, sur les banques d'émission, est très grave par ce qu'il dit, mais plus encore par ce qu'il tait et par ce qu'il laisse deviner ; car, malgré le soin que prend le gouvernement pour cacher encore quelques lambeaux de la vérité, celle-ci s'échappe de toutes parts et peut se connaître, au moins en partie, par les chiffres même que le gouvernement est obligé, à son corps défendant, de livrer au public.

Nous avons sous les yeux le procès-verbal de la séance du 31 août 1889 du Conseil d'administration du *Banco* de Naples. Le directeur, Mr le comte Giusso, expose qu'il a dû prendre part à une réunion dans le cabinet du président du Conseil des ministres, où sont intervenus le ministre des finances, le directeur de la Banque Nationale et les directeurs de la Banque *Tiberina* et de la Banque *Sconto e sete* de Turin. « Le but de la réunion était de délibérer sur les moyens de venir en aide aux banques turinoises et surtout à la Banque

¹ Qui est devenue la *Banca d'Italia*. 1898.

Tiberina, qui était celle qui intéressait le plus le gouvernement ¹ (*sic*). »

M^r le comte Giusso refusa de livrer aux politiciens, qui n'en avaient déjà que trop abusé, les capitaux du *Banco* de Naples, et il n'accorda pas le concours de 25 millions qu'on lui demandait.

Cet honnête homme en fut bientôt puni ; on lui ôta la direction du *Banco* de Naples ².

La Banque Nationale fournit les 25 millions qu'on lui demandait et les 24 autres qu'on n'avait pu obtenir du *Banco* de Naples. Il ne lui en coûta que la peine d'imprimer des billets de banque. Aujourd'hui on la récompense de sa condescendance par une grande indulgence, et l'on punit le *Banco* de Naples par une grande sévérité.

Ce fut quand la *Banque Tiberina* était déjà tombée en déconfiture et qu'elle avait obtenu le *moratorium*, que la Banque Nationale lui accorda une subvention de 30 millions. La Banque *Tiberina* put ainsi payer ses créanciers, mais la Banque Nationale ne paya plus les siens, car ce fut à cette époque qu'elle commença à ne plus changer ses billets. Si le gouvernement ne s'était pas rendu complice de cet acte, s'il avait *laissé passer* le public qui demandait que la Banque Nationale fit honneur à sa signature et remboursât ses billets, on aurait évité ces immobilisations, et les Banques d'émission ne se trouveraient pas dans l'état déplorable où elles sont maintenant.

Au 23 septembre 1891, la Banque *Tiberina* devait à la Banque Nationale 54 809 178 francs, et en plus 65 000 francs pour avances faites sur des mandats du municipe de Rome.

Au 10 janvier 1893, date de l'enquête, la Banque *Tiberina* devait à la Banque Nationale 8 067 020 fr. pour intérêts et 50 943 276 francs comme principal.....

Pour l'*Esquilino*, l'enquête elle-même admet que la subvention fut faite à la suite des démarches du gouvernement, et l'enquête ajoute qu'on ne peut faire aucune prévision sur la somme que pourra jamais recevoir la Banque Nationale

¹ Nous nous abstenons de rapporter ici les motifs du vif intérêt du gouvernement en cette affaire, bien que nous les connaissions parfaitement. Ce sont des choses dont l'économie politique n'a que faire. Elles pourraient tout au plus intéresser l'école allemande des socialistes de la chaire, qui prétend que l'intervention de l'Etat est toujours *éthique* et morale. Hélas ! ici la morale brille par son absence !

² M^r le comte Giusso est un des très rares députés conservateurs qui ont eu le courage et l'honnêteté de parler et de voter contre les mesures absurdes de répression adoptées maintenant. — 1898.

pour son crédit envers l'*Esquilino*. Voilà vraiment de belles aventures pour une banque d'émission !

Pour la compagnie Foncière de Turin et les banques ses associées, l'enquête nous dit que la Banque Nationale les secourut, entraînée par les mêmes motifs qui l'avaient poussée à secourir la *Tiberina*.....

Messieurs les politiciens sont parvenus à soutirer aussi à la petite Banque Toscane de crédit 375 000 francs pour sa participation à la subvention de 20 millions, faite sous les auspices et sur la recommandation du gouvernement — ce sont les paroles mêmes de l'enquête — à la société du *Risanamento* de Naples. C'est la seule immobilisation réelle de cette petite banque.....

La société du *Risanamento* s'est encore fait prêter : 1 315 560 francs par la Banque Romaine, depuis le 26 décembre 1891 ; 4 208 602 francs par le *Banco* de Naples ; 2 254 850 francs par le *Banco* de Sicile.

Quand le public ne veut plus des obligations des sociétés protégées par le gouvernement, on s'adresse aux banques d'émission. La planche aux assignats travaille, et tout le monde est content.....

Les propriétaires de terres et de maisons avaient le désir très légitime d'obtenir des prêts à de bonnes conditions. Les économistes disaient : « il n'y a qu'un moyen vraiment efficace pour cela ; on doit laisser se former les capitaux, en s'abstenant de les détruire en quantité considérable, comme le fait présentement le gouvernement ; quand les capitaux seront abondants, le jeu de l'offre et de la demande en réduira naturellement le prix du loyer ».

C'était évidemment trop simple. Messieurs les politiciens avaient bien mieux que cela à proposer. Vous connaissez les théories de la gratuité du crédit par l'Etat. On les a rééditées maintenant en France à propos du renouvellement du privilège de la Banque de France. L'expérience fait voir en Italie où elles conduisent.....

	Fonds qui ne sont plus disponibles actuellement.	Capital et réserves.
Les 4 banques par actions.	440 903 802	239 021 188
Les 2 <i>Banchi</i>	187 716 884	94 642 855
Les 6 banques d'émission	628 620 686	333 664 043

Ainsi, voilà des banques d'émission qui en arrivent à immobiliser, pour un temps plus ou moins long, une somme presque double de celle de leur capital, y compris les réserves.

Comment de tels faits ont-ils pu se produire ? Evidemment la première condition pour qu'ils soient possibles, c'est que les banques se trouvent déchargées de leur devoir d'échanger à vue leurs billets contre de la bonne monnaie. Si elles n'avaient pas eu le droit d'émettre, ce que M^r le professeur Ferrara appelle de *la fausse monnaie légale*, elles se seraient bien gardées de disposer ainsi de leurs ressources, ou si quelque banque avait été assez imprudente pour le faire, il y a longtemps qu'elle aurait dû liquider.

Mais à la surveillance automatique exercée par le public, défendant ses propres intérêts, on a voulu substituer la surveillance du gouvernement. Et le gouvernement s'est servi du pouvoir qu'on lui donnait, pour favoriser les politiciens, ses amis, et pour soutirer aux banques l'argent nécessaire à ses dépenses électorales et pour bien d'autres encore. Ce sont des choses connues depuis longtemps, et il n'y a de singulier que l'étonnement hypocrite de certaines personnes ayant l'air de s'apercevoir seulement maintenant de choses qu'elles connaissent depuis des années ¹.....

Pour faire face à l'énorme immobilisation des capitaux accomplie par les banques, on a eu recours à l'émission du papier-monnaie, et dans les bulletins officiels, publiés par le gouvernement, il est fait mention de cet excès de circulation et de ses causes.

Une banque de la province de Cagliari fut déclarée en faillite, à la suite de nombreuses malversations. Le directeur de cette banque, un des députés le plus fidèles de la majorité du ministère Depretis, fut jugé aux assises de Gênes. Il dit à ses juges : « Vous me condamnez pour des faits qui se passent dans bien des banques. Je ne suis pas plus criminel que d'autres personnes qui sont impunies, je suis seulement plus malheureux ». Les faits découverts maintenant à la Banque Romaine donnent raison à ces paroles.....

Mais comment un tel désordre a-t-il pu exister dans l'administration des banques d'émission ? Pour qu'on ne puisse pas supposer que nous expliquons la chose en nous laissant guider par des idées préconçues, nous citerons les paroles textuelles du Rapport du sénateur Finali. « Il arriva quelquefois que le gouvernement même, *poussé par des con-*

¹ Divulguer ces choses, disent maintenant les Conseils de guerre, c'est pousser le peuple à la révolution. Aucune des personnes qui ont dépouillé et volé les banques d'émission n'a été punie, seuls les gens qui ont parlé de ces choses ont été condamné à la réclusion. Faire le mal n'est rien ; la faute ne commence que quand on en parle. — 1898.

sidérations d'ordre politique qui échappent au jugement de la commission d'enquête, ou qui sont au-dessus d'elle, autorisa des immobilisations (impieghi diretti), lesquelles, dans l'hypothèse la plus favorable, se trouvent en contraste avec le but et l'essence même des banques d'émission. » Le sénateur Finali dit encore : « Il est nécessaire qu'à l'avenir le gouvernement observe et fasse observer les lois mieux qu'il ne l'a fait jusqu'à présent. Presque toujours les transgressions aux lois sont les premières fois déterminées par un but plausible, mais, quand la brèche est ouverte, les abus finissent par y passer facilement ¹ ».

Que l'on pense à la réserve imposée par un rapport officiel ; que l'on considère que la commission présidée par le sénateur Finali avait été nommée exclusivement par le gouvernement qui n'avait ni « observé ni fait observer les lois », et l'on se persuadera aisément de l'extrême gravité de ces paroles.

Si le sénateur Finali avait pu parler librement, il aurait pu raconter comment on imprimait des billets de banque pour subvenir aux besoins plus ou moins légitimes, plus ou moins avouables, plus ou moins honnêtes, des politiciens qui avaient le pouvoir et de leurs amis.....

Si l'on craignait qu'il n'y eût en cela de l'exagération, qu'on lise l'histoire de la Banque romaine, et qu'on juge ensuite.

Le rapport présenté le 15 mars 1875 à la Chambre des députés se plaint déjà des graves irrégularités de l'administration de cette banque. Elle avait racheté une partie de ses actions « et, ajoute le Rapport, ce qui est pire, c'est que son capital n'existe plus qu'en apparence, car il s'est formé un déficit de beaucoup supérieur. Depuis la fondation de la Banque, des effets étaient tombés en souffrance pour des sommes considérables ; et, au lieu de les passer au compte des pertes, on les avait porté à l'actif du bilan pour leur pleine valeur, de sorte que, quand, après l'année 1870, on voulut changer de système, on dut réduire la valeur d'un grand nombre de ces effets du 50, du 75 et même du 99 0/0 ».

N'est-il pas évident que si le gouvernement avait *laissé faire* le public, *laissé passer* les créanciers, la banque, dès cette époque, aurait dû liquider ?

Mais la tutelle de l'Etat empêche les créanciers d'exercer leurs droits. La Banque est sauvée et continue à suivre les errements du passé. Le gouvernement le sait et la laisse faire. Dans le rapport présenté à la Chambre le 21 février 1879

¹ Ce beau système n'a fait que s'étendre, croître et embellir. — 1898.

par les ministres Majorana Calatabiano et Magliani on lit à la page 3 : « Les difficultés dans lesquelles se débattent quelques-unes des banques de moindre importance pourraient conduire à de vrais désastres si l'on n'y portait remède au plus tôt ». Malgré cela, dix ans se passent sans que l'on songe le moins du monde à ce remède. Enfin, en 1889, la situation est devenue intolérable, la Banque romaine peut de moins en moins changer ses billets. Le gouvernement se décide à agir : il ordonne une enquête extraordinaire.

Les résultats de cette enquête, il les tient secrets. Une heureuse indiscretion a fait connaître au public le rapport du sénateur Alvisi sur la Banque romaine, mais les autres rapports n'ont pas encore été tous publiés, au moins intégralement, et ne le seront peut-être jamais.

Nous avons appelé heureuse la publication du rapport Alvisi, car c'est grâce à cette circonstance que n'a pas été voté la loi qui prorogeait de six ans le cours forcé, dit légal, des billets de banque, et qui aurait ainsi permis à la Banque romaine de perpétuer et d'augmenter le désordre révélé d'abord par l'enquête du sénateur Alvisi, et ensuite par l'enquête du sénateur Finali.

Comme nous l'avons déjà dit, le sénateur Alvisi découvrit une circulation clandestine de plus de 25 millions de francs. Toute l'administration de la Banque était dans le plus grand désordre. Depuis cinq années, on n'avait plus vérifié la caisse. Dans la caisse manquait une obligation de garantie de 4 millions. Le président du collège des censeurs devait 3 millions à la Banque. Tous les chiffres du bilan étaient différents de ceux qu'on publiait. Enfin, le sénateur Alvisi concluait en disant : « La comptabilité est mal tenue, la création des billets est anormale, leur circulation est excessive et en partie dissimulée, la caisse est mal tenue, les billets en réserve sont mal gardés, ainsi que ceux destinés pour le change des billets existants et de ceux qui sont prêts pour de nouvelles émissions illégitimes et illégales ».

Enfin, le gouvernement, bien et dûment averti, va agir. Il agit ; mais c'est pour sauver encore une fois la Banque romaine.

Une commission parlementaire examinait alors un des nombreux projets de loi que presque chaque année voit éclore pour la réorganisation des banques. Le rapporteur de cette commission a déclaré, le 22 février, à la Chambre, que le rapport qui avait été communiqué à la commission comme étant du sénateur Alvisi manquait des paragraphes les plus importants que, dans la suite, on a su exister dans ce rap-

port. La personne qui était alors ministre n'a pas nié le fait, elle l'a expliqué en disant que le gouvernement « avait cru devoir donner à la commission les renseignements dont elle pourrait avoir raisonnablement besoin, sans pousser les choses au point de faire du tort au pays ».

Quelle singulière théorie est pourtant celle qui juge qu'on fait du tort au pays en révélant qu'on a gaspillé 25 millions et qu'on lui fait un moindre tort en permettant que le gaspillage continue et qu'il atteigne 65 millions¹ !

Le sénateur Alvisi, indigné de tels procédés, veut parler au Sénat et exposer les faits ; mais il est vieux et malade, le ministre lui coupe la parole et dit qu'il doit lui imposer silence par patriotisme.

En attendant, les difficultés qu'éprouvait la Banque romaine, pour changer ses billets, augmentaient toujours, à mesure qu'augmentait la somme de sa circulation clandestine....

Par décret royal en date du 30 août 1891, les banques ne furent plus obligées de changer leurs billets présentés par une autre banque, si ce n'est jusqu'à concurrence de la somme qu'elles se trouveraient avoir en caisse, des billets de la banque qui demandait à changer.

Ainsi disparut le dernier frein qui enrayait le mouvement ascensionnel de la circulation clandestine de la Banque romaine. On en arriva à des choses qui seraient à peine croyables si elles n'étaient certifiées par la haute autorité du sénateur Finali. Il nous dit qu'on eût la preuve qu'on avait tenté de mettre en circulation pour une somme de 41 millions de billets portant les mêmes numéros des séries déjà existantes. Heureusement, des employés de la Banque s'étant aperçus de cette émission avertirent le directeur qu'ils l'auraient dénoncée s'il ne s'en abstenait pas. Et il *paraît* qu'aurait les billets doubles furent brûlés.

De sourdes rumeurs circulaient dans le public, et enfin tout le monde, sauf le gouvernement, qui se renfermait dans une ignorance volontaire, connut l'existence d'une circulation clandestine. Alors la Banque romaine dut acheter le silence d'une presse vénale et d'hommes politiques peu scrupuleux. Ces achats réussirent si bien que le but fut dépassé, et que le directeur de la banque fut nommé sénateur. Les faits dont nous venons de parler étaient alors tellement

¹ Maintenant de fort braves gens, en vertu d'une théorie semblable, trouvent juste et naturel que les hommes qui ont réduit le pays à la misère continuent à le gouverner, tandis qu'on emprisonne d'autres hommes dont le seul délit est d'avoir dépeint, dans les journaux, cette misère. 1898.

notoires que, à peine cette nomination connue, on publia que le Sénat ne la ratifierait pas. Mais il n'eut pas à se mettre pour cela en conflit avec le gouvernement. Le dénouement approchait et le directeur de la Banque était enfermé en prison avant que sa nomination put être soumise à l'approbation du Sénat.

Le public, malgré un article du code qui punit sévèrement les personnes assez hardies pour refuser la fausse monnaie légale, n'acceptait plus les billets de la Banque romaine qu'à son corps défendant. Encore une fois, il aurait suffi de *laisser faire* le public pour que le mal fut coupé à sa racine; et s'il a pu, au contraire, se développer, c'est seulement grâce à l'intervention de l'Etat et à la substitution de la tutelle du gouvernement à celle qu'aurait exercée le public, si on ne l'en avait pas empêché...

Ces désordres, ces abus, ces délits, dépendent exclusivement de l'intervention du gouvernement. Il n'y a qu'un moyen de les éviter à l'avenir: c'est de *laisser faire* le public et de ne pas l'obliger à recevoir de la fausse monnaie légale pour de la bonne monnaie.

VILFREDO PARETO.

Journal des Economistes, avril 1893.

Cronaca.

..... Un altro socio dell'associazione per la libertà economica discorse poi della « Situazione economica e della situazione politica in Italia » e tentò dimostrare come il rimedio più opportuno al disagio presente consista proprio nel ritorno all'azione spontanea delle cause naturali. Sull'argomento delle spese militari quel socio tentò di stabilire il punto di vista corretto, da cui gli sembrava dovesse giudicarsi la questione e rilevò come gli interessi coalizzati commerciali e bancarii siano ora il principale ostacolo alla difesa del paese che disanguinato dalla cattiva politica bancaria e doganale, non ha più le risorse occorrenti alla difesa nazionale, quegli interessi continuando nella loro opera deleteria, assumerebbero la responsabilità di più gravi sventure nazionali. Crediamo che a questo aderiscano quegli amici della libertà economica che intendono a propugnare l'attuazione dei loro ideali nelle condizioni presenti della politica generale.

U. MAZZOLA.

Giornale degli economisti. Luglio 1897.

Lettre d'Italie.

Si l'Etat-gendarme avait existé en Italie, il aurait arrêté les ministres quand ils puisaient dans les caisses des banques ; mais l'on ne peut pas demander à un homme de s'arrêter lui-même et de se faire conduire devant un tribunal pour y être jugé.

Au moins si la morale, la justice, l'équité, souffrent de ces attributions économiques que l'Etat usurpe, la prospérité nationale est-elle assurée ?...

...N'oublions pas que, pour faire voter les tarifs protectionnistes, on ne cessait de nous répéter que, par ce moyen, on aurait empêché l'émigration de l'or et que l'on aurait diminué la prime sur l'or. Que reste-t-il de ces belles promesses ? A qui les faits ont-ils donné raison ? Aux protectionnistes ou aux libres-échangistes ?

Pour la rente on a rétabli l'*affidavit*. A partir du 1^{er} janvier 1894, on ne paiera plus les coupons que s'ils sont attachés aux titres. Cela n'apportera pas un grand soulagement aux finances italiennes. Si l'on continue à marcher dans la voie où l'on se trouve, on devra finir par réduire l'intérêt¹. Il est impossible que le pays puisse supporter le faix d'une dette déjà extrêmement considérable, et qui s'accroît chaque jour, et en outre les pertes que lui procurent la protection douanière et les malversations des politiciens. M. Giolitti lui-même, en parlant au Sénat, a reconnu que l'Italie n'avait payé jusqu'à présent les intérêts de ses dettes qu'en faisant de nouvelles dettes. Il a seulement oublié d'ajouter qu'il continue ce système et qu'il suit religieusement l'exemple de ses prédécesseurs. Il emprunte ostensiblement 30 millions de francs par an pour les chemins de fer ; l'opération sur les pensions n'a été qu'un emprunt déguisé, d'autres opérations semblables se font ou sont à l'étude.

Il serait au reste difficile de faire autrement. On ne peut laisser sans os à ronger la meute des politiciens, qui aboierait terriblement. On ne veut pas toucher aux dépenses qui seules seraient susceptibles d'une réduction sérieuse, c'est-à-dire aux dépenses pour la guerre et pour la marine. Il

¹ Cette prévision s'est réalisée. En 1894, M. Sonnino a réduit l'intérêt de la rente. Les porteurs de celle-ci ne reçoivent plus maintenant que 4 fr. au lieu de 4 fr. 34. A l'origine ils recevaient 5 fr., et c'est par des réductions successives, qui ne sont probablement pas terminées, qu'ils en sont venus à ne plus toucher que 4 fr. — 1898.

n'est pas permis de toucher à l'arche sainte de la protection. Que reste-t-il donc ? Augmenter les impôts ? C'est bien ce que désirerait le gouvernement, mais la matière imposable commence à manquer.

Voyez par exemple ce qui arrive pour le tabac dont la consommation diminue. Voici les chiffres que donne la commission du budget :

	Quantité moyenne de tabac vendu chaque année.	Consommation annuelle par tête d'habitant.
1878 à 1883	16 236 537	0,572
1884 à 1885-86	17 429 350	0,599
1886-87 à 1891-92	16 416 655	0,549

Le pays est épuisé, et l'on ne saurait guère espérer de lui faire payer une somme bien supérieure à celle qu'on en retire à présent...

V. PARETO.

Journal des Economistes, septembre 1893.

La situation de l'Italie.

Les semaines et les mois passent et les conditions du pays vont en empirant. On ne voit guère quels faits peuvent les modifier et les améliorer... Pourtant, tandis que parmi le peuple apparaît un sentiment de consternation, il nous semble que les pouvoirs de l'Etat vivent dans l'ignorance des faits, ou bien, ne voulant pas donner signe de crainte, ils affectent une assurance qu'ils n'ont pas en réalité. Il nous répugne de croire qu'ils soient dominés par un tel scepticisme qu'ils ne voient pas le danger et qu'ils ne tâchent pas de l'éviter... Désormais il n'y a plus qu'un sentiment dans le pays : la **méfiance** des hommes et des choses...

L'Economista; Firenze, 1^o octobre 1893.

Parliamentary Government in Italy.

But any attempt at organized opposition, not against this or that particular ministry but against the present system of government, would be promptly and unsparingly crushed¹.

¹ Maintenant, même avec l'état de siège et les Conseils de guerre ! 1898.

To wish for a part of the favors dispensed by the state is deemed a legitimate ambition, which may be combated but cannot reasonably be punished; but to wish to arrest the flow of its favors altogether, is considered an act of rebellion which deserves chastisement. In this matter even indifference is culpable. There is no place in Italy for a citizen who, to preserve his independence, refuses to be a party to political patronage. He finds himself in about the same position as a Hindoo who has no caste... The government justifies all this by saying that these people are generally factious. There is some truth in the statement. In countries where legal resistance is impossible, popular discontent tends to faction and ends in sedition¹.

Of all the numerous changes of ministry in Italy, none has been due to a spontaneous expression of public opinion. A movement like that of the Cobden league in England for free trade, or like that which forced the Reform Bill through Parliament, is absolutely impossible in Italy². The government has at its call friends powerful enough to crush any movement of this sort as soon as it seems to acquire any importance³...

Laws, of course, exist against electoral corruption, but they are never put in force. A justice of the peace and a public prosecutor in Venice, who were foolish enough to take the provisions of these laws seriously, were removed by di Rudini's ministry, and the suit was dropped. On this occasion the newspapers openly said that it was ridiculous to attempt to punish the buying of votes, which had become a general and ordinary custom...

V. PARETO.

Political science quarterly — Columbia College —
December, 1893.

¹ Les révoltes de 1894 et celles de 1898 sont venues confirmer entièrement ces prévisions. Maintenant, le gouvernement italien veut empêcher ses sujets de s'associer, il n'aboutira qu'à les pousser à constituer des sociétés secrètes. 1898.

² Voilà la vraie cause des troubles en Italie. La situation du peuple est insupportable; on lui enlève tout espoir de l'améliorer par les voies légales et ainsi on ne lui laisse d'espoir que dans l'insurrection. 1898.

³ C'est ce qui est arrivé pour les employés de chemins de fer. La *lega dei ferrovieri* n'était absolument pas sortie de la légalité; mais elle avait eu le malheur d'avoir raison devant les tribunaux, et c'est pour la punir de ce crime que le gouvernement l'a dissoute à la première occasion favorable. 1898.

Le vicomte Combes de Lestrade ne partage pas toutes les opinions des économistes libéraux, mais c'est un esprit droit, un homme consciencieux, qui connaît bien la Sicile. Nous extrayons quelques passages d'un article qu'il a publié dans le *Journal des Economistes* du 15 mars 1894.

« Les événements de Sicile sont-ils dus à un complot socialiste aidé ou non par l'étranger, à l'oppression devenue insupportable des grands propriétaires, ou simplement à l'impossibilité dans laquelle les Siciliens sont de vivre dans les conditions économiques où ils se trouvent ? C'est pour l'étudier que nous avons passé dans l'île tout le temps qu'ont duré les troubles... »

L'auteur observe que les gens qui croyaient à un complot socialiste se demandaient : « Comment admettre que, sans l'argument souverain *salus populi suprema lex*, le ministre ait pu proclamer l'état de siège, supprimer les garanties statutaires, sans qu'aucun article ou statut ne l'y autorisât, sans que le Parlement partageât la responsabilité de cette violation de la charte nationale. Comment croire que, sinon dans des temps troublés à un point que la Constitution ne pouvait prévoir, le roi puisse déléguer des pouvoirs qu'il n'a pas, placer une grande partie de son royaume, non pas sous des lois d'exception, mais en dehors de toute loi existante ? Si le souverain avait signé le décret, n'était-ce pas la meilleure preuve, et la plus absolue, que la Sicile en était à ce point qu'il fallait la sauver d'abord, quitte à examiner ensuite la légalité des moyens de sauvetage !... »

» Malgré tout, ce qui avait été un doute quand nous étions en France, était devenu une certitude dès notre arrivée en Sicile. Les affirmations les plus précises, venant des bouches les plus autorisées, n'y firent rien, et nous avons affirmé, ce que démontre aujourd'hui le verdict des magistrats de Palerme, que les rebellions de la fin de décembre et du début de janvier sont dues à d'autres causes que les efforts des socialistes.

» Est-ce à la fureur populaire contre les propriétaires ? On l'a affirmé aussi, faisant de cette haine le plus gros élément du succès que l'on attribuait aux socialistes. A la vérité, la physionomie des émeutes ne poussait guère à le croire. Qu'a-t-on crié ? — « A bas les impôts ! A bas les taxes d'octroi ! » — Qu'a-t-on saccagé ? Les kiosques de l'octroi, la maison du percepteur, les bureaux de la mairie. — Supposer, comme on l'a fait, que l'émeute masquait volontairement son vrai but, qu'elle abritait ses tentatives contre les propriétés sous le dehors d'une insurrection politique est un peu hardi.

« Les insurgés de Sicile demandaient, désiraient au moins le changement d'une situation économique, dont les causes sont complexes, mais avec laquelle le travailleur ne peut se nourrir par son travail et celui qui possède ne peut faire valoir sa propriété. »

Vicomte COMBES DE LESTRADE.

Les finances italiennes.

Or, tel est réellement le fait qui domine l'histoire financière de l'Italie dans ces dernières années; nous y trouvons un exemple de l'exploitation réglée d'un pays au profit d'une classe gouvernante. La ressemblance est frappante avec l'histoire que nous a donné Thorold Rogers de l'Angleterre dans les siècles passés, et l'on y voit les mêmes causes suivies des mêmes effets.

En Italie, l'exploitation du pays par la classe moyenne se fait au double point de vue de la vanité et de l'intérêt, sans qu'il soit toujours possible de distinguer nettement la part de l'une et celle de l'autre.

Les augmentations des dépenses militaires paraissent, à première vue, être simplement la conséquence d'une politique fastueuse, mais en réfléchissant on voit qu'elles ont aussi une cause économique. Herbert Spencer a beaucoup insisté sur la dépendance dans laquelle se trouvent la protection militaire et la protection industrielle. Les personnes qui veulent jouir de cette dernière sont donc portées tout naturellement et parfois même sans s'en rendre compte, à augmenter aussi la première. Il était nécessaire de faire croire au peuple italien qu'il était menacé par des ennemis étrangers pour l'empêcher de porter son attention à l'intérieur sur les malversations de sa classe gouvernante¹...

En 1889, le gouvernement, pour secourir des banques turinoises de construction, autorise l'émission des billets de banque au delà des limites fixées par la loi. Or, non seule-

¹Le *péril étranger*, un peu usé et démodé, a été maintenant remplacé par le *péril socialiste* et par le *péril clérical*. Le gouvernement pourchasse les socialistes, mais il serait bien fâché qu'ils disparussent complètement. Il lui faudrait trouver un nouveau prétexte pour empêcher les gens honnêtes et timorés, fort nombreux en Italie comme ailleurs, de se plaindre trop fort des vols des politiciens. 1898.

ment on n'évite pas ainsi que ces banques tombent en déconfiture, mais on aggrave et l'on prolonge de telle sorte la crise qu'elle finit par emporter la plupart des autres banques semblables, et que les deux principales banques mobilières, le Crédit mobilier et la Banque générale, sont obligées de suspendre leurs paiements. Que pouvait-il arriver de pire si l'on n'avait pas secouru par une émission de papier-monnaie les banques turinoises? La démonstration est donc complète, et les personnes de bonne foi devraient reconnaître qu'elles ont été induites en erreur. Il n'en est rien; et l'on recommence à faire de nouvelles émissions de papier-monnaie, toujours sous le même prétexte.

Mais c'est qu'au fond personne ne l'a jamais pris au sérieux. La commission parlementaire pour le budget de 1889-1890, après avoir fait des observations sur l'illégalité de l'excès de circulation, ajoute : « Mais après tant de temps qu'en matière de circulation monétaire il existe un système de désordre et d'irrégularité, qui depuis plusieurs années est devenu habituel et constant¹, on ne peut juger au point de vue de la légalité absolue l'émission des billets de banque », et elle conclut par « abandonner à la Chambre le jugement sur l'opportunité et la légalité de la convention avec la Banque nationale » pour l'excès de la circulation.

La Chambre, où siégeaient des députés qui tiraient parti de ces « opérations », trouva naturellement que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Les abus continuèrent donc. Aussi, la Commission parlementaire d'enquête sur les banques, dans son rapport sur les immobilisations des capitaux, présenté le 23 novembre 1893, en est réduite à conclure mélancoliquement « qu'il faut dire avec M. Finali (un autre rapporteur d'une autre enquête) qu'il est inexplicable que les rapports de 1889 soient restés lettre morte ».

On tint si bien compte de ces nouvelles observations qu'immédiatement après le gouvernement autorisait une nouvelle émission illégale de 125 millions de billets de ban-

¹ Quelque lecteur qui ne serait pas au fait des agissements de messieurs les politiciens, trouvera peut-être tellement étrange qu'on avoue aussi crûment les illégalités et le désordre de la circulation monétaire qu'il pourrait être tenté de croire que quelque erreur a pu se glisser dans notre traduction; nous jugeons donc utile de donner le texte même : « *Ma per verità dopo tanto tempo dacchè in materia di circolazione fiduciaria si vive in mezzo ad un sistema di disordine e di irregolarità che da vari anni è, si può dire, divenuto abituale e costante....* »

que, et, en outre, il décrétait l'émission de 268 millions en billets d'Etat!.....

Il n'y a que les grands propriétaires qui tirent parti des droits protecteurs sur les blés; les petits cultivateurs, qui consciemment le blé qu'ils produisent, n'en ressentent nul avantage. D'un autre côté, ils souffrent des maux de la protection pour tous les objets produits par l'industrie. On comprend donc que cette classe se trouve dans des conditions fort tristes, et que le fisc est obligé de mettre aux enchères un grand nombre de petites parcelles dont les propriétaires ne peuvent plus payer l'impôt...

..... La Commission d'enquête parlementaire, dans son rapport, présenté le 24 novembre 1893, établit clairement que M. Giolitti et M. Crispi connaissaient parfaitement le désordre et les malversations de la Banque romaine, et qu'on présentait des documents incomplets ou altérés à la Commission parlementaire nommée pour examiner la loi sur les banques.

La Commission d'enquête confirme officiellement aussi les informations que nous avons déjà données, dans notre article du mois d'avril, sur l'intervention du gouvernement pour obliger les banques d'émission à donner des subventions à des entreprises qui périssaient. A ce sujet, le directeur de la Banque nationale disait à son Conseil : « Nous avons déjà trop d'immobilisations qui dépendent d'autres sauvetages, de secours donnés aux entreprises de constructions et à d'autres instituts privés, et toujours, ou presque toujours, sous la pression du gouvernement. »

On a continué dans cette voie, et la caisse des banques est toujours à la disposition des politiciens¹.

¹ Des faits postérieurs sont venus prouver le bien fondé de cette affirmation. Des malversations ont eu lieu dans la succursale du *banco* de Naples, à Bologne, et dans celle de la banque d'Italie, à Côme. Une enquête parlementaire a révélé les moyens peu délicats mis en usage pour empêcher que ne fussent dévoilés les emprunts que M. Crispi se faisait faire par les banques.

La Commission d'enquête nous fait connaître que l'on avait envoyé, en 1895, un inspecteur pour examiner les comptes et le portefeuille de la succursale de Bologne. Mais, comme dans ce portefeuille se trouvaient les effets de M. Crispi, le gouvernement arrêta, par une dépêche télégraphique, le cours de l'inspection, pour empêcher la découverte du pot aux roses.

« Qui avait provoqué — dit la Commission — l'intervention de M. Crispi en cette affaire? M. Cavallini... voudrait s'en attribuer le mérite. Voici sa lettre :

La nouvelle loi sur les banques était à peine entrée en vigueur qu'un décret royal, en date du 23 janvier 1894, autorisait les banques d'émission à la violer et à émettre pour 125 millions de nouveaux billets, au delà des limites légales. Le prétexte était de venir en aide aux Caisses d'épargne, mais en réalité il s'agissait de nouvelles immobilisations pour aider les entreprises qui savent capter et surtout payer les faveurs des politiciens. Une fois sur cette voie on ne devait plus s'arrêter.....

D'autres pays plus riches peuvent supporter les maux de la protection. En Italie ces maux venant s'ajouter à l'excès des dépenses militaires, aux désordres de la circulation monétaire, et au gaspillage des politiciens, conduisent le pays à sa ruine. Si l'on n'y porte pas remède à temps, la petite faillite de M^r Sonnino se changera en une grande faillite, et l'Italie finira par être dans la situation où se trouvent aujourd'hui la Grèce et le Portugal.

V. PARETO.

Journal des Economistes, 15 avril 1894.

Le marché financier, par A. Raffalovich. 1894.

La situation économique de l'Italie est assez médiocre. Les impôts ne rentrent que difficilement, et il est à craindre

Milan, 5 septembre 1895.

Cher ami,

Maintenant que la chose est finie, je vous raconterai un fait qui vous fera rire, si vous l'ignorez. A l'improviste, Siméoni envoya, à Bologne, l'inspecteur Cipriani, avec pleins pouvoirs, pour faire une inspection. Je télégraphiai aussitôt à *son Excellence* et à Pinelli, car le coup était dirigé contre moi. Et *son Excellence* me répondit que je pouvais être tranquille, que les désirs des amis auraient été promptement satisfaits, et que, en attendant, il avait appelé à Rome le commissaire royal (Siméoni), et lui avait ordonné de rappeler Cipriani, ce qui eut lieu en effet. Espérons que ce sera le dernier tour que nous joue Siméoni! Le 12, je serai à Rome et je vous donnerai les détails de cette intéressante pantomime... »

« Au contraire, Favilla affirme que l'alarme fut donnée par lui à M. Crispi ou à quelqu'un de la famille de M. Crispi, ce qui est confirmé par les employés du *banco*... »

Inutile d'ajouter que M. Crispi ne fut même pas traduit devant les tribunaux. Sa conduite fut seulement blâmée par un ordre du jour de la Chambre. Mais, en compensation, les Conseils de guerre condamnent à plusieurs années de réclusion des gens qui n'ont fait que médire de la propriété privée. 1898.

que de nouveaux impôts ne fassent diminuer le rendement des impôts existants, de manière que la recette totale ne s'accroisse guère, si même elle ne continue pas à diminuer.

Les différents ministères qui se sont succédé en Italie ont voulu arriver à l'équilibre du budget par des économies sur les services civils. Cela est absurde. Il n'y a de la marge que sur les budgets de la guerre et de la marine ; et, comme on ne veut pas y toucher, il faudra nécessairement réduire les intérêts de la dette publique.....

M^r Sonnino vient de communiquer à la Chambre son plan financier. En résumé, il s'agit d'une réduction des intérêts de la dette, de nouveaux impôts et de nouvelles émissions de papier-monnaie. Ses économies sont insignifiantes et plus apparentes que réelles..... M^r Sonnino admet que le déficit est de 177 millions. Comme tous ses prédécesseurs, il promet l'équilibre du bilan. Et comme à tous ses prédécesseurs, les faits ne manqueront pas de donner un démenti à de telles prévisions.....

V. PARETO.
Le marché Italien.

Le socialisme d'Etat.

Marchant dans le même sens que le pur socialisme, ils [les socialistes d'Etat] espèrent le rattraper et l'arrêter en route, tandis qu'ils lui font franchir, en le soutenant, les étapes les plus difficiles et l'avancent vers son but final.

Ils se manifestent par des lois prétendues protectrices et par leur tendance à faire de l'Etat un grand manufacturier et un grand commerçant. Ils se croient logiciens parce qu'ils passent du service d'Etat des postes et télégraphes, au service d'Etat d'entreprises de transports, de banques, d'assurances et de la Manufacture nationale de cigares et d'allumettes, à la Distillation ou à la Rectification nationale de l'alcool et à toutes sortes d'industries non encore dénommées, comme on dit en langage de douane...

LÉON SAY.
Journal des Economistes, 15 novembre 1894.

Protectionnisme et communisme.

Actuellement, en Italie, le gouvernement de M^r Crispi met en prison les socialistes sous prétexte qu'ils médient de la

propriété privée. Ils nous semble que quand on pratique la spoliation sous forme de protection, et qu'on oublie dans les banques les principes du *mien* et du *tien*, on n'a guère le droit de se poser en défenseur de la propriété.

On enlève d'un côté au peuple une certaine somme pour la distribuer aux honnêtes compères qui jouissent des bienfaits de la protection ou pour la détruire en des dépenses inutiles. D'un autre côté, les socialistes veulent enlever aux riches une somme, qui est à peu près de même importance, pour la distribuer aux pauvres. Une chose vaut l'autre. Il y a là une question qui n'est que de personnes et nullement de principes.....

VILFREDO PARETO.

Journal des Economistes, 15 janvier 1895.

Lettre de M^r L. Diligenti à ses électeurs, en 1895.

Ma la cura del bilancio e dei contribuenti ci fa ricordare che le ferrovie esistenti importano una passività annua di 207 milioni, spendendosi per esse 323 milioni e incassandone soli 116. E ci fa ricordare altresì i tristissimi effetti di quella vorace corruzione che, pur denunciata da coraggiosi oppositori, lasciò indifferenti anche qui gli uomini del Governo. Laonde il preventivo della Novara-Pino da 20 milioni sali a 44, della succursale de' Giovi dai 21 ai 78, della Cuneo-Ventimiglia da 38 a 91, della Faenza-Firenze da 40 a 77, della Parma-Spezia da 46 a 119. E così via via per molte altre minori, e per alcune delle accennate vi sono ancora fortissime pendenze da sistemare.

Scandalosa statistica, ben dice l'onorevole Cavallotti, di cui sarebbe ingiusto pigliarsela cogli autori dei progetti sbagliati più che cogli appaltatori che li impongono; statistica rivoltante, spiegatrice delle rapide gigantesche fortune di parassiti sbucati dalle tenebre e dal nulla, che diventano poi Cavalieri e Commendatori e Sindaci e grandi elettori e deputati e soprattutto e sempre uomini d'ordine al servizio della patria e di chi per il momento la rappresenta¹.....

L. DILIGENTI.

¹ Et qui, actuellement, font mettre en prison les gens qui voudraient mettre un frein à ces dilapidations. 1898.

Militarisme e protectionnisme.

C'est bien le titre qu'il convient de donner au compte rendu d'une importante manifestation qui réunissait il y a quelques jours à Milan les hommes les plus distingués de la péninsule italienne, autour d'un savant russe que nous avons eu, l'hiver dernier, le plaisir de posséder à Paris. L'*Union lombarde pour la paix*, que dirige avec tant de zèle et de distinction le sympathique rédacteur en chef du journal le *Secolo*, M. Moneta, avait convié M. Novicow à faire dans la grande salle de la Scala..... une conférence sur la paix et l'union des peuples. Régime odieux et stupide, a-t-il dit en particulier du protectionnisme (après avoir indiqué par quel lien étroit la guerre à coups de tarifs se rattache à la guerre à coups de canons); qui, non seulement ne rapporte rien, mais ruine en empêchant de produire et de consommer. Régime qui, comme la lutte armée, détruit, ravit et met hors d'état de produire et de travailler. Régime fondé, sur cette idée absurde que le bien de l'un ne s'obtient que par le mal de l'autre, et que la richesse, la puissance et l'influence sont une proie que les plus forts et les plus heureux sont condamnés à ravir aux plus faibles.

Toute autre est la vérité économique et politique, continue-t-il. Il ne s'agit pas de prendre à Pierre pour donner à Paul; il s'agit de laisser à Pierre et à Paul la liberté de travailler pour eux-mêmes et l'un pour l'autre, et, dans ce but, de leur garantir la sécurité qui ne saurait leur être donnée que par l'abandon de la guerre et du protectionnisme.....

FRÉDÉRIC PASSY.

Journal des Economistes. 15 mai 1895.

Comment s'est propagé le socialisme.

Il n'y a aucun doute que le socialisme s'est propagé largement dans le pays, ces dernières années; et même on pouvait s'attendre à ce que les élections du mois passé nous eussent fait connaître un progrès plus grand que celui qu'on a pu constater. Ce serait pourtant tomber en erreur que de mesurer les progrès du socialisme par le nombre de ses candidats qui ont été élus, ou par le nombre de voix qui se sont portées sur les candidats socialistes. Plus d'une élection est

due à des circonstances spéciales, entre autres au sentiment de pitié pour des personnes condamnées ou persécutées uniquement à cause de leurs opinions. Malheureusement, en Italie, nous en sommes arrivés au point que c'est le gouvernement qui fait éclore les candidatures socialistes et qui les fait réussir par des persécutions insensées.....

Le socialisme doit être combattu par des moyens bien différents de ceux qui plaisent d'habitude au gouvernement italien et à nos vieux conservateurs.....

L'Economista, Firenze, 16 juin 1895.

Des faits.

Les théories sont de bien belles choses, mais les faits valent encore mieux. Quelque confiance que vous ayez en une théorie, ne négligez jamais d'examiner si, oui ou non, elle se vérifie dans la pratique. Ayez un dossier pour y classer les faits favorables, un autre pour les faits contraires, et voyez, enfin, de quel côté penche la balance.

C'est ce que je m'efforce toujours de faire. Ainsi, j'ai un dossier pour noter les bienfaits de l'intervention de l'Etat dans l'administration des banques; un autre pour en relever les inconvénients. Je dois avouer que le premier est demeuré vide. Il n'y aurait que des déclamations à y mettre, et celles-ci ne peuvent guère prendre place parmi les faits. Le second, au contraire, déborde et ne peut plus contenir les nombreux documents dont il s'enrichit chaque jour.

Le procès qui s'instruit maintenant en Italie contre les administrateurs de la Banque de Côme, accusés de banqueroute frauduleuse, est venu m'apporter un fort appoint de documents nouveaux. A vrai dire, tout serait à noter en ce procès. Le capital fantasmagorique avec lequel la banque s'est fondée; les escomptes que néanmoins elle a pu obtenir des banques d'émission, grâce à la protection des politiciens; l'aveu du principal accusé qui, répondant à une demande du président du tribunal, indique les sommes que cette protection a coûté; les signatures, qu'au prix d'un franc l'une, de pauvres diables, recrutés dans les cabarets, apposaient aux effets que la Banque de Côme se faisait escompter; tout cela paraît un roman digne de la plume de Ponson du Terrail et est cependant une triste réalité.

Mais ce n'est pas de ces agissements que je veux m'occuper aujourd'hui; c'est d'un fait vraiment typique, révélé à

l'audience du 29 juillet. Voici l'interrogatoire d'un témoin, qui était en même temps — ce point est à noter — actionnaire d'une banque populaire fort bien administrée et membre de la commission d'escompte de la succursale de la Banque d'Italie, à Côme :

« D'abord, dit-il, je refusai les effets de la Banque de Côme, mais, ensuite, je les acceptai, me fiant aux paroles de M. Mariani (le directeur de la succursale) :

Le président. — Vous aviez donc une grande confiance en M. Mariani, et vous croyiez que la Banque de Côme était solide ? En votre qualité d'actionnaire de la Banque populaire, auriez-vous donné un vote favorable pour admettre à l'escompte le papier de la Banque de Côme ?

Le témoin. — Non ; je m'y serais opposé.

Le président. — Naturellement ; parce que, là, c'était de votre argent qu'il s'agissait. (Hilarité générale).

Des actionnaires de la Banque d'Italie, parmi lesquels se trouvait M. le député Ambrosoli, ne voyaient pas sans chagrin leur argent passer, sans espoir de retour, dans les caisses de la Banque de Côme. Ils tinrent conseil, se plaignirent vivement de la facilité avec laquelle on escomptait le papier fantaisiste de la Banque de Côme et portèrent leurs doléances à la direction générale de la Banque d'Italie. Mais celle-ci, qui tient avant toute chose à complaire au gouvernement, les reçut fort mal. On leur opposa une fin de non recevoir, on leur contesta le droit de s'occuper de ces affaires, on eut recours à toutes sortes d'atermoiements.

« On voulait nous lasser », a dit à l'audience M. Ambrosoli ; et, en attendant, le portefeuille de la Banque d'Italie continuait à se remplir du *bon* papier de la Banque de Côme. Les administrateurs de celle-ci se livraient à toutes sortes d'intrigues pour pouvoir continuer leur pillage. On a lu à l'audience une lettre de M. Mariani, qui leur écrit : « Si M. C. est absent, écrivez-lui en lui rappelant nos affaires. Un désir manifesté par le ministre est un ordre pour le directeur général de la Banque d'Italie. »

Eh bien ! si ce directeur, au lieu d'être nommé par les ministres, eût été nommé par les actionnaires, il est probable que les choses se seraient passées fort différemment. Du moins, la Banque d'Angleterre, dont le gouverneur ne dépend pas du gouvernement, ne nous offre aucun exemple de pillages comparables à ceux dont a été victime, plus d'une fois, la Banque d'Italie.

M. Ambrosoli est un homme tenace. Repoussé avec perte du côté de la direction générale, il s'adressa au ministre, qui, aux termes de la loi, doit surveiller la Banque. « Mais,

— dit-il dans sa déposition, — celui-ci fut absolument incrédule. Il s'en fallut même de peu qu'il ne me prit pour un fou. »

Ainsi nous avons d'une part les actionnaires qui s'agitent pour défendre leur bien et, d'autre part, le gouvernement et la direction qu'il a nommée, qui laissent continuer le pillage.

Enfin, tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse. Le scandale éclate, nul doute n'est plus permis, un mandat d'arrêt est décerné contre M. Mariani. Vouz croyez peut-être que c'est fini? Erreur! Le mandat n'est pas exécuté et M. Mariani, se fiant à ses protections, se promène dans Rome. M. Ambrosoli court toujours après son argent, c'est-à-dire que l'argent étant perdu, il voudrait bien au moins attraper les voleurs. Mais laissons-lui la parole. Voici comment il s'est exprimé devant le tribunal.

Le 15 décembre, on m'assura que Mariani était à Rome.....

..... A la Chambre, j'en parlai au ministre de l'intérieur, M. de Rudini. Celui-ci écrivit une lettre très sévère au préfet de police, s'étonnant qu'on n'eût pas encore arrêté Mariani, qui demeurait dans un des principaux hôtels de Rome et qui se promenait tous les jours, même avec des députés. A cette lettre le préfet de police répondit qu'il n'avait pas la photographie de Mariani pour le reconnaître (*sic* !).

Il ne serait pas bien difficile de percer ce mystère. Mais ne mêlons pas de conjectures, quelques plausibles qu'elles puissent être, au simple exposé des faits. Il faut bien admettre que ceux-ci ne déposent pas précisément en faveur de l'efficacité de la vigilance du gouvernement et de ses agents, et que le contraste est ici frappant entre la force de l'intérêt direct et privé et celle de l'intérêt indirect des délégués de la collectivité.

Un particulier qui emploierait dans le commerce ou l'industrie les procédés mis en usage par le gouvernement et par la direction de la Banque d'Italie, dans leurs rapports avec la Banque de Côme, se ruinerait sans faute. Il disparaîtrait et laisserait la place à d'autres. Ce n'est que lorsqu'on dispose de l'argent des contribuables qu'on peut se livrer impunément et indéfiniment à de pareilles fantaisies.

Mais que deviendrait un peuple dont toute la production économique serait administrée de la sorte? Il est probable qu'il devrait jeûner au moins six jours la semaine. Allez un peu cultiver la terre avec de pareils procédés et vous verrez ce qui y poussera !

C'est parce que le socialisme d'Etat n'atteint qu'une petite partie de la production qu'il peut continuer d'exister en

dilapidant une partie de la richesse produite par l'initiative privée.

VILFREDO PARETO.

Gazette de Lausanne. 7 août 1897.

Mr Yves Guyot parle de la France, mais ce qu'il dit, à ce sujet, s'applique mot à mot à l'Italie :

Les compétitions sont ardentes; les syndicats combinent leurs efforts pour être représentés dans cette commission des douanes d'où ne seront exclus que les représentants des consommateurs.

« Les vins » se coalisent avec « les sucres »; « les cotons » avec « la protection agricole »; « la métallurgie » avec « les graines oléagineuses », car les députés deviennent anonymes; ils se désignent par les intérêts qu'ils ont ou qu'ils représentent.

Plus d'un de ces députés se plaint de l'augmentation des impôts, parle de la nécessité de réduire les dépenses, s'est présenté à ses électeurs comme le défenseur du contribuable; mais à la commission des douanes, comme « défenseur du travail national », il n'a qu'une besogne, c'est d'augmenter les impôts; et non seulement d'augmenter les impôts que le contribuable verse au budget, mais d'établir ou d'augmenter les impôts privés que tout consommateur d'un objet protégé paie à son fournisseur.

Les membres de la commission des douanes se livrent à cette besogne avec sérénité; elle en enrichit un certain nombre, elle vaut la popularité et leur réélection à d'autres; et cependant c'est à ces législateurs que pourrait s'adresser le monologue de Ruy Blas, car la besogne qu'ils font, c'est le dépiècement de l'intérêt général par des appétits privés.

YVES GUYOT.

Le Siècle. 27 juin 1898.

Le recenti sommosse in Italia.

L'ira della stampa ufficiale (ministeriale e di opposizione) contro la propaganda socialista è un infantile scatto di gente che è incapace di lottare, ma vuol conservare indisturbata il sistema dei privilegi e degli abusi, di cui è accusata. La sola propaganda di cui essa si è mostrata finora capace è d'invo-care la forza per sopprimere la propaganda. Si comprende che in questo momento l'attenzione di tutti sia presa dalla necessità di ristabilire l'ordine.....

Io voglio anche concedere che la propaganda socialista e clericale, cadendo sopra il terreno incolto del nostro contadino e del nostro operaio, sia stata una causa concomitante della esplosione violenta. Io affermo per ora che questo resta comunque un punto secondario, perchè tutti conveniamo che dietro alla violenza del temperamento brutale, vi ha uno stato di malessere economico che feconda la propaganda sovversiva, al quale dobbiamo altrimenti provvedere, se ci sta a cuore di provvedere.....

Ora la borghesia ammette tutto, che alla monarchia subentri la repubblica, alla repubblica una federazione di stati italiani, a questa il Papa, e al Papa il dominio dei Goti, a condizione che oltre la scorza della forma di governo non si tocchi il sistema economico, che è e deve restare il contenuto di ogni mutamento politico. Il socialismo invece, ha trascurato la forma politica ed ha combattuto, a suo modo, il contenuto economico: ecco la origine vera dell'odio e del terrore che ispira la propaganda socialista. Nondimeno anche questa preoccupazione è esagerata.....

Lo Stato ha creato con le imposte una domanda di lavoro, costantemente si è sostituito ai privati nell'apprezzamento della utilità degl'investimenti del capitale, ha preso loro il reddito, lo ha trasformato in imposte ed in salari per lavori pubblici.

Ora viene da sè che gli operai domandino allo Stato la continuazione del sistema: ordini corazzate, continui a costruire ferrovie e monumenti e canali e argini, e faccia bonifiche, e ordini alle banche emissione di nuova carta per sovvenire i costruttori. Dal momento che lo Stato ha creduto di sapere dirigere gl'investimenti del capitale nazionale meglio degli intraprenditori privati, esso si trova naturalmente, necessariamente, di fronte alle organizzazioni operaie che erano state fondate contro i capitalisti. L'industriale era di fatto diventato l'intermediario irresponsabile tra gli operai e lo Stato, che si è assunta tutta la responsabilità della produzione nazionale.....

Una delle cause maggiori della presente depressione economica è stato l'investimento di capitale vivo, sottratto alla produzione nazionale, in palazzi, in monumenti, in ferrovie, in canali, in bonifiche, in porti che non pagano l'interesse di ciò che han costato. Una parte cospicua della ricchezza nostra è accantonata pel pagamento di questi interessi e quindi è come tolta alla produzione attuale e alla domanda continuativa e crescente di mano d'opera.....

Cavour professava questo semplice, ma completo principio di politica economico-finanziaria, « che i cittadini debbono

avere tanta più libertà economica, quante più imposte son chiamati a pagare ».

E il Lamarmora, per la politica militare, accennando a « coloro i quali credono o fanno credere che all'Italia non deve bastare la sua indipendenza e la sua libertà, e vanno predicando che essa ha bisogno di *gloria militare* », scriveva di « respingere questi consigli, perchè scellerati, e più che scellerati, assurdi ».

Questi principi applicati alla politica italiana dopo il 1860, dettero al paese un periodo di prosperità economica, permisero, cioè, quello slancio di energie produttrici che erano state compresse dal regime politico dell'assolutismo, e che resero possibile di levare imposte gravissime e di governare facilmente il paese.....

A. DE VITI DE MARCO.

Giornale degli Economisti. Giugno 1898.

Les débuts du Ministère Pelloux.

Mais les dangers que comporte la situation actuelle sont-ils écartés ? Il n'en est pas ainsi, malheureusement. Ces dangers résultent d'une situation économique dont les origines sont déjà lointaines et que rien n'est venu atténuer depuis quelques mois ¹. Au contraire, la crise agricole sévit dans les Pouilles, en Sicile et en Lombardie avec un redoublement d'intensité. La crise industrielle n'a pas été guérie à Milan par les fusillades.

Le seul remède qui pourrait prévenir de nouveaux désordres et peut-être de nouvelles effusions de sang, serait l'adoption d'une politique nouvelle qui impliquerait précisément la réduction des dépenses militaires et maritimes et la diminution des impôts. Il n'est pas probable qu'un cabinet qui compte dans son sein quatre officiers-généraux, pourvus de portefeuilles les plus importants, pousse l'amour du paradoxe jusqu'à adopter un pareil programme.....

DENIS GUIBERT.

Le Figaro, 10 juillet 1898.

¹ Il faut pourtant être juste. Le gouvernement a fait tout ce qu'il a pu : il a distribué, à l'occasion des troubles, de nombreuses décorations à l'armée ; il a nommé sénateurs les généraux qui commandaient dans les provinces soumises à l'état de siège. C'est tout ce qu'on pouvait raisonnablement lui demander de faire pour conjurer la crise économique. 1898.

On ne fera croire à personne qu Mr Yves Guyot, le vaillant directeur du *Siècle*, est un socialiste ou un clérical ; voici pourtant comment dans son journal on apprécie la situation de l'Italie :

Le cabinet qui succède à celui du marquis de Rudini veut l'ordre à l'intérieur et la paix à l'extérieur ; ce dernier désir est méritoire, de la part d'un ministère qui ne compte pas moins de quatre généraux ou amiraux... La déclaration promet l'amélioration graduelle des finances¹ et de l'état matériel des populations par le développement de l'activité publique et privée... L'activité privée, c'est-à-dire l'essor industriel et commercial ne se commande pas plus que la confiance, il faut un certain concours de volontés et de circonstances qu'on voit rarement réunies au lendemain comme à la veille des secousses révolutionnaires. On a fusillé et canonné des centaines de citoyens à Milan². On a ainsi obtenu le silence parce que les morts ne crient plus : Vive la sociale ! mais on n'a pas du même coup rétabli la confiance ; et celle-ci est la mère de l'activité privée.

Le général Pelloux a eu soin de rappeler qu'il appartient toujours au parti libéral... Toutefois le général Pelloux entra sans répugnance dans une des combinaisons ministérielles de Mr Crispi ; il a ouvert les portes de son cabinet à des Crispistes avérés et impénitents ; c'en est assez pour que son libéralisme ne paraisse pas du meilleur teint et pour que, chez lui, on distingue mieux le soldat représentant l'autorité du sabre, que l'esprit indépendant et libre, tolérant de toutes les opinions.....

S. GARREAU

Le Siècle, 5 juillet 1898.

Le Figaro n'a pas précisément la réputation d'un journal anarchiste et révolutionnaire ; voici comment il jugeait, dans son numéro du 8 mai 1898, les événements d'Italie :

¹ Pour obtenir cette amélioration, le ministère a fait voter par la Chambre, le juillet 1898, une augmentation de 14 millions pour le budget de la guerre ; il a fait accorder — disent les journaux — par la banque d'Italie, une nouvelle subvention de vingt millions, pour des travaux publics de luxe, à Rome. On recommence ainsi à immobiliser les capitaux des banques d'émission, oubliant, un peu vite, les maux que de semblables mesures ont produit par le passé. 1898.

² On a même fait brèche dans un couvent de capucins, où ne se trouvait que des moines et quelques pauvres mendiants. Le bel exploit ! Les journaux officieux prétendirent que des révolutionnaires s'étaient retranchés dans ce couvent. Rien n'est plus faux. Le gouvernement lui-même dut le reconnaître, et il remit en liberté les capucins qu'il avait fait arrêter faute de mieux. 1898.

« On a dit que les partis extrêmes étaient les responsables de ces scènes de douleur. On a eu tort. Il serait certes puéril de nier que les éléments socialistes ont favorisé les troubles là où ils ont pu, mais ils n'auraient jamais pu donner à ces masses la force qui les animait, qui les soulevait, qui les faisait défier bravement la mort.

Non ! le malheur de l'Italie est que ses gouvernants, préoccupés exclusivement de paraître, n'ont jamais examiné de près la situation du prolétaire et du contribuable. Au point de vue politique, ils n'ont eu en vue que l'ordre public, à tout prix ; au point de vue économique, il n'ont songé qu'à l'équilibre du budget ¹ par des saignées continues aux pauvres contribuables.... Les désordres actuels passeront... mais ce qui ne passera pas et ce qui menace l'Italie dans son organisme et dans ses fonctions essentielles, c'est la désaffection des citoyens pour le gouvernement de leur pays. »

Dans le numéro du 12 mai, le même journal dit, de l'Italie :

« Une population laborieuse mais pauvre est soumise à un régime pour ainsi dire draconien, afin de fournir à un gouvernement dominé par des idées de mégalomanie les moyens d'entretenir une armée et une flotte hors de proportion avec les ressources du pays. Il était inévitable qu'une telle situation produisit au premier choc des difficultés qui assaillent, d'ailleurs, tous les gouvernements d'Europe, des résultats alarmants et même désastreux. Il a suffi d'une hausse du prix des grains..... pour porter jusqu'au paroxysme des souffrances supportées jusqu'à présent avec une apparente résignation..... L'accroissement du prix du pain a été, en Italie, moindre qu'il n'est actuellement en France..... Mais ce qui est indifférent ou seulement ennuyeux pour un ouvrier de Paris est réellement insupportable pour un ouvrier italien..... Le gouvernement a répondu aux revendications de la misère et aux défis des mécontents par des fusillades et par un déploiement de forces militaires..... Il faut espérer que ces remèdes seront efficaces. L'opinion de l'Europe serait, pourtant, qu'un changement de politique vaudrait mieux que la mise sur pied de guerre d'un corps d'armée ². »

DENIS GUIBERT.

¹ Ils ont aussi songé à partager entre leurs amis les dépouilles des contribuables. 1898.

² C'est parfaitement vrai est fort sensé. 1898.

L'étatisme en Italie.

Un proverbe allemand dit que les arbres empêchent de voir la forêt. C'est ce qui arrive dans les sciences sociales. Absorbés par la vue des détails du phénomène, nous négligeons souvent de nous rendre compte de son ensemble.

Si, réagissant contre cette tendance, et oubliant pour un moment les questions du jour, questions qui nous passionnent et qui, pratiquement, sont en effet souvent des plus importantes, nous portons notre attention sur l'évolution des sociétés du continent européen, depuis 1870, pour ne pas remonter plus haut, les progrès de l'étatisme et du socialisme sont manifestes et deviennent réellement frappants. La marée socialiste monte chaque jour, et ce sont les conservateurs eux-mêmes qui s'empressent à l'envi de miner et de détruire les digues qui la pourraient encore retenir. La centralisation prépare le socialisme d'Etat, et celui-ci ouvre la voie au socialisme populaire.

Relisez de Tocqueville et vous serez frappé de l'analogie entre la situation de la société à la fin du dix-huitième siècle et à l'heure présente. Le même aveuglement des classes dirigeantes qui prépara, alors, la domination des jacobins, prépare maintenant le succès plus ou moins prochain des socialistes. Est-ce un bien, est-ce un mal? Nous n'entendons pas traiter ici cette question; nous voulons seulement étudier certains phénomènes et faire voir les rapports nécessaires qu'ils ont les uns avec les autres.

Ce sont généralement les conservateurs qui accomplissent l'œuvre de centralisation, sans laquelle le socialisme d'Etat ne saurait se développer. Un seul pays, l'Angleterre, échappera très probablement à la conquête socialiste, et cela précisément parce que ses classes dirigeantes se sont bien gardées de se laisser entraîner par les dangereuses utopies théoriques qui, unifiant le droit et l'administration, aboutissent à mettre toute la vie sociale sous la dépendance despotique d'un pouvoir central. Le parti conservateur anglais, voulant s'opposer au parti libéral, qui demandait l'autonomie de l'Irlande, n'a rien su trouver de mieux que de réclamer la plus large décentralisation pour toutes les parties du Royaume-Uni. Tiendra-t-il ses promesses? C'est une autre question; mais le seul fait qu'il s'en est servi comme arme de guerre fait voir combien est vivace en Angleterre le sentiment de la liberté et de l'autonomie locale.

Ce sentiment existe encore en Suisse, bien qu'il soit moins intense qu'autrefois. C'est à lui que le pays doit de jouir d'une prospérité dont on chercherait en vain d'autres exemples sur le continent européen. M^r Léon Donnat, dans son livre *La politique expérimentale*, a fort bien expliqué les avantages de « la législation séparée » pour l'Angleterre et la Suisse. Il écrivait en 1885. Depuis lors, l'Angleterre a persévéré dans la voie libérale, et le mouvement de décentralisation s'y est même accentué. En Suisse, au contraire, on observe un mouvement très puissant qui pousse à la centralisation, et le jour n'est peut-être pas loin où l'on pourra craindre que les cantons, dépouillés peu à peu, en faveur du pouvoir central, de toutes leurs attributions, ne perdent jusqu'à l'ombre de la souveraineté et ne deviennent semblables à des préfectures de la république française. Ainsi tomberaient les digues qui, aujourd'hui encore, empêchent que le socialisme ne prospère en Suisse autant qu'il le fait en France. Si le pouvoir central obtient les monopoles des chemins de fer, de la banque, des assurances, sans compter le monopole des alcools et bien d'autres encore ; si, étant seul riche, il voit toutes les mains se tendre vers lui ; s'il édicte seul des lois sur les matières commerciales, civiles et pénales, et seul les fait appliquer par son tribunal suprême ; si les moindres objets administratifs, tels que la police des substances alimentaires, sont soustraits à l'action de l'autorité locale, il est clair que celle-ci finira par n'avoir guère plus d'importance qu'elle n'en a dans tout autre Etat des plus centralisés. Il se peut que les décisions du referendum populaire et la sagesse des hommes d'Etat viennent enrayer le mouvement. D'autres personnes, plus compétentes que nous, diront si cela est probable ou non. Notre but, ici, est seulement de noter une tendance qui saute aux yeux de l'observateur le plus superficiel, et forme un cas particulier intéressant d'un phénomène plus général, qui s'observe dans les Etats du continent européen.

Le mouvement qui entraîne ces Etats, et spécialement l'Allemagne et la France, vers le socialisme, est vraiment des plus remarquables. C'est d'abord la protection douanière qui, depuis 1870, s'étend et augmente chaque jour d'intensité : C'est la spoliation organisée en faveur d'une partie de la classe riche. La leçon donnée ainsi au peuple ne sera pas perdue, et un jour viendra où les spoliateurs d'aujourd'hui seront spoliés à leur tour.

A l'ombre de la protection se développent et prospèrent les monopoles privés : les *trusts* et les *pools* aux Etats-Unis ;

les *Kartelle* en Allemagne, les syndicats en France. Seule l'Angleterre y échappe, grâce au libre-échange.

Ces monopoles privés sont encore plus malfaisants que les monopoles de l'Etat. M. Jaurès a parfaitement raison de dire qu'en France ce serait un bienfait pour le pays si l'industrie du sucre qui, en fait, est devenue un monopole privé, était exercée exclusivement par l'Etat. Certaines lois que l'on veut édicter en plusieurs pays sur les assurances auront pour effet de pousser à la constitution de syndicats et de créer des monopoles privés, qui prépareront le monopole de l'Etat.

Les sociétés de secours mutuels fleurissent en Angleterre, et la législation se garde bien de leur mettre des entraves. En Suisse, elles sont gravement menacées par le projet de loi sur l'assurance obligatoire et, encore plus, par un autre projet de loi sur le contrat d'assurance. Quand on aura ainsi réussi à faire disparaître toutes les sociétés que l'initiative privée a créées et crée chaque jour pour venir en aide aux travailleurs, il sera aisé de proclamer que ceux-ci ne doivent plus avoir d'espoir qu'en l'intervention de l'Etat.

Mais c'est surtout la famille qui est en butte aux plus vives attaques, non seulement de la part des socialistes, mais encore d'un grand nombre de personnes composant les classes que l'on nomme dirigeantes, bien que, souvent, en réalité, elles ne dirigent rien du tout et se laissent entraîner par un mouvement dont elles semblent n'avoir même pas conscience.

Législation, philanthropie, art, littérature, tout se réunit pour miner la constitution de la famille. Il ne suffit pas des atteintes qu'on lui porte sous le couvert du « féminisme », il faut encore que, sous les prétextes les plus variés, on enlève l'enfant à l'influence de la mère et du père. L'idéal qu'on s'efforce d'atteindre peu à peu paraît être celui de la *République* de Platon : des enfants qui ne connaîtront ni leur père ni leur mère, et qui seront nourris et élevés par l'Etat.

Il se peut que, sous cette nouvelle constitution, la société soit heureuse et prospère, mais l'on voudra bien reconnaître que, la famille ayant été jusqu'à présent la base de notre organisation sociale, celle-ci sera entièrement changée le jour où disparaîtra la constitution que la famille a eue jusqu'à présent. Les personnes qui, s'étant bien rendu compte du nouvel état de choses que l'on prépare ainsi, et l'ayant étudié avec soin, le jugent bon et utile, ont parfaitement raison de suivre la voie qui y conduit. Mais que dire des

personnes qui, d'un cœur léger, s'engagent dans cette voie, sans se soucier de savoir où elle aboutit, et qui, répudiant énergiquement la fin, acceptent néanmoins, avec enthousiasme, les moyens ?

Les sentiments de dignité et de responsabilité que la sélection a développés dans nos races sont honnis par les admirateurs de l'Etat *éthique*. Ces braves gens ont en commun avec les socialistes l'aversion pour le petit propriétaire qui cultive son champ sans rien demander à personne. Ecrasé d'impôts pour subvenir aux dépenses rendues nécessaires par les folies militaires des classes dirigeantes ; nourissant de son travail des fonctionnaires toujours plus nombreux et plus envahissants ; faisant les frais de la protection industrielle et ne tirant que des bénéfices insignifiants ou nuls de la protection agricole, qui ne profite qu'aux grands propriétaires ; payant de ses deniers le luxe qu'il plaît aux gouvernements de déployer dans les villes, les petits propriétaires deviennent de plus en plus les parias de nos sociétés. On discute, il est vrai, pour savoir si leur nombre a réellement diminué en France ; mais, en Italie, c'est par milliers qu'ils disparaissent.

Ce n'est pas le petit agriculteur qui connaîtra jamais la journée de huit heures, ce n'est pas sur lui que l'assurance obligatoire répandra ses bienfaits, ce n'est pas pour alléger son labeur que l'Etat interviendra, comme il intervient en faveur des ouvriers de certaines industries. Que ce petit propriétaire vende sa terre, qu'il aille dans les villes augmenter le nombre des prolétaires, et qu'au lieu de s'acharner à tourner et retourner la terre, il passe son temps dans les réunions publiques à applaudir les politiciens, et, du même coup, il deviendra digne de la sollicitude de l'Etat *éthique* et des sympathies des philanthropes.

Mais il ne veut pas. Il s'obstine à ne pas tendre la main, et à compter sur ses bras plutôt que sur les aumônes de l'Etat. Cette terre qu'il a reçue de son père, ce champ qu'il a épierré, ces arbres qu'il a plantés, il a la prétention absurde de les laisser à son fils ; il aime sa terre et s'y attache comme l'huître à son rocher. Aussi bien voit-on clairement qu'il faudra employer la force pour l'en détacher. C'est à quoi songent un grand nombre de savants. Les uns ont imaginé une théorie qui rend l'Etat « co-propriétaire » des terres. C'est une fort belle théorie... pour ceux qui la peuvent comprendre ; et qui ferait certainement régner l'abondance... si on pouvait labourer la terre avec des abstractions. D'autres veulent confisquer simplement les terres ; d'autres encore, plus modérés, se contenteraient de les racheter. Cela peut

être juste et *éthique*, mais il est certain que, quand ce sera fait, une grande partie de la population devra émigrer ou mourir de faim.

Bien des gens trouveront que nous exagérons en voyant dans l'étatisme un acheminement au socialisme. Les socialistes, eux, ne s'y trompent pas, et il faut reconnaître que, surtout en ces derniers temps, ils ont su faire preuve d'une sagacité des plus remarquables et d'un flair politique qui dépasse de beaucoup celui de leurs adversaires. Ils acceptent toutes les concessions, sans en mépriser aucune, grande ou petite, mais aussi sans rien rabattre de leurs principes, sans perdre un moment de vue le but auquel ils veulent arriver. Ils sont bien aises de voir que le gros de leur ouvrage est fait par leurs propres adversaires, et ils les encouragent d'un sourire quand ils les voient s'engager sur les sentiers fleuris du socialisme d'Etat. Ils ne détestent pas trop non plus le « socialisme chrétien, » car ils savent bien que, quand le grain sera levé, c'est eux qui le moissonneront.

En attendant que l'étatisme produise son effet principal, on peut observer des effets secondaires, qui paraissent ne jamais manquer. Nous nous proposons ici de les étudier en Italie. C'était, disait-on, pour faire le bonheur du peuple qu'on voulait donner à l'Etat les chemins de fer et les banques, et le charger de régler la production au moyen de la protection douanière. Eh bien, interrogeons les faits, voyons ce qui est résulté de tout cela, et si le bien-être du peuple s'en est accru ou a diminué.

Le parti qu'on a appelé « modéré » en Italie était libéral. Il subissait l'ascendant de son chef, le comte de Cavour, qui était imbu des idées du libéralisme anglais. D'ailleurs, les traditions de la liberté commerciale étaient anciennes en Toscane; ce petit pays avait servi de modèle même à l'Angleterre, et est souvent cité dans les discours des orateurs de la ligue de Cobden.

Le parti modéré eut seulement le tort de trop vouloir centraliser. M^r Minghetti, qui en était pourtant un des chefs, avait proposé un système dit des régions, qui aurait fait une large part à l'autonomie locale. Ce système fut repoussé, et il est curieux d'observer qu'on lui opposa des raisons fort semblables à celles qu'on invoque, de nos jours, en Suisse, pour amoindrir l'autorité des cantons. Le parti modéré est maintenant revenu de son erreur, les maux de la centralisation à outrance l'ont assagi, et M^r de Rudini fait de timides tentatives de décentralisation¹.....

¹ Ces tentatives ont été infructueuses. En Italie, seules les mesures ayant pour but de consolider et d'étendre les privilèges de la classe domi-

Il n'est pas facile de trouver des gens disposés à sacrifier leur avenir et celui de leur famille pour le triomphe d'un principe. Là où le gouvernement central est tout-puissant, il n'y a plus que deux partis, et ils sont divisés non par des idées, mais par des intérêts matériels. Un des partis jouit de tous les avantages du pouvoir, l'autre l'en veut déposséder pour en jouir à son tour. Les contribuables paient les frais de la guerre. Nous avons vu bien des gens qui se prétendaient libéraux, et qui avaient fait partie de la société *Adam Smith*, désertar la cause de la liberté pour obtenir les faveurs du gouvernement. La démocratie libérale et la centralisation sont deux choses incompatibles.

Les raisons que l'on donnait alors en faveur de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat étaient les mêmes que celles qu'on invoque toujours en cette occurrence. D'abord : « Les chemins de fer italiens aux Italiens ! » Ce sont de belles paroles, mais les gains malhonnêtes qu'elles servirent à recouvrir, et qui furent payés par les contribuables, sont moins dignes de louanges. Dès l'année 1873, une commission parlementaire faisait observer que le rachat des chemins de fer de la Haute-Italie était un acheminement « au rachat des grand travaux publics, dont il est désirable que l'exploitation soit confiée à des intérêts nationaux ¹. »

Maintenant, si l'on veut savoir de quels intérêts il s'agissait en réalité, il suffit de prendre connaissance du rapport de la commission d'enquête sur les constructions de chemins de fer qu'a fait exécuter l'Etat depuis 1879. Ce rapport, qui vient d'être publié, fait voir clairement que le trésor public a été soumis à un pillage en règle. C'est ainsi que 514 kilomètres de chemin de fer, que différents entrepreneurs s'étaient engagés à construire pour 202 895 029 francs, finirent par coûter 352 912 750 francs, grâce aux transactions que l'Etat dut faire plus ou moins volontairement avec ces messieurs. Un tunnel que des entrepreneurs s'étaient engagés à percer pour le prix de 14 178 750 lire coûta à l'Etat près de 43 millions. Les entrepreneurs reçurent 23 millions pour

nante ont quelque chance d'aboutir. L'Italie a eu souvent des ministres intelligents, honnêtes, soucieux du bien public ; ils ont été réduits à l'impuissance de faire le bien par leur majorité. 1898.

¹ « Parve alla giunta che sia questo il primo passo in una buona via, la quale, coll'aiuto del tempo e delle circostanze, dovrà condurre il governo italiano al riscatto di quelle grandi opere pubbliche, il cui esercizio è desiderabile rimanga affidato ad interessi nazionali. »

5800 mètres de tunnel qu'ils avaient effectivement percés ; ils surent se faire adjuger dix millions d'indemnité pour les 2500 mètres qu'ils n'avaient pas percés ; et enfin, de guerre lasse, l'Etat dut charger la Compagnie des chemins de fer de la Méditerranée de faire l'ouvrage et lui payer dix millions de ce chef. L'histoire de la construction du chemin de fer de Florence à Vaglia est des plus instructives et riche en incidents piquants. C'est ainsi que, le gouvernement ayant chargé une commission d'examiner sur les lieux certains travaux, le conseil supérieur des travaux publics est trompé (la commission d'enquête ne dit pas par qui), et on lui fait accroire que la nécessité de reconstruire 430 mètres d'un tunnel avait été reconnue par la commission « et surtout par celui des membres de cette commission qui était spécialement compétent pour juger de la nature du sol. » Or ce membre affirme, de la manière la plus catégorique, qu'il n'y a pas un mot de vrai en cela¹.

La commission d'enquête fait observer qu'en général les projets étaient mal étudiés. Ils donnaient ainsi lieu à d'innombrables contestations, qui servaient de prétexte aux entrepreneurs pour rançonner l'Etat. Celui-ci, d'ailleurs, y mettait de la bonne volonté, et la commission d'enquête note la facilité excessive avec laquelle le gouvernement accueillait les demandes qui lui étaient faites. Cédant à des influences politiques et électorales, bien des ministres des travaux publics, en Italie, paraissent ne s'être souciés que d'accroître les gains des entrepreneurs qui savaient acheter à beaux deniers comptants les faveurs des politiciens. Heureusement, un homme honnête et énergique, M^r Prinetti, est maintenant ministre, et il a entrepris de nettoyer les étables d'Augias, mais il n'est pas sûr que de puissantes influences ne parviennent à le briser avant que son œuvre soit achevée². Le 11 décembre 1896 il disait à la Chambre qu'une longue et patiente étude des faits l'avait conduit à reconnaître que « l'habileté avec laquelle les entrepreneurs marchaient à la conquête des deniers publics n'avait d'égale que l'insuffisance de la défense. » Il ajoutait que bien souvent en Italie l'administration

¹ *Relazione della commissione d'inchiesta*, p. 114 : « Ora l'ing. Mazzuoli afferma nel modo più risoluto che le cose suesposte non sono conformi al vero, ed avvalorà queste sue affermazioni comunicando alla Commissione quello fra i libretti dei suoi appunti che comprende la detta visita.

² Nous avons raison d'avoir, alors, ce doute. Les entrepreneurs ont été assez puissants pour chasser, grâce à l'appuis de leurs bons alliés les politiciens, M^r Prinetti du ministère. 1898.

avait été mise au service de la politique, ce qu'il n'entendait plus permettre, au moins dans son ministère. Cette attitude énergique a suffi pour faire réduire spontanément à plusieurs entrepreneurs leurs prétentions à des indemnités absolument fantastiques, que d'autres ministres auraient certainement admises. Les entrepreneurs font actuellement des procès à l'Etat en demandant des indemnités dont le total est de près de 170 millions. Mr Prinetti estime que l'Etat ne doit que 30 millions ; et il est fort probable qu'en définitive la somme à payer ne sera guère plus considérable, si Mr Prinetti continue à défendre avec énergie les droits de l'Etat. C'est ainsi qu'un entrepreneur qui, défendu par un célèbre politicien, demandait 3 millions, a été réduit par Mr Prinetti à se contenter de 400 000 francs.

Un autre, au lieu de onze millions auxquels il prétendait, fut tout heureux d'en recevoir trois. Un individu, aimé des dieux de l'Olympe, réclamait cinq millions pour son palais exproprié à Naples ; Mr Prinetti découvrit que, suivant la loi de 1890, la somme due ne dépassait pas deux millions. Cette danse des millions, les libéraux l'avaient prévue dès 1876. Ils faisaient tort, disait-on alors, à l'Etat *éthique*. Il est facile de voir maintenant à qui les faits ont donné raison.

On nous parlait, ensuite, des bienfaits que l'exploitation des chemins de fer par l'Etat devait procurer à la production nationale. Les actionnaires des chemins de fer n'avaient pour but que de grossir leurs dividendes ; l'Etat songerait avant tout à l'avenir économique du pays. On promettait même, dans un avenir plus ou moins éloigné, de réduire les tarifs des chemins de fer au simple prix coûtant du transport ¹.

Les beaux discours ! Autant en a emporté le vent. Quand le gouvernement eut racheté les chemins de fer, il se garda bien de réduire les tarifs, ou ne fit que des réductions insignifiantes². Maintenant que les chemins de fer sont exploités

¹ Mr Boseli, qui était venu défendre l'œuvre du gouvernement devant la société *Adam Smith*, disait : « Intanto vi è un limite minimo nelle tariffe al quale una società non è obbligata di discendere, ed a cui deve invece discendere il governo.... In questi trasporti nulla guadagna l'esercizio ferroviario, ma guadagna il paese. Quanto al limite massimo delle tariffe, fino al giorno in cui possano queste corrispondere alla semplice spesa del trasporto, è cosa da discutersi in relazione alle condizioni finanziarie del paese. »

² On augmenta même plusieurs tarifs. Récemment, tous les tarifs des voyageurs ont été augmentés pour combler le déficit que présentait la caisse de retraite des employés des chemins de fer. Les partisans de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat ne devraient pas oublier ce fait.

par des sociétés fermières, l'Etat, de crainte de voir diminuer la participation qu'il a dans le produit brut, s'oppose à maintes réductions de tarifs proposées par les sociétés. C'est lui qui doit fournir les wagons aux sociétés fermières ; aussi font-ils souvent défaut. Depuis plusieurs années, les wagons manquent pour les arrivages dans le port de Gênes, et ce n'est que maintenant que, la situation étant devenue absolument intolérable, l'Etat a consenti à en acheter de nouveaux. Les admirateurs de l'Etat éthique seraient bien embarrassés de citer des faits semblables en Angleterre, où le commerce et l'industrie sont sous « la tyrannie » de l'exploitation privée des chemins de fer. Les agriculteurs devaient surtout être favorisés par l'exploitation de l'Etat. Il est entendu que tout politicien soucieux de ses intérêts doit parler beaucoup des « souffrances de l'agriculture » et promettre d'y porter remède. Nous ignorons si les cultivateurs italiens ont jamais vraiment cru à ces belles promesses ; mais, en tout cas, ils attendent encore sous l'orme qu'elles se réalisent, et, pour tout soulagement, ils n'ont eu que de nouveaux impôts à payer.

Après le rachat des chemins de fer de la Haute-Italie et des chemins de fer romains, on eut une période d'exploitation directe par l'Etat. Ce fut un beau gâchis. Les places dans l'administration des chemins de fer se donnaient sur les recommandations des députés ; tout ami des politiciens voyageait gratis ; les trains directs devaient s'arrêter à des gares insignifiantes pour flatter l'amour-propre des électeurs de quelque député influent, et l'on achetait les locomotives, les wagons, les rails et le charbon en suivant des principes qui étaient loin d'être ceux de la plus stricte économie. Pour mettre fin à ce désordre, l'exploitation des chemins de fer fut donnée à des compagnies fermières. Nous ignorons si le remède n'a pas été pire que le mal. Bien des abus ont continué, par le fait que l'Etat est le propriétaire des lignes, et qu'il a la haute main sur toute l'administration des chemins de fer.

Les spéculateurs privés, que les admirateurs de l'état éthique voulaient mettre à la raison, ont commencé par gagner au rachat ; ils ont ensuite fait des gains fort considérables lorsque furent approuvées les conventions qui li-

Si une compagnie privée se trompe dans ses calculs pour établir une caisse de retraite, ce sont uniquement les actionnaires qui en souffrent ; mais quand c'est l'Etat qui se trompe, ce sont les contribuables ou les voyageurs qui paient les pots cassés. 1898.

vraient les chemins de fer aux compagnies fermières. Un agiotage effréné¹, auquel ne manquèrent pas de prendre part les bons législateurs, et peut-être même quelque ministre, envahit tout le pays et créa des fortunes scandaleuses. On n'aurait pas vu de tels faits se produire si l'on avait suivi les conseils des libéraux, qui voulaient laisser les chemins de fer à l'industrie privée. En réalité, ce sont les socialistes d'Etat, qui, voulant combattre les spéculateurs, les ont favorisés, et qui, voulant réprimer l'agiotage, l'ont encouragé.

Si les effets directs des conventions des chemins de fer ne furent guère favorables au pays, les effets indirects furent encore plus nuisibles. L'heureuse issue d'une campagne où l'intrigue et la corruption parlementaire avaient eu une part prépondérante fut d'un très mauvais exemple. Plusieurs personnes s'étaient enrichies par ce moyen ; beaucoup d'autres les voulurent imiter. On ne rêva plus qu'entreprises subventionnées par l'Etat, que gains faciles obtenus par le pillage des deniers publics ; les capitaux délaissèrent les entreprises saines et honnêtes pour se porter vers celles qui, patronnées par des intrigants politiques, promettaient des gains aussi prompts que considérables. Dès lors, tout ministère désireux de se maintenir au pouvoir dut s'ingénier pour trouver de nouvelles spéculations à jeter en pâture à la tourbe famélique des politiciens et de leurs protégés.

On leur servit d'abord une augmentation des droits protecteurs. Ah ! ce fut alors le bon temps pour plus d'un député et plus d'un journaliste ! Ces droits, comme on peut bien penser, ne s'obtenaient pas gratis, et seules les personnes qui surent se montrer généreuses méritèrent d'être protégées. Certes, il y eut en outre beaucoup de protectionnistes honnêtes et de fort bonne foi. Tels furent plusieurs savants, entraînés par les doctrines du socialisme de la chaire et de l'étatisme. Ils nous accusaient, nous, économistes libéraux, d'être les adeptes d'une science impitoyable, qui comptait pour rien les souffrances du peuple¹, et ils nous dépeignaient comme des doctrinaires toujours prêts à sacrifier à des principes abstraits le bonheur et la prospérité du pays.

Eh bien, ils ont pu appliquer leurs théories, il leur a été loisible de faire ce bonheur, de réaliser cette prospérité. A quoi ont-ils abouti ? A la ruine du pays et à la misère du peuple.

¹ Aujourd'hui, qu'il peut y avoir du danger à parler, ces économistes *éthiques* gardent, sur les souffrances du peuple, un silence fort prudent. Ils s'esquivent et laissent aux économistes libéraux le soin de dévoiler les spoliations et les iniquités qui réduisent à la misère le peuple italien. 1896.

Quelques chiffres donnent éloquentement la synthèse de ces faits. Le savant directeur de la statistique italienne, M^r Bodio, a calculé la moyenne des salaires d'un grand nombre d'ouvriers et en a déduit le nombre d'heures de travail qui leur était nécessaire pour se procurer 100 kilogrammes de froment. En 1881, ce nombre d'heures était de 122; sous l'empire de la demi-liberté économique dont jouissait l'Italie, ce nombre va en diminuant graduellement et n'est plus que de 93 heures en 1886. Mais, en 1887, la scène change; l'Etat *éthique* veut, au moyen de la protection, faire fleurir l'agriculture et l'industrie, il pousse à une augmentation insensée de constructions, de nouveaux édifices, et étend sa sollicitude paternelle jusqu'aux banques, qu'il dépouille. Le nombre d'heures de travail nécessaires pour acheter 100 kilos de froment remonte alors graduellement et atteint, en 1891, le chiffre de 101. Si c'est là faire le bonheur des travailleurs, il faut avouer que, pour rendre ce bonheur parfait, on n'aurait qu'à les faire tous mourir d'inanition¹.....

Le nombre de morts causées par la *pellagre* était de 1698 en 1884; il tombe à 1182 en 1887, mais en 1891, grâce aux progrès de la protection et de l'étatisme, il augmente de nouveau et atteint 1606.

Le jour n'est pas encore venu pour raconter l'histoire de la fondation de certains établissements protégés par le gouvernement; quand cette histoire pourra être connue dans tous ses détails, on verra un curieux contraste entre les gains illicites de la protection et les maux qui en ont été la conséquence.

La rupture des rapports commerciaux avec la France avait été fort nuisible à l'agriculture italienne, qui trouvait en France un large débouché pour ses produits. Il était donc évident, pour tout observateur impartial, que le pays allait à l'encontre d'une crise économique, et que le moment était venu de se recueillir et d'arrêter la progression toujours croissante des dépenses publiques et des immobilisations de

¹ Le droit d'entrée sur le blé fut fixé à 3 francs par la loi présentée le 18 avril 1881, le 10 février 1883, ce droit fut porté à 5 francs; le 21 janvier 1894, à 7 francs; le 10 décembre 1894, à 7 fr. 50; et M. Sonnino, déposant le masque philanthropique dont il aimait autrefois à recouvrir ses amours avec le socialisme de la chaire, déclarait brutalement que l'établissement de ce droit ne soulevait qu'une question d'intérêt entre différentes classes sociales. En fait de protection, il n'y a que le premier pas qui coûte, comme le dit fort bien M^r Numa Droz: « Le protectionnisme, comme tout principe faux, n'a pas en lui-même de pondération. Lorsqu'on a augmenté les droits, il faut les augmenter encore, et cela indéfiniment. »

capitaux. Au contraire, on parut n'avoir d'autre souci que de donner un nouvel essor à ces dépenses. Pour y faire face, on eut recours aux banques d'émission. Sous la pression exercée par le gouvernement, celles-ci durent peu à peu immobiliser tous leurs capitaux, pour subventionner des entreprises qui n'avaient à peu près d'autres ressources que celles que leur procurait l'escompte de traites sans cesse renouvelées. On édifiait ainsi des châteaux de cartes que le moindre souffle de vent devait jeter par terre. Ce fut la cause principale de la ruine des banques d'émission. Les vols et les malversations des politiciens n'eurent pour effet que d'accélérer la crise : elles furent la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

Les personnes qui veulent faire intervenir l'Etat dans l'administration des banques d'émission s'imaginent qu'il suffit de régler savamment cette intervention pour obtenir de bons résultats. « Que craignez-vous, disent-elles, pour le portefeuille des banques, si celles-ci ne peuvent escompter que des effets à trois mois, revêtus de trois signatures ? » Telles étaient les dispositions de la loi italienne, mais cela n'empêcha nullement les banques de remplir leurs portefeuilles de fort mauvais papier, qu'au moyen d'artifices plus ou moins ingénieux on renouvelait incessamment. On jugeait du degré de confiance que méritaient les signatures, non d'après la solvabilité, mais d'après les recommandations des ministres ; ce qui est loin d'être la même chose.

Quant à la surveillance des banque d'émission, elle était on ne peut mieux organisée. Tout y était prévu, au moins sur le papier, et un luxe de précautions des plus minutieuses devait empêcher tout abus.

Les banques d'émission, comme les autres sociétés anonymes, ont leurs censeurs nommés par l'assemblée des actionnaires, et dont le devoir est de surveiller l'administration. En outre, l'article 177 du code de commerce prescrit que, dans les premiers huit jours de chaque mois, les banques doivent déposer au greffe du tribunal de commerce la situation de leur bilan. Cette situation doit être établie sur un modèle fixé par décret royal, et être certifiée conforme à la vérité par un des administrateurs et par un des censeurs.

Enfin, le gouvernement avait soin de publier chaque mois un bulletin contenant ces bilans des banques d'émission. Ces détails sont déjà admirablement réglés ; pourtant, la sollicitude du gouvernement ne s'en était pas contentée. Un Argus spécial, sous le nom de commissaire royal, était attaché à chaque banque, avec la mission exclusive d'en surveiller l'administration. Enfin, le gouvernement faisait faire en outre, de

temps à autre, des inspections extraordinaires. Cette minutieuse surveillance n'était pas sans coûter cher aux contribuables, mais, au moins, ils étaient bien renseignés. Oui, si la surveillance était effective; mais si elle ne l'était pas? *Sed quis custodiet ipsos custodes?* L'Argus de la fable ne put réussir à bien garder la chasteté d'Io; les Argus du gouvernement n'ont pas mieux gardé l'honnêteté des banques d'émission.....

Au moins, en sacrifiant les banques d'émission, a-t-on évité la crise économique? a-t-on sauvé d'autres entreprises? Pas le moins du monde. La crise a été aggravée, toutes les entreprises qu'on voulait sauver sont tombées. La *Tiberina*, la *Foncière*, l'*Immobiliare*, le *Risanamento*, la *Banque générale*, le *Crédit mobilier*, l'*Esquilino*, la *Cassa sovvenzioni*, et bien d'autres sociétés encore, tout a disparu. On dirait un vaste champ de bataille, où il ne reste plus que des morts et des blessés. M^r Luzzatti disait dernièrement à la Chambre que ces désastres étaient dus à une sorte de « folie collective des Italiens. » C'est se payer de mots que de raisonner ainsi. La seule et vraie cause de ces désastres, c'est l'étatisme, c'est la fraude et la corruption, qui en sont la conséquence; l'agiotage et la spéculation substitués aux honnêtes labeurs de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. La folie, si folie il y a, a atteint exclusivement les politiciens, car le peuple n'a rien eu à voir dans tout cela. Il n'a d'ailleurs que trop peu de part au gouvernement pour qu'on puisse même l'accuser de s'être laissé tromper par ces beaux parleurs, qui prétendaient vouloir faire le bonheur du pays au moyen d'un gouvernement paternel, tandis qu'ils ne visaient en réalité que les gains malhonnêtes de la protection. En tout cas, les économistes libéraux ont échappé entièrement à la prétendue folie collective dont on nous parle maintenant; ils n'ont pas eu de peine à prévoir les effets de l'étatisme en Italie, car ils n'avaient pour cela qu'à se rappeler ceux qu'il avait produits en d'autres contrées. En 1887, lorsque nous avons publié l'article cité, les protectionnistes répétaient sur tous les tons que le nouveau tarif douanier italien devait faire la prospérité du pays. Nous disions précisément le contraire. On peut voir maintenant à qui les faits ont donné raison.

La crise des banques d'émission en Italie est loin d'être terminée. De temps à autre on tâche d'y porter remède par de nouvelles lois, qui, en pratique, se trouvent être tout aussi inefficaces que les anciennes. Il n'y aurait qu'une manière de mettre un terme à la crise: ce serait de liquider

entièrement les opérations irrégulières qui ont été faites jusqu'à ce jour, et de reconstituer les banques d'émission sur le modèle des institutions analogues qui donnent de bons résultats en Angleterre et en France.

On connaît le conte si souvent répété de ce magicien qui, après avoir évoqué le diable, ne savait comment faire pour s'en débarrasser, ayant oublié la formule pour le chasser. Une aventure à peu près semblable est arrivée aux étatistes italiens. Ce sont eux qui ont principalement aidé à la propagation du socialisme, et maintenant ils en sont épouvantés et ne savent plus comment s'y prendre pour l'arrêter¹.

Une oligarchie militaire, telle que celle qui régit l'Allemagne, peut, à la rigueur, se passer la fantaisie de faire des expériences étatistes ; seul l'avenir, pourtant, dira si ce qui est sans danger aujourd'hui le sera toujours ; mais, dans une démocratie, l'étatisme aboutit nécessairement à une corruption politique qui infecte tout le pays. C'est une erreur de croire que les qualités morales d'une nation pourront corriger les vices du système. Ainsi, avant 1860, le Piémont était le modèle des Etats constitutionnels. L'élection des députés s'y faisait d'une manière honnête et loyale, et la corruption électorale était nulle ou insignifiante. Une trentaine d'années ont suffi pour changer entièrement cet état de choses. Les élections sont devenues un marché ; le candidat paie son élection argent comptant ou par les faveurs du gouvernement. L'ancienne magistrature du Piémont et de la Toscane était digne des plus grands éloges ; aujourd'hui, ses successeurs rendent parfois des services au lieu d'arrêts.

Une des conséquences les plus déplorables de ces abus, c'est que le peuple perd chaque jour davantage le respect dû à l'autorité et aux magistrats, et l'on ne peut qu'être effrayé en songeant à l'anarchie morale qui envahit ainsi le pays². Ecoutez un homme du peuple qui a essuyé quelque injustice ; il n'invoque ni son droit ni l'équité, il ne pense pas plus aux tribunaux que s'ils n'existaient point ; c'est seule-

¹ Ces lignes — rappelons-le — étaient écrites en mars 1897. Les faits qui se sont passés en 1898 ne font que trop voir où aboutit le système de gouvernement des étatistes italiens. 1898.

² C'est se tromper gravement que de croire qu'on peut combattre cette anarchie en l'étendant à la justice, en soustrayant les citoyens aux tribunaux ordinaires pour les faire juger par des Conseils de guerre, en violant à chaque instant les lois et la Constitution. De tels moyens sont éminemment propres à augmenter plutôt qu'à faire disparaître l'anarchie morale dont souffre le pays. 1898.

ment la protection de quelque politicien influent qu'il invoque, et, si celle-ci lui fait défaut, c'est à la violence qu'il sera tenté de recourir.

La corruption du gouvernement n'est que trop réelle, mais elle est encore amplifiée par la fantaisie populaire, qui juge que rien ne se donne et ne s'obtient si ce n'est par la faveur. N'a-t-on pas vu jusqu'à des élèves des écoles secondaires demander qu'à l'occasion du mariage du prince de Naples on les considérât comme ayant réussi dans les examens où il avaient échoué?

En Italie, comme en France, tout le monde aspire à devenir fonctionnaire du gouvernement. On a beau créer de nouveaux emplois, le plus souvent inutiles, il n'y en a jamais assez pour contenter tous les candidats. Les ministres se plaignent de ce que le nombre des déclassés va toujours en augmentant; mais à qui la faute vraiment, si ce n'est à l'Etat, qui a voulu absorber toute la vie économique du pays? Le mécontentement est général, et le gouvernement est souvent accusé à tort pour des faits auxquels il n'a pas la moindre part. Mais cela est naturel; quand on prétend faire le bonheur de tout le monde, quand on veut substituer en tout et pour tout l'action de l'Etat à l'initiative individuelle, il ne faut pas après s'étonner si chacun rend responsable le gouvernement de ce qui lui arrive de fâcheux dans la vie.

Ce état de choses ne saurait se changer en un jour; ce n'est qu'avec l'aide du temps qu'on peut espérer de le modifier en revenant aux systèmes libéraux que préconisait Cavour, et qu'on a eu grand tort d'abandonner.....

Le mal ne vient pas directement des hommes qui sont à la tête du gouvernement, il vient du système de centralisation et d'intervention de l'Etat. C'est ce système qui livre les provinces italiennes à l'exploitation de bandes savamment organisées de politiciens et d'intrigants. Ce sont ces bandes qui, à proprement parler, gouvernent le pays, ce sont elles qui appuient des ministères tels que celui de Mr Crispi, et qui font opposition, ne fût-ce que par une résistance passive, aux honnêtes gens, tels que Mr de Rudini. Seule la liberté économique peut saper les fondements de leur puissance, la détruire et en délivrer le pays.

VILFREDO PARETO.

Bibliothèque universelle et Revue suisse,
Lausanne, mars et avril 1897.

La situation en Italie.

Les maux de l'Italie sont une conséquence directe de l'étatisme, du protectionnisme et de la mégalomanie. Ils peuvent servir de leçon aux pays qui se laissent séduire par les décevantes théories du socialisme d'Etat.

Beaucoup de personnes qui répudient les doctrines socialistes prennent parti pour le gouvernement italien, seulement parce qu'elles ont ouï dire que les socialistes avaient eu part dans les troubles de Milan. C'est là une manière un peu trop simpliste de juger les choses. D'abord, le fait est loin d'être certain, et il paraît bien plutôt que ce sont les anarchistes qui, à Milan, ont poussé le peuple à se révolter. Ensuite, le fait fût-il vrai, il ne prouverait rien, si ce n'est qu'il s'agit là d'une querelle entre deux sectes socialistes : celle qui gouverne le pays et une autre qui voudrait bien la remplacer. Les libéraux n'ont à prendre parti ni pour l'une ni pour l'autre.

Du reste, le gouvernement italien accuse aussi les cléricaux des mésaventures qui ont pour cause unique sa mauvaise politique, et il enveloppe dans une même persécution les catholiques intransigeants et les socialistes. Or si des partis aussi différents se font écouter du peuple, c'est simplement parce qu'ils trouvent le terrain préparé par la misère à laquelle le peuple est réduit et par les abus intolérables dont il souffre. Exposez à l'air libre un bon bouillon de culture, et vous ne tarderez pas à y voir pulluler des microbes.

La vérité commence pourtant à se faire jour de toute part ; même les journaux officieux du gouvernement italien ne peuvent pas la nier. Un de ces journaux, qui se publie à Rome, écrit que les causes principales des émeutes sont « la misère, l'augmentation du prix du pain, le manque de travail, le poids excessif du régime fiscal, et, comme conséquence de ce régime, le peu de productivité des terres. »

Mr le député Colombo, qui appartient à la droite et qui fut autrefois chassé du ministère par une volonté supérieure parce qu'il voulait, fort sagement, modérer un peu les dépenses causées par la mégalomanie, a prononcé ces jours derniers, à Milan, un discours dans lequel il observe que « si les tumultes de Milan furent provoqués par les anarchistes, d'autres tumultes ont certainement eu pour cause les mauvaises conditions économiques du pays. »

A l'étranger, un excellent journal : *Le Monde économique*, qui a toujours défendu les principes libéraux de l'économie politique, s'exprime ainsi : « Les émeutes révolutionnaires des derniers jours dans l'Italie méridionale sont peut-être dues au renchérissement du blé, et le tarif du blé est le résultat de l'idée protectionniste, qui veut prendre aux uns, dans ce cas aux pauvres, pour donner aux autres, c'est-à-dire aux grands propriétaires, mais toute la situation financière du pays est en grande partie créée par le militarisme soutenu par le roi et les idées mégalomanes de Crispi et d'autres hommes d'Etat. »

L'Economist de Londres est encore plus sévère. Il dit que le commerce est arrêté par un tarif douanier monstreux et par les octrois. Il n'y a pas de réelle liberté ni pour la presse ni pour les réunions publiques ni pour les associations. Partout se rencontre le militaire. Dans une ville italienne, il y a beaucoup plus de fonctionnaires qu'il n'y en a dans une ville anglaise dix fois plus importante. Le gouvernement est contrôlé par ses fonctionnaires et ne semble exister que pour les soutenir et les entretenir aux dépens des contribuables. La décadence du parlement a commencé avec Depretis et a continué jusqu'au scandale de Crispi, employant les fonds publics au bénéfice de son parti.

Jusqu'en 1887, grâce à une demi-liberté économique, le pays a prospéré. Après 1887, triomphe le protectionnisme, et les dépenses pour la guerre et pour la marine deviennent de plus en plus considérables. Le pays tombe en pleine décadence, la misère pousse le peuple à de continuelles révoltes, le socialisme fait des progrès effrayants.

M^r le sénateur Boccardo — c'est à dessein que je ne cite que des hommes de la droite ou des amis du gouvernement — a fort bien étudié, dans un rapport au Sénat, la réduction des consommations, qui est un des signes les plus certains de la décadence et de la misère du pays. En 1883, la consommation de viande, à Rome, par tête d'habitant, était de 50 kilos; en 1886, elle atteint 52 kilos; en 1887, elle augmente jusqu'à 56 kilos. Mais immédiatement après le triomphe du protectionnisme et de l'étatisme, elle diminue. Elle n'est plus que de 51 kilos, en 1888; de 46, en 1890; de 42, en 1891; de 39, en 1892; de 40, en 1893.

Pour l'Italie entière, la consommation du froment, par tête d'habitant, était, en moyenne, de 135 kilos pour la période de 1870 à 1887; elle tombe à 123 kilos pour la période de 1888 à 1890. La production moyenne, par hectare, qui était de 10.85 hectolitres pour la période de 1870 à 1887,

se réduit à 9.75 hectolitres de 1888 à 1896¹. Veut-on savoir quelle est cette moyenne en Angleterre, sous le régime du libre-échange ? Elle dépasse le chiffre de 27 hectolitres !

Cela me rappelle une conversation que j'eus, il y a quelques années, avec un grand propriétaire de terres à blé. Je lui demandais pourquoi il continuait à employer des méthodes de culture les plus arriérées. — « Il faudrait, me dit-il, trop de peine et de travail pour changer des méthodes auxquelles nous sommes habitués de père en fils ». — « Fort bien, mais de la sorte, vous vous ruinerez ». — « Oh ! non, car nous obtiendrons une augmentation des droits de douane. » Il avait raison ; peu de temps après, le droit d'entrée sur le blé fut porté à 7 francs ; sans compter l'augmentation du droit sur les farines, pour protéger la meunerie, dit-on.

Une terrible maladie, la *pellagra*, fait chaque année de nombreuses victimes. Sa cause est bien connue ; elle réside uniquement dans l'usage du maïs avarié. Mais pourquoi les habitants de la Vénétie et de quelques autres provinces mangent-ils cet aliment ? Par la même raison pour laquelle les Sardes mêlent de la terre à leur pain. Parce qu'un système fiscal monstrueux les réduit à la misère et les affame. Mr Fornasari di Verce, dans un ouvrage très remarquable, a

¹ La protection a fait étendre la culture du blé sur de mauvaises terres : voilà une cause de diminution du produit moyen par hectare ; elle a découragé la culture intensive : voilà une cause de non augmentation.

Un protectionniste modéré, M^r Ghino Valenti, qui admet la protection comme mesure temporaire, est pourtant forcé de reconnaître « que l'établissement des droits d'entrée ne poussa nullement les agriculteurs italiens à employer les procédés de la culture intensive ». (*Il dazio sul frumento e l'agricoltura italiana, Bologna, 1898.*) Il ajoute que la culture du froment, en Italie, « est demeurée stationnaire ». Il est curieux de voir qu'il ne se rend pas compte que cela est dû principalement aux droits d'entrée, même « temporaires », sur le blé. « Je crois — dit-il — que les droits pouvaient être admis, mais non d'une manière permanente, et pour constituer un système de privilèges sur lequel puisse reposer commodément la propriété agricole et qui lui permettent de continuer à employer des méthodes de cultures arriérées et irrationnelles. Cela ne représente que la protection de l'ignorance, et l'on déprime ainsi, au lieu de raviver, comme on l'avait espéré, le progrès de l'agriculture ;

Cet auteur donne le tableau suivant des productions moyennes de froment, par hectare, en 1897 :

	Hectolitres.
Grande-Bretagne	26,10
Allemagne	19,40
France	15,30
Autriche	10,95
Hongrie	10,90
Italie	8,00

fait voir que le nombre des morts de la *pellagra* augmentait régulièrement avec l'augmentation du prix du froment. Ce n'est pas une cause directe, car, hélas ! les malheureux qui meurent de *pellagra* n'ont guère mangé de pain de froment, dans toute leur vie ; mais c'est une cause indirecte, qui a fait empirer, en général, les conditions économiques du pays.

Les orateurs de la ligue de Cobden citaient jadis la Toscane comme un exemple des bienfaits de la liberté du commerce des céréales, liberté que la Toscane devait à ses Grands-ducs et que le gouvernement italien lui a enlevée. Maintenant l'étatisme est venu changer cet état de choses, et avec l'étatisme on a vu paraître son cortège habituel de maux et de misères, qui poussent à la révolte un peuple autrefois si paisible. Le gouvernement italien a détruit les anciens gouvernements, soi-disant pour donner la liberté au pays, et il ne sait plus gouverner qu'avec l'état de siège et les tribunaux militaires.

Un professeur de l'Université de Gênes, Mr Flora, a calculé le rapport entre les dépenses publiques et la richesse privée. Ce rapport est de $\frac{1}{77}$ en Angleterre, de $\frac{1}{68}$ en France, de $\frac{1}{32}$ en Italie.

Les socialistes, et leurs amis tels que Mr Bourgeois, plus malfaisants que les socialistes eux-mêmes, poussent à l'augmentation indéfinie des dépenses et, par conséquent, des impôts. L'exemple de l'Italie fait voir où l'on aboutit en suivant cette voie.

L'auteur donne, avec raison, le nom de « collectivisme agraire » au système d'impôts fonciers italiens, lequel prélève, en certaines provinces, jusqu'à 50 pour cent de la rente du sol. On aurait le dessein de ruiner l'agriculture, qu'on ne saurait trouver de meilleur moyen. Inutile de s'étonner, après cela, si l'émigration va toujours en croissant.

L'essence du socialisme consiste à dépouiller certains citoyens au profit de certains autres. C'est ce que pratique largement le gouvernement italien. Au moyen des droits protecteurs, il a enrichi bon nombre de ses amis ; à d'autres, il a donné des primes pour la navigation. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces primes sont absolument inutiles pour la marine. Le tonnage des navires italiens, qui était de 945 677 tonnes en 1886, se réduit à 853 033 tonnes en 1888 et tombe à 776 077 tonnes en 1895.

Les banques d'émission ont été livrées en curée aux politiciens ; la construction des chemins de fer a donné lieu à des abus incroyables. Un honnête homme, Mr Prinetti, a tâché d'y mettre un terme ; il voulait même faire rendre

gorge aux entrepreneurs qui avaient dépouillé l'Etat, mais ceux-ci ont été assez puissants pour le chasser du ministère.

Pour mettre un terme aux maux dont souffre l'Italie, il n'est qu'un moyen : diminuer les dépenses et, par conséquent, les impôts, et revenir aux sages principes de liberté économique que voulait mettre en pratique le comte de Cavour. Au lieu de cela, voilà qu'on annonce que le gouvernement italien veut, pour soulager le peuple, augmenter les dépenses pour les travaux publics, et, par conséquent, les impôts ou la dette. On en revient ainsi aux « ateliers nationaux ». Ce sont précisément les socialistes qui, de tout temps, et encore maintenant en Italie, n'ont cessé de réclamer cette augmentation des dépenses pour les travaux publics. La conception des « ateliers nationaux » est leur propriété légitime, et le gouvernement italien a tort de les en dépouiller, tandis qu'il les met en prison et déclare leurs théories pernicieuses et coupables.

Parmi les travaux publics pour lesquels le gouvernement veut faire de nouvelles dépenses, il y a un monument, sur le Capitole, à Victor Emmanuel, qui ne coûte que la modeste somme de seize millions. C'est de l'argent bien employé, surtout quand le peuple meurt de faim !

L'Angleterre aussi, au temps des *Chartistes* et des *Ludistes*, a traversé une période de troubles et d'agitations ; son peuple était misérable, son budget en déficit. Mais elle eut le bonheur d'avoir un gouvernement sage, qui sut comprendre que de tels maux ne se guérissent pas par une répression aussi féroce qu'inintelligente ; il donna la liberté économique au pays. Alors la misère du peuple fit place à l'aisance, les budgets de l'Etat eurent presque constamment des excédents, tandis et parce que l'on diminuait les impôts, car ceux-ci ne sont largement productifs que lorsque le taux en est modéré.

C'est à la liberté économique que l'Angleterre doit son étonnante prospérité. C'est l'étatisme qui a ruiné l'Italie. Voilà la conclusion qui se dégage des faits.

VILFREDO PARETO.

Gazette de Lausanne, 28 mai 1898.

I difensori ai tribunali di guerra di Firenze.

Firenze, 9 (C. Gracco). — Il contegno dei presidenti e degli avvocati fiscali alle varie sezioni del nostro tribunale di guerra, forma il tema dei principali commenti della cittadinanza.

Le sentenze vengono formulate non sulle resultanze processuali, ma sulle menzognere denunce della polizia, prima ancora che il giudizio incominci.

Guai agli ufficiali difensori che si prendono troppo a cuore le cause degli imputati e che cercano di dimostrare insussistenti le false imputazioni dell'accusa!

Essi vengono beffeggiati, in pieno tribunale, dall'avvocato fiscale, redarguiti e minacciati dal presidente, ed il trasloco poi, diviene punizione sicura.

Così accadde anche al bravo difensore del compagno nostro avv. Crosti.

L'altro giorno nella causa pei tumulti di Riglione, il tenente Ercolani si azzardò a dire che quel processo era stato ordito da preti.

Non l'avesse mai detto!

Il presidente si alzò infuriato esclamando :

« Così non si va! Cotesti apprezzamenti se li tenga per sé. Osserviamo la disciplina, se no rinvio il dibattimento e allora guai a chi tocca!!! »

Il sacrosanto ufficio del difensore viene così ad essere paralizzato, con sacrificio della giustizia.

Si dice che il tenente Ercolani verrà traslocato.

Avanti ; 11 août 1898.

Voici, d'après l'*Aurore*, ce qui vient d'arriver à Montmédy :

Dans cette ville est cantonné un détachement du 145^e de ligne. Dernièrement, un soldat nommé Vandebosse est rentré à la caserne en état d'ivresse. Le colonel a décidé de le faire passer en conseil, avec le désir avoué de l'envoyer à Biribi.

Le conseil, composé de cinq officiers, n'a pas voulu livrer aux compagnies de discipline un malheureux enfant, pour une faute si légère. Par 3 voix contre 2, il a prononcé l'acquittement.

Le 25 juillet, le colonel du 145^e de ligne, par la voie du rapport, a exprimé sa fureur en ces termes :

« Le colonel ne peut s'expliquer la décision prise par le conseil de discipline du détachement de Montmédy, dans

l'affaire du soldat Vandenbosse, qui est un détestable sujet à tous les points de vue et dont les nombreuses et graves punitions attestent l'incorrigibilité.

« Le vote des trois membres du conseil semblerait indiquer de leur part un esprit d'opposition, que le chef de corps ne saurait tolérer, et — sans vouloir en rien peser sur la conscience de ses subordonnés (*sic*) — le colonel est absolument décidé à faire, au besoin, par sa manière d'être à leur égard, supporter à qui de droit les conséquences d'une conduite qui semblerait vouloir se mettre en opposition avec les décisions certainement impartiales et raisonnées du commandant du détachement.

« Les officiers intéressés voudront bien se le tenir pour dit une fois pour toutes. »

Ce colonel, évidemment, ne donne pas à ses officiers l'ordre de condamner... Au contraire.

Le Siècle; 11 août 1898.

Nous avons demandé à Mr Benedetto Croce, dont les études sur l'histoire napolitaine sont bien connues, de vouloir nous donner son opinion sur les faits récents, à Naples. Nous sommes heureux de pouvoir publier, avec son autorisation, la lettre qu'il nous a adressée.

Resina, 2 agosto 1898.

Che cosa dice, egregio amico, dei processi di Milano? Non so se nelle carceri e nei reclusori i condannati politici della nuova Italia stiano meglio o peggio dei nostri condannati politici dei Borboni, i quali, almeno gli ergastolani di Santo Stefano, come il Settembrini e lo Spaventa, ricevevano ogni sorta di libri (e lo Spaventa quelli, pericolosi e rivoluzionarii, di filosofia tedesca) e studiavano e scrivevano: laddove ai nuovi condannati anche questo conforto è tolto. Ma già siamo in giorni in cui si è persino sequestrata l'edizione italiana del libro del Kautsky sulle dottrine economiche del Marx: come se fosse un manifesto popolare incitante alla rivolta! La reazione fa progresso, e con essa il suo fido indivisibile compagno, il cretinismo!

Ma, lasciando ai competenti il confronto fra i sistemi penitenziarii applicati ora ai condannati politici con quello dei Borboni, e lasciando agli incompetenti che hanno un po' di cuore e di sentimento giudicare il triste spettacolo che offre ora l'Italia libera, a me pare che il punto sul quale il confronto s'impone irresistibile è sull'indole e sul modo con

cui sono stati condotti i processi politici. Perchè si sono spese tante parole e tanti colori rettorici per proclamare *iniquo* il processo, per esempio, fatto dopo il 1848 a Silvio Spaventa? Cito questo che ho avuto occasione di studiare da vicino. Non certo perchè lo Spaventa non fosse liberale, nazionalista, anzi unitario: in ciò i giudici borbonici non sbagliavano, come non sbagliano quelli di Milano nel giudicare socialisti il Turati e compagni. Ma fu un processo iniquo, perchè mancando la prova di reati determinati, si volle tuttavia condannare nello Spaventa il liberale e l'unitario, ossia le convinzioni e le opinioni che apparivano certe e non sconfessate. È vero — si potrebbe dire, — che i Borboni provvidero a fornire delle prove di reato, stipendiando dei falsi testimoni. Ma ciò prova che il senso giuridico non si era del tutto smarrito! Si riconosceva almeno la necessità delle prove di fatto e dei reati di azione. I giudici di Milano non hanno sentito questo bisogno..... Ma anche bisognerebbe ricordare che i tribunali borbonici militari furono singolarmente miti, dando lezioni di generosità e lealtà ai magistrati togati.

Qui a Napoli si sono avuti casi stranissimi, che, come ha visto, il colonnello Siacci ha sentito il bisogno di esporre in Senato. Si sono condannati giornalisti per fatti che, dato anche che fossero reati, avevano beneficiato delle ultime amnistie! A un disgraziato scrittore borbonico che dicendo e provando di non aver mai promosso disordini di nessuna sorta, dichiarava il suo sentimento di essere borbonico, è stato risposto: — E questa è la vostra colpa! — Ed è stato condannato!¹

Ritornando allo Spaventa, in compagnia del quale io ho passato tutti gli anni della mia adolescenza, Ella non ignora come egli fosse, nell'Italia una, un fiero conservatore. Ma lo Spaventa aveva altissimo il senso del diritto: ed in nome del diritto non temeva niente, nè nessuno. I nuovi conservatori, che son reazionarii, questo senso hanno perduto, e, per compenso, mostrano poi di riacquistarlo quando temono qualcuno o qualche cosa.

BENEDETTO CROCE.

¹ « Ici, à Naples, on a vu des choses étranges, que le colonel Siacci a senti le besoin de faire connaître au Sénat. On a condamné des journalistes pour des faits qui, en admettant même qu'ils fussent des délits, étaient couverts par les dernières amnisties. A un malheureux petit écrivain qui, en disant et prouvant n'avoir pris part à aucune sorte de désordre, avouait d'être bourbonnien, on répondit: « Voilà votre crimé », et il fut condamné. »

Deux autres faits ont été racontés au Sénat par M^r Siacci: 1^o Une do-

Une lettre de Mr Pantaleoni

Professeur d'économie politique à l'Université de Genève.

Ginevra, 12 agosto 1898.

Caro Pareto,

Al Governo dunque non fo colpa di aver represso le sommosse. Fo invece colpa di averle cagionate. E fo colpa di starne maturando, proprio ora, delle altre. Sono tre punti codesti che ora brevemente svolgerò.

I

Sul primo punto. — A ragione è stata universale, presso tutti gli uomini di qualche levatura, la riprovazione che ha colpito il Governo italiano. Prescindendo dall'origine dei moti, che una rigorosa dimostrazione, fatta in più modi e da persone sottratte a ogni sospetto di partigianeria, fa risalire al Governo istesso, dappertutto, in Inghilterra, nel Belgio, in Francia, in Germania, in Austria, in Russia, la repressione è stata biasimata, e *per i mezzi* che si sono usati fuori da ogni provvedimento compatibile con le disposizioni tassative dello Statuto, e *per le persone* che si sono colpite in grande maggioranza estranee ai moti e solo invise alla camarilla dei politicanti, e *per i fini* che essa ha avuto, che non sono stati il ripristanamento dell'osservanza della legge ma la continuazione degli abusi. Ed in Italia, là dove più deve importare il giudizio pubblico al partito che ha il governo nelle sue mani, questo giudizio è stato tale da *disgregare, in misura che ogni giorno appare maggiore, il partito di governo*; cioè, la repressione è riuscita a spingere nelle file dell'opposizione chi non ci stava, dico gli indifferenti ed una parte notevole del partito dominante!

Io non condanno la repressione, così quale è stata, perchè sembri ingiusta, o perchè sembri efferata, ma perchè fu e

mestique fut traduite devant le conseil de guerre parce que, de la maison où elle se trouvait, on avait — disait-on — tiré des coups de revolver. Les témoins à charge ne savaient même pas indiquer quelle était précisément cette maison. La malheureuse domestique fut néanmoins condamnée à 12 années de réclusion. 2° Un petit bossu fut accusé d'avoir « mal parlé du gouvernement » dans un café qu'il fréquentait. Pour cela, et pour cela seulement, le malheureux fut condamné à deux années de détention.

continua ad essere *stolta*. La sua ingiustizia non è che un aspetto della sua stoltezza, in quanto che, apparendo ingiusta, distoglie dal partito di governo tutti gli uomini che, a torto o a ragione, risentono potente il bisogno di veder procedere secondo norme che si è convenuto di chiamare « giuste ». E lo stesso ragionamento faccio rispetto a qualsiasi altra taccia morale. In una società quale è la nostra, se il Governo viola la legge, si aliena coloro che la legge vogliono rispettata; se premia, con decorazioni, i militari che si sono battuti contro scope, si rende ridicolo, e si aliena tutti coloro che del ridicolo non vogliono avere parte; se sopprime libertà, da moltissimi considerate come condizione di benessere, e che essi non reputano necessario sacrificare per il conseguimento di fini che il Governo loro mette in vista, o ai quali non credono, passa all'opposizione la schiera di tutti quelli che sono lesi dalla soppressione o sospensione di quelle libertà.

Ora, in linea di fatto, la repressione ha colpito un numero assai maggiore di innocenti che di colpevoli. Infatti, se dai provvedimenti che furono presi, e dalle persone che furono danneggiate, si volesse arguire quali fossero i colpevoli dei moti nell'opinione del Governo, bisognerebbe mettere in un solo fascio socialisti, anarchici, clericali, crispini, povera gente che si muore di fame e canaglia che vive nel vizio delle grandi città! Furono arrestati dei preti, sciolti dei circoli clericali e soppressi dei giornali clericali; Fu soppresso il *Mattino* di Napoli — anche nell'edizione di Roma dove non c'era stato d'assedio — mentre è noto che il *Mattino* è giornale violentemente antisocialista e crispino! Furono destituiti professori d'università! Furono condannati alla reclusione deputati socialisti e giornalisti repubblicani non socialisti! Fu soppresso il *Secolo*, che non era nè repubblicano nè socialista! Ora, in quanto ai clericali, riesce difficile credere che il Governo li ritenesse colpevoli dei moti! Questa colpa può darsi a loro in un senso tutto filosofico; una colpa remota; una colpa storica; in quanto che, se il popolo nostro è nell'ignoranza e nella miseria, una delle cause sta anche nelle superstizioni religiose; sebbene, se poi queste stesse non siano invece effetto di ignoranza e di miseria, è, per lo meno, molto dubbio. Ma che i clericali non avessero alcuna relazione con i moti che si ebbero, è manifesto per questo fatto, di cui non può dubitare chi conosca il nostro paese: questo fatto dico, che se uscisse in istrada il prete, cadrebbero ginocchioni i soldati, a farsi il segno della croce. Partito più coniglio, partito meno conscio della propria forza, oppure

partito più persuaso che gli eventi lavorino per esso, mai si è visto dacchè storia è storia. Eppure, anche in danno dei clericali si sono commessi atti di persecuzione, si è manomessa la legge e si è calpestata la morale.

In quanto ai socialisti, s'impone una distinzione. Sono una piccolissima minoranza coloro che non sperino e non preparino un prossimo rivolgimento che, parzialmente almeno, dovrà essere violento. Sono pochissimi coloro che siano convinti che debbano cambiarsi gli appetiti degli uomini, la loro morale, le loro passioni, in breve, l'anima loro, prima che sia possibile la trasformazione di una società, la cui molla principale è l'egoismo individuale, in una società nella quale il sentimento del dovere o quello dell'onore, possano prenderne il posto nella produzione e ripartizione della ricchezza. Questi pochi attendono la desiata trasformazione dal progresso della civiltà, dallo sviluppo di una maggiore intelligenza, dallo sparire di pregiudizi nazionali e di razza, dallo studio degli effetti del regime attuale, insomma, dalla evoluzione, o, come dicono, dal processo dialettico della storia. Alle nuove forme ci si viene per un moto impercettibile, continuo e necessario, e soltanto il tempo richiesto da questo processo può, forse, in piccola misura, essere racciortato. Codesti, se non sono nel vero, sono sognatori innocui; più innocui assai dei preti.

La grande maggioranza dei socialisti è però di un altro tipo. Non starebbe ad affaticarsi se non fosse convinta che non occorrono ancora mille anni per il suo millennio. « *Un petit coup de pouce* » metterà, al momento opportuno, la borghesia al posto. L'evoluzione e i processi dialettici sono maschere. Il carattere pratico del movimento è quello di organizzare gli elettori operai per conseguire il potere politico, municipalizzare allora quanto più servizi sarà possibile, statificarne altri, e limitare la proprietà privata in una misura che a priori non può venir indicata in modo rigoroso. Il carattere pratico sta nell'organizzare gli operai in modo che possano conseguire salarii più elevati, condizioni di lavoro più vantaggiose, tutela più efficace dei loro interessi e siano i clienti dei capi del movimento socialista. Atti di violenza da parte di costoro non sono da temere per il momento, essendo interesse vitale per loro di non dare battaglia prima di essere certi della vittoria; poichè ogni sconfitta li costringe ad un lavoro di Penelope. Ma l'opera organizzatrice dei socialisti è sfruttata dagli anarchici, che i socialisti non hanno ancora trovato modo di tener fuori dalle loro fila e fuori di contatto con le masse da loro radunate. Quello che continuamente

accade è questo : I socialisti riescono a formare gli operai di una località in associazioni e si prefiggono di coltivare e sviluppare lo spirito socialista dei soci. Unitamente ad uno sviluppo dell'istruzione dell'operaio e di un certo numero di qualità morali del medesimo, come, ad esempio, l'abbandono dell'osteria, un migliore trattamento delle spose, ecc., fomentano l'odio verso l'imprenditore, verso il capitalista, verso coloro tutti che non appartengono alla classe operaia e fanno loro credere in un avvenire nel quale nessuna disuguaglianza individuale darà luogo ad una disuguaglianza di remunerazioni. Vengono degli anarchici, entrano nell'associazione e, in brevissimo tempo, ne diventano i veri capi, coloro, cioè, ai quali gli operai prestano ubbidienza perché con maggior forza insegnano invidia ed odio. Ottenuta l'egemonia, fanno subito fare uno sciopero, che nessun risparmio ha preparato e al quale le condizioni del mercato generalmente non sono favorevoli. Seguono atti di violenza contro gli operai dissidenti e conflitti con la polizia. Per le condizioni in cui lo sciopero è fatto, il medesimo di solito abortisce, e seguono nuove violenze per opera degli operai ridotti alla miseria e che in parte non trovano nuovo impiego. La polizia e i tribunali pigliano colpevoli e innocenti e rinchiodano e rimpatriano e mandano a domicilio coatto. Si sciogliono le associazioni tutte e si sequestra sistematicamente un qualche giornale in viso alle autorità, finchè lo si è rovinato e costretto a chiudere bottega. Ed allora tutto ritorna tranquillo, ma si è fatto ciò che si voleva impedire venisse fatto, cioè, si è seminata una abbondante messe di odio, si è reso più selvaggio chi già era selvaggio, e non si è lasciato anche al più ottimista degli ottimisti, fra coloro che hanno preso parte agli eventi, una traccia di fede nella giustizia dei tribunali, nella legalità dell'operato della questura, nel rispetto di qualsiasi autorità, per qualsiasi legge.

Ora i fatti di Milano, e per la condotta delle classi operaie e per quella delle autorità, sono soltanto stati una ripetizione, su scala più grande, di un fenomeno di questo genere. Per parte dei socialisti certo nessuna preparazione della rivolta. Gli stessi tribunali militari hanno dovuto riconoscere l'assenza di un complotto. Ma, se anche fino a questo punto avessero avuto le traveggole, per tutti è stato palese che sono mancati completamente e fucili e petrolio e bombe ! I rivoltosi nemmeno sassi ebbero a sufficenza, perchè andarono a cercare le tegole per i tetti ! Nessun capo ! Nessuna organizzazione di un attacco o di una difesa ! Ed i capi del partito socialista e quelli del partito repubblicano, tutti in moto, tentando, col

rischio della propria vita, di sedare i tumulti, con qualche rara eccezione. Dove più l'organizzazione socialista aveva attecchito, i gregarii hanno ubbidito e non si sono mossi. Infatti la lega dei ferrovieri non ha dichiarato lo sciopero, e, nel funzionamento del servizio ferroviario, dove pure sarebbero stati facili, non vi sono stati atti di barbara vendetta. Ma gli operai degli opifici e quelli delle numerose piccole industrie, messi da tempo in contatto fra di loro per opera della propaganda socialista, sono immediatamente stati nelle mani dei più esaltati dei loro, o in quelle degli anarchici, o anche in quelle di delinquenti comuni. Ed infatti, da un primo spoglio che ho potuto fare, in base ai giornali, di coloro che in seguito sono comparsi davanti ai tribunali, risulta che una metà almeno dei medesimi non erano nè socialisti, nè repubblicani, nè anarchici, nè, in genere, individui che mirassero ad un rivolgimento politico o sociale, ma volgari malfattori, già spesso condannati e che sfruttavano una occasione propizia per l'esercizio del loro mestiere. Il Governo poi, per mezzo della questura e dell'esercito, ha colpito indistintamente innocenti e colpevoli ed ha fatto una contro-rivoluzione più sovvertitrice dell'ordine legale di quello che fosse quella istessa dei rivoltosi! Certo, non era canaglia tutta la gente che lasciò la vita nelle strade! Morirono povere donne, che per il precoce lavoro avevano perduto finanche il sesso; morirono ragazzi, ai quali il diuturno senso della fame aveva fatto sparire quello del bene e del male; morirono inermi, credendo fosse loro scudo sufficiente la parola che diceva la sofferenza loro. Repressa la rivolta, il Governo ha soppresso tremila e cento associazioni! In ogni località esso è diventato strumento di vendetta nelle mani di camarille locali. Migliaia di cittadini hanno dovuto riparare all'estero, inseguiti anche là dagli odii di lotte locali. Il capriccio di un sindaco, la delazione di un questurino, la vendetta di un cittadino sono bastati per far rifiutare un passaporto, un certificato di buona condotta, una fedina criminale, o per attestare su questi documenti il falso. Tra quelli che sono rimasti, hanno fatto strage i tribunali militari, condannando per opinioni, condannando per atti anteriori ai moti, condannando per atti che per legge erano leciti, violando ogni regola di procedura e stabilendo pene così enormi che se n'è commossa l'opinione pubblica in ogni paese civile. Un savio risultato davvero! E lo Statuto è celebrato degnamente per il suo cinquantésimo anniversario!

La conseguenza è che dal Governo si distacca quanto v'ha di meglio nel paese e che tutta quella forza enorme che è

costituita dall'amore della legalità, dall'amore della giustizia, dal ribrezzo per atti crudeli, passa ai socialisti, di cui si scordano i torti, non vedendone che le sofferenze. La condanna per stoltezza è la più grave che possa darsi per un partito politico, perchè è quella che lo disabilita come tale.

II.

Passo al secondo punto; che le sommosse siano opera del Governo. — È un discorso doloroso, perchè per Governo bisogna qui intendere non già questo o quel Ministero, ma tutti quelli che da molti e molti anni a questa parte si sono succeduti, e con i Ministeri il Parlamento, e con il Parlamento la classe dominante. E i torti di questo partito governante sono numerosi e complessi. In primo luogo, una sistematica spoliazione di tutti quanti da parte di camarille che si servono dei poteri pubblici. In secondo luogo, la distruzione di ogni senso di legalità per parte di coloro che sono in possesso del potere politico, o che appartengono alla classe che ha il potere politico in mano. In terzo luogo, una completa noncuranza delle condizioni intellettuali e morali delle basse classi, da parte di quelle che sono più elevate, accoppiata a pessimi esempi. Sulla spoliazione sistematica di tutti quanti da parte di camarille che si servono dei poteri pubblici non dirò più nulla. Troppo spesso se n'è scritto da moltissimi, e da te in particolare e recentemente in modo ampio dal De Viti, perchè non sia ozioso il tornarvi sopra. Il bilancio dello Stato è diventato una greppia per i più intriganti e meno scrupolosi. Alle imposte si sottraggono i politicanti e le loro clientele, e le pagano raddoppiate coloro che soltanto al lavoro onesto accudiscono. Le leggi si fanno in modo da dividere il paese in tosati e tosatori. Le funzioni dello Stato ogni giorno si accrescono, perchè il sindacato dei politicanti solo così può disarmare coloro che vorrebbero fargli concorrenza nella disonesta e malsana impresa. Anzichè fermarmi su questo punto, dirò dello sfacelo che si è operato nel sentimento della legalità e del nesso di questo fatto con le sommosse. Il quale mi pare strettissimo, perchè nessun torto, nemmeno quello della più dura oppressione fiscale, predisporre e sospinge alla rivolta quanto il diniego di giustizia e quanto vedere la legge esistere solo per chi non si sa sovrapporre ad essa, e riuscire impunemente violata da coloro che si reputano chiamati a farla rispettare. Si tollera molto più facilmente il franco arbitrio che un sistema di ipocrita legalità.

Ora, cosa mai vediamo? Se giudichiamo gli uomini ed i partiti dai loro atti, lasciando in disparte i nomi di partito, che esprimono intenzioni di remota attuazione, quando non sono attribuzioni di intenzioni fatte dagli avversari, vediamo che chi viola lo Statuto è il Governo, chi viola la proprietà privata è il Governo, chi viola la libertà è il Governo, chi usa violenza è il Governo, chi esorbita da gran lunga da ogni sua attribuzione legale è il Governo, chi riesce ad essere insindacabile ed irresponsabile è il Governo!

Si dia, ad esempio, uno sciopero di mietitori, ed eccoti il Governo che si serve della truppa per sostituire i lavoratori nell'opera rifiutata e che decide a favore dei primi la lotta prettamente economica e legale che è sorta tra proprietari di terre e proprietari di lavoro manuale. Ecco il Governo scordarsi che il paese ha delegato ad esso la tutela di ogni forma di proprietà, di quella dell'operaio non meno di quella del proprietario di terra. Ecco il Governo scordarsi che l'uso che esso fa dell'esercito è un abuso dei più gravi, perchè questo a spese di tutti i contribuenti, e quindi anche a spese del lavoratore, è creato e mantenuto, e perchè ad altro scopo esclusivamente è destinato da coloro che la sua spesa sopportano. Ecco il Governo scordarsi che un tale uso dell'esercito immediatamente apparirebbe contrario alla Costituzione se si trattasse di fornire, per suo mezzo, salari a braccianti di cui i proprietari di terra o di altro capitale credessero di non doversi servire. E sfugge a questo Governo che l'esercito, per l'uso che ne viene fatto, assume agli occhi del popolo aspetto di strumento di oppressione.

Avvenga uno sciopero di panattieri, e segue identico intervento! Se si forma una lega di resistenza tra ferrovieri, si passa addirittura al regime della schiavitù, obbligando a lavorare, mediante pene restrittive della libertà, chi non intende di prestare più l'opera sua! Ma, allora, che leggi reggono il nostro Stato? Sono lettera morta quelle che sono scritte, e realmente vigenti sono i capricci dei prepotenti. Ma chi ha operata la rivoluzione che ha rovesciato lo Statuto? La piazza o il Governo? E le recenti violenze del Governo sono conseguenza logica di antecedenti violenze dell'istesso Governo. Infatti, quale mai pericolo sociale presenta una lega di ferrovieri, purchè alle società ferroviarie sia acconsentito di impiegare chi pare e piace a loro? Sarà premura loro di licenziare il dipendente che entri a far parte di una lega, se possono trovare chi lo sostituisca! E se nol trovano, acconsentiranno alle condizioni che sono richieste dal personale! Ma il Governo commette una prima violenza entrando nei

rapporti di diritto privato che corrono tra amministrazione ferroviaria e impiegati, legando le mani all'amministrazione, e poi ne commette una seconda maggiore per rimediare agli effetti della prima!

Chi sottrae i giudicabili ai giudici che le leggi hanno designato, chi trasloca i giudici, chi li punisce nelle promozioni che loro spetterebbero quando le loro sentenze non sono piaciute al Governo e chi li premia quando hanno agito contro coscienza? Chi ritarda lo svolgimento dei processi quando al Governo non conviene siano fatti? Non vede il popolo che le leggi non sono le istesse per un Crispi o per un Rudini, e per un cittadino qualsiasi?

Chi viola, quotidianamente, la legge sulla stampa? Segue ai sequestri il processo?

È mai possibile fare un processo penale ad agenti della questura, anche quando sono accusati di avere ucciso detenuti?

Che garanzia e che risarcimento ha il cittadino in caso di privazioni arbitrarie della sua libertà personale?

Chi paga le elezioni più del Governo?

Ed i Panamini! Dalle costruzioni ferroviarie, sulle quali nemmeno un Saracco ed un Prinetti osarono fare luce piena, alle vendite di navi, di cui i disegni e i modelli sono fatti a spese dei contribuenti, il paese non vede che fatti che rimangono impuniti se coloro che li commettono hanno influenza politica. A chi li denuncia non si dà retta. Passa del tempo, e se ne scoprono tanti altri che gli antichi sono scordati ed i nuovi sostituiti da nuovissimi.

Da tutto ciò segue uno stato morale per il quale nessuno più crede che le leggi siano norme inviolabili dell'agire per tutti quanti uguali; segue il convincimento che la sola via per essere tutelato negli averi e nella libertà sta nell'entrare a far parte di una clientela, cooperando al brigantaggio del capo per averne in cambio sicurezza ed aiuto; in molti si sviluppa un senso di sdegno e di rivolta così profondo, che con piacere vedrebbero rovesciato ogni cosa, persuasi che un nuovo regime, in nessun caso, potrebbe essere più ingiusto e più turpe dell'attuale. Se hanno animo battagliero, passano nelle file dei socialisti od in quelle degli anarchici. Se manca loro coraggio di esporre se medesimi per l'opera rigeneratrice, di tutto si astengono, ogni contatto evitano, per quanto mai possono, e non muovono un dito il giorno del pericolo per il sostegno di istituzioni che non servono ad altro che a selezionare e portare in alto i peggiori. Il che spiega perchè ai socialisti oramai si lasci la lotta contro i dazii e i premi;

ai socialisti si lasci il compito di chiedere l'osservanza dello Statuto; ai socialisti l'opporli alla megalomania, al crescere delle imposte, alle esorbitanze della polizia, agli imbrogli bancarii, ai dinieghi di giustizia e alle mille forme di violazione della libertà e della proprietà che a mezzo di leggi e contro le leggi in Italia si sono andati commettendo! Chi ha fibra sta con loro. E ciò spiega pure perchè i cittadini non corrono in soccorso delle istituzioni, quando la sommossa le minaccia. Dove più stiano i liberali, io non saprei dire. Stanno forse già tutti in cielo quelli che c'erano una volta, e non se n'è continuata la razza! Se ancora ve ne fossero rimasti, avrebbero compreso essere giunto da un pezzo il momento di mostrarsi quali dicono di essere. Ma nella stampa, nei comizi, nel Parlamento si scordarono della difesa dei loro principii, allorchè si è trattato, le cento volte, di vederli violati.

III.

Mi resta a dire del terzo argomento, che, cioè, altre sommosse il Governo sta preparando. — Cosa, infatti, ha imparato il Governo dalle recenti sommosse? Questo: di ripristinare il dazio sul grano, di conservare intatto il protezionismo industriale, di lasciare quale era il sistema fiscale, di aggravarne il carico con nuove imposte per la marina militare e di nuovi debiti per lavori pubblici, di non riformare nulla, nè magistratura, nè amministrazione, e di soffocare l'espressione del sentimento pubblico con restrizioni alla libertà della stampa e deportazione di assegnati al domicilio coatto per motivi politici ad Assab.

O che crede davvero il partito che governa, che gli Italiani tutto questo tollereranno?! Se ciò potesse essere, non avrebbe torto di sfruttarli. Le pecore sono fatte per essere tostate; oppure le pecore sono tale specie di animali che sempre troveranno chi le tosi. Se gli italiani soffriranno rassegnati un tale governo, vorrà dire che il conseguimento dell'indipendenza è stato un evento prematuro.

Al dominatore straniero hanno sostituito altro dominatore nazionale. Il baratto è così poco vantaggioso, che se tornasse a minacciarci lo straniero sarebbe da considerarsi se convenga oppure no di cooperare a respingerlo. Dipenderebbe ciò da chi esso sia. Un conquistatore straniero non potrebbe fare di peggio che imporre due leggi: una per sè e una per i vinti. Ma questo è ciò che abbiamo ora. Un conquistatore straniero non potrebbe fare di peggio che di sfruttare il lavoro nazionale con imposte consumate poi a suo profitto. Ma

questo pure lo abbiamo ora. Un conquistatore straniero potrebbe essere cotanto stolto da non permettere la manifestazione di alcun indirizzo politico diverso dal suo. Ma questo ancora è cosa che già è. Non potrebbe darsi che un conquistatore straniero munga il paese oltre la sua potenzialità produttiva; nè potrebbe darsi che ostacoli lo svolgimento delle attività economiche con una burocrazia inetta, pigra, troppo numerosa ed occupata soltanto a ingerenze autoritative prive di ogni scopo. Ciò non potrebbe darsi perchè i conquistatori hanno imparato. Ma tutto ciò è, a casa nostra, per fatto del Governo. Un lungo e tenace lavoro ci sta dunque dinanzi: una guerra d'indipendenza.

Tuo affezionatissimo

M. PANTALEONI.

Encore quelques faits.

Le parti qui domine et qui exploite actuellement l'Italie en est venu, pour défendre ses intérêts et son pouvoir, à mettre en usage les mêmes mesures qu'employait autrefois le gouvernement du Bourbon; et la Suisse et l'Angleterre voient maintenant, sur leur sol, un grand nombre d'émigrés politiques italiens, venant y chercher encore la liberté que leurs prédécesseurs y ont trouvée dans la première moitié de ce siècle. Les prisons italiennes sont de nouveau remplies de condamnés politiques, qui sont traités bien plus cruellement que ne l'ont été jadis leurs prédécesseurs par les gouvernements dépossédés.

La magistrature ne rend que trop souvent des services au lieu d'arrêts; elle oublie les principes du droit et les dispositions les plus claires des lois et de la Constitution, pour se laisser guider uniquement par les prétendus principes de la raison d'Etat.

A Naples, au temps des Bourbon, les condamnés politiques envoyés aux galères de Montefusco étaient, il est vrai, fort mal traités, mais ceux qui expiaient leur peine à Santo Stefano avaient du papier et des livres, pouvaient étudier et écrire; toutes choses que le parti dominant actuellement en Italie refuse à ses adversaires malheureux qu'il a fait condamner à la réclusion. Leur crime est grand, il est vrai, car ils ont voulu attenter aux droits protecteurs, faire diminuer les impôts et tarir ainsi les sources où puise le parti dominant, mais enfin ce crime n'est peut-être pas plus grand

que celui des hommes qui ont conspiré pour renverser le gouvernement du Bourbon.

Tout le monde peut vérifier, en lisant la préface à la traduction italienne des œuvres de Lucien, que Settembrini a écrit cette traduction pendant qu'il était renfermé dans les galères de Santo Stefano¹; un autre condamné politique, Silvio Spaventa, a composé dans ces mêmes galères des ouvrages sur des sujets politiques et sociaux.

Notons, en passant, que parmi ces ouvrages qui viennent d'être publiés par M^r B. Croce², il en est qui semblent écrits maintenant, tant il est vrai que c'est plus souvent la forme qui change que le fond des phénomènes sociaux.

Un de ces ouvrages est intitulé : *L'armée napolitaine et la réaction*. Spaventa dit : « L'état actuel du gouvernement napolitain est principalement le résultat de la réaction politique contre les nouveautés de 1848³. L'étude des effets généraux de cette réaction est la meilleure manière de connaître les conditions présentes du gouvernement⁴. Effets négatifs

¹ *Opere di Luciano voltate in italiano da Luigi Settembrini. — Firenze, 1861.* La préface se termine par ces mots : « Ero io da due anni nell' ergastolo di Santo Stefano, quando ci venne il mio diletto amico Silvio Spaventa, il quale portò seco un volume contenente alcune opere di Luciano tradotte in francese dal Belin de Ballu..... »

« Eppure altri pensieri ed altri dolori crudeli laceravano l'anima mia, ed io, non che attendere a questi studi, non avrei potuto durare la vita, se Antonio Panizzi, direttore del Museo Britannico, non avesse..... fatti a me grandi e singolari benefizi. Qualunque sia questa mia fatica, per suo beneficio io potei farla..... »

Ergastolo di Santo Stefano, settembre, 1858.

² *Silvio Spaventa dal 1848 al 1861; lettere, scritti, documenti, pubblicati da Benedetto Croce. — Napoli, 1898.*

³ Actuellement, il s'agit plutôt d'une réaction économique. 1898.

⁴ C'est encore vrai maintenant. On ne saurait comprendre les conditions actuelles de l'Italie, si l'on oublie de tenir compte que, dans ce pays, le phénomène principal est une lutte entre les exploités et les exploités. Les événements que nous avons vu se dérouler ces dernières années ne sont que des épisodes de cette lutte.

Les exploités sont certainement plus intelligents et plus habiles que les exploités, pourtant ils ne le sont pas assez pour comprendre que souvent, au point de vue économique, l'honnêteté est encore la meilleure des spéculations. Au fond, les grands propriétaires anglais ont fini par gagner, grâce à la prospérité générale du pays, plus qu'ils n'ont perdu par l'abolition des droits sur les céréales.

Il n'est guère douteux qu'un effet semblable se serait produit en Italie. Par exemple, le commerce de Gênes a prospéré, malgré la protection, que ne serait-il pas devenu avec le libre échange ? La classe dirigeante

de la réaction napolitaine : le gouvernement s'est isolé du pays, il a rompu les liens qui l'attachait à la partie morale et intelligente de la population. Effets positifs : le gouvernement a dû se jeter dans les bras des militaires. »

« Une des œuvres les plus notables de la réaction napolitaine et qu'elle croit la plus efficace pour le maintien du pouvoir absolu, est certainement l'armée. Tous les autres effets qu'elle a produits se résolvent en celui-ci.... L'armée napolitaine, avant l'année 1848, comptait nominalelement soixante mille soldats, en fait, à peine quarante mille; la réaction l'a augmentée jusqu'à cent mille hommes. Une armée tellement disproportionnée à notre population pèse depuis cinq années sur le royaume comme une tourbe de couquérants; néanmoins le gouvernement n'a rencontré aucun obstacle à sa formation ni de difficultés pour son entretien... On s'est étonné de voir que le gouvernement a pu éviter des désordres irrémédiables en dépensant 18 millions de ducats pour l'armée, tandis qu'il n'a que 30 millions de recettes... Ce fait n'a pu se produire qu'en diminuant les dépenses de tous les autres services de l'Etat¹.... »

Le nouveau régime a paru, il est vrai, donner la liberté à la presse, mais, en fait, il a eu soin d'empêcher qu'on usât de cette liberté pour attaquer les abus qu'il a intérêt à perpétuer. La liberté d'association n'existe pas². Une ligue

italienne, si elle faisait bien ses comptes, trouverait probablement que le militarisme finit par lui coûter beaucoup plus qu'il ne lui rapporte.

Les exploités sont malheureusement fort ignorants. Ils sentent leurs maux, mais n'en connaissent guère les causes. C'est pour cela qu'ils se laissent prendre au mirage du socialisme et du cléricanisme. Le parti dominant fait d'ailleurs tout ce qu'il peut pour les pousser dans cette voie. Il feint de croire que tout homme est enfermé dans ce dilemme : être mégalomane et partisan des droits protecteurs, ou être socialiste ou cléricale.

¹ C'est exactement ce qui s'observe maintenant. On diminue les dépenses pour l'instruction publique, pour les tribunaux, pour tous les services civils, et l'argent ainsi épargné est dévoré par les budgets de la guerre et de la marine. 1898.

² Les lignes suivantes, de l'encyclique papale, du 5 août 1898, sont fort remarquables :

» Plus d'une fois, par des actes publics adressés aux Italiens, Nous avons appelé l'attention sur les progrès inévitables du socialisme et de l'anarchie et sur les maux sans fin auxquels ils exposaient la nation; mais on ne nous écouta pas.

» Survinrent alors les événements néfastes, mêlés de désordres et de l'effusion du sang des citoyens, qui mirent dans le deuil quelques con-

comme celle de Cobden serait dissoute à peine formée et ses orateurs seraient mis en prison. La Constitution n'est guère observée et il est curieux de voir comment peu à peu ses principaux articles sont tombés en désuétude.

Ainsi l'art. 30 de la Constitution dit clairement qu'aucun impôt ne peut être établi et perçu s'il n'est consenti par les Chambres et sanctionné par le roi (Nessuno tributo può essere imposto o riscosso se non è stato consentito dalle Camere e sanzionato dal re). Au temps du ministère Crispi, de nou-

trées de l'Italie. Nul plus que Nous ne souffrit au plus profond de l'âme, nul plus que Nous ne s'émut à ce spectacle.

» Nous pensions cependant qu'en recherchant les origines premières de ces séditions et de ces luttes fratricides, ceux qui ont la direction des affaires publiques reconnaîtraient le fruit funeste mais naturel de la mauvaise semence impunément répandue dans la péninsule si largement et pendant si longtemps.

» Mais grandes furent notre surprise et notre douleur, quand nous apprîmes que, sous un prétexte absurde, mal dissimulé par l'artifice, on osait, afin d'égarer l'opinion publique et d'exécuter plus aisément un dessein prémédité, déverser sur les catholiques la folle accusation de perturbateurs de l'ordre, pour faire retomber sur eux le blâme et le dommage des mouvements séditieux dont quelques régions de l'Italie avaient été le théâtre; et notre douleur s'accrut encore bien davantage quand, à ces calomnies, succédèrent des actes arbitraires et violents, et qu'on vit nombre des principaux et des plus vaillants journaux catholiques suspendus ou supprimés, les comités diocésains et paroissiaux proscrits, les réunions des congrès dispersées, certaines institutions réduites à l'impuissance et d'autres menacées, parmi celles-là mêmes qui n'ont pour but que le développement de la piété chez les fidèles ou la bienfaisance publique ou privée; quand on vit dissoudre en très grand nombre les sociétés inoffensives et méritantes et détruire ainsi en quelques heures de tempête le travail patient, charitable et modeste, réalisé pendant de longues années et par tant de nobles intelligences et de cœurs généreux.

» En recourant à ces mesures excessives et odieuses, l'autorité publique se mettait tout d'abord en contradiction avec ses affirmations antérieures.

» Pendant longtemps, en effet, elle avait représenté les populations de la Péninsule comme de connivence et parfaitement solidaires avec elle dans l'œuvre révolutionnaire et hostile à la papauté. Et maintenant, au contraire, elle se donnait tout à coup à elle-même un démenti, en recourant à des expédients d'exception pour étouffer d'innombrables associations répandues dans toute l'Italie, et cela sans autre raison que leur développement et leur attachement à l'Eglise et à la cause du Saint-Siège.

» Mais de telles mesures lésaient par-dessus tout les principes de la justice et **MÊME LES RÉGLES DES LOIS EXISTANTES**. Ce fut aussi une offense spéciale envers Nous, qui avons organisé et béni ces utiles et pacifiques associations et envers vous, vénérables frères, qui en aviez promu avec soin le développement et qui aviez veillé sur leur marche régulière. »

veaux impôts furent établis par décret royal, les anciens impôts furent aussi perçus en force d'un décret royal. Il faut noter que la nécessité où s'est trouvé le gouvernement d'approuver les bilans par décret royal dépendait uniquement du fait qu'on voulait soustraire M^r Crispi au jugement de la Chambre. Le gouvernement paraît interpréter l'article de la Constitution dans le sens qu'il peut établir et percevoir des impôts par décret royal, sauf à les faire ensuite approuver par les Chambres. Or le texte prouve évidemment que c'est au contraire un consentement préventif des Chambres que demande la Constitution.

L'art. 31 dit : « La dette publique est garantie. Tout engagement de l'Etat envers ses créanciers est inviolable ». C'est pour cela que ces créanciers reçoivent maintenant 4 francs par titre de 100 francs, au lieu de 5 francs que l'Etat s'était engagé à leur payer.

L'art. 32 « reconnaît aux citoyens le droit de se rassembler pacifiquement et sans armes ». On tourne cette disposition d'une manière ingénieuse. Les préfets défendent aux citoyens de se rassembler ; s'il passent outre, on les punit pour n'avoir pas obéi aux ordres de l'autorité. En fait, la liberté de réunion et d'association n'existe pas en Italie.

L'art. 45 dit clairement « qu'aucun député ne peut être arrêté, hors les cas de flagrant délit, pendant le temps de la session, ni traduit devant les tribunaux jugeant au criminel, sans le consentement de la Chambre ». Cet article est comme non existant. Le gouvernement s'est arrogé le droit de proclamer, quand cela lui plaît, l'état de siège, et alors il fait arrêter autant de députés qu'il veut¹, sauf à faire approuver ensuite sa conduite par la Chambre ainsi épurée.

L'art. 71 dit : « Aucun citoyen ne peut être distrait de ses juges naturels. On ne pourra donc créer des tribunaux et des commissions extraordinaires » (Niuno può essere distolto dai suoi giudici naturali. Non potranno perciò essere creati tribunali o commissioni straordinarie). C'est pour cela qu'on vient de distraire un grand nombre de citoyens de leurs juges naturels, pour les traduire devant des Conseils de guerre, jugeant de faits **antérieurs** à la proclamation de l'état de siège. Si cette ma-

¹ On a même arrêté un député, M^r Nofri, à Turin, où l'état de siège n'existait pas. En réalité, l'art. 45 de la Constitution ne sert que trop souvent à empêcher qu'on puisse poursuivre, devant les tribunaux, les députés de la majorité pour des délits d'ordre absolument privés ; il a empêché qu'on pût poursuivre un homme politique célèbre, pour des faits de ce genre ; mais on n'en tient nul compte quand il s'agit de députés de la minorité et de faits politiques.

nière d'agir est légale, on ne sait guère à quoi peut bien s'appliquer l'article de la Constitution, ni ce qu'il a voulu défendre ¹.

Les libéraux de la première moitié de ce siècle attaquaient vivement les gouvernements de la péninsule, à cause du jeu du *lotto*, qu'ils jugeaient avec raison immoral²; mais le nouveau régime a eu garde de renoncer à une aussi fructueuse immoralité. Il a besoin d'argent, de beaucoup d'argent, et il le prend où il le trouve. Le samedi, on peut voir dans les principales villes d'Italie une foule d'hommes et de femmes, aux visages émaciés par la faim et la misère, attendre fiévreusement le tirage de la loterie officielle. C'est tout leur espoir; pour jouer ils ont enlevé le pain de la bouche à leurs enfants, ils ont engagé au Mont de piété leurs dernières hardes. Quand le tirage est fini, quand ils se sont bien persuadés que le sort ne leur a pas été favorable, ils rentrent chez eux la mort dans l'âme. Mais ils recommenceront, car leur misère est grande, le fisc insatiable dévore leurs pauvres ressources, et, dans l'excès de leur malheur, ils ne trouvent de refuge que dans le rêve, quand ils sont bercés par l'espoir de gagner à la loterie officielle.

Si, quelque année, le défaut absolu de ressources empêche les sujets du royaume de payer leur tribut habituel à la loterie, le gouvernement se hâte de nommer des commissions pour examiner la chose, et prendre des mesures pour que la passion du jeu ne diminue pas dans le pays.

L'*Annuario statistico* italien donne, pour la loterie, les chiffres suivants :

Années	Produits bruts milliers de <i>lire</i>	Produits nets
1889—90	74 266	38 093
1890—91	76 820	38 152
1891—92	73 596	35 473
1892—93	68 902	37 775
1893—94	64 892	35 247
1894—95	63 604	30 027
1895—96	63 968	33 131
1896—97	65 775	33 385

Le même *Annuaire* nous fait connaître le nombre des

¹ Voir à ce sujet un excellent article de M^r F. Racioppi, dans le *Giornale degli economisti*, août 1898.

² Voir entre autres : *Apologia del lotto*, et *Il sortilegio* de Giusti, et les observations de Enrico Mayer, dans le livre qu'a consacré à cet auteur le prof. Arturo Linaker.

ventes d'immeubles saisis parce que leurs propriétaires ne pouvaient pas payer les impôts.

Années	Ventes forcées par suite		Années	Ventes forcées par suite	
	de non paiement des impôts	des		de non paiement des impôts	des
1881	12 554		1891	9 414	
1886	11 715		1892	9 471	
1887	10 899		1893	13 375	
1888	14 195		1894	14 779	
1889	22 415		1895	11 132	
1890	13 827		1896	11 573	

Depuis une quinzaine d'années, au moins, ces faits servent de thème aux déclamations des hommes politiques qui, tous, disent vouloir prendre des mesures pour sauver la petite propriété, mais qui se gardent bien de faire quoi que ce soit de réellement efficace.

Pourtant, en 1897, M^r Luzzatti, étant ministre, voulut faire preuve au moins de bonne volonté. Il présenta aux Chambres un projet de loi pour constituer un fonds spécial (*fondo di sgravio*), destiné à venir en aide aux petits propriétaires et à les empêcher d'être expropriés par le fisc. Hélas ! ce fonds n'existe plus que sur le papier. Le peu d'argent que M^r Luzzatti avait réussi à mettre à part pour le constituer a été dévoré par les dépenses militaires. Les petits propriétaires continueront à disparaître ; mais ils pourront se consoler en lisant les beaux discours que font en leur faveur Messieurs les politiciens. Le parti dominant doit avant tout se soucier de ce qui peut servir à consolider ses privilèges et sa domination.

Les dépenses de l'Etat représentent jusqu'à un certain point les frais généraux de l'exploitation nationale. Pour connaître la charge que ces frais imposent au pays, il faudrait les comparer au total de la production économique. Malheureusement ce total nous est inconnu ; nous pouvons seulement nous en former une idée vague en considérant différents indices. Un des principaux est le chiffre de la richesse du pays ; pourtant il ne faut pas s'y fier exclusivement, car non seulement l'évaluation de ce chiffre est hérissée de difficultés et, partant assez inexacte, mais encore, quand bien même nous connaîtrions ce chiffre d'une manière exacte, il ne nous indiquerait qu'un des éléments d'où résulte la production nationale. La valeur du travail humain est un autre élément, dont l'importance n'est pas moindre. Il faut donc ajouter à l'indice du

chiffre de la richesse d'autres indices. Par exemple, le mouvement du commerce. Le chiffre du commerce international est connu directement d'une manière plus ou moins précise ; quant au commerce intérieur, on en peut avoir une idée en considérant les chiffres du trafic des chemins de fer.

Tâchons de comparer de la sorte les dépenses de l'Etat et la production économique en Italie et en quelques autres pays.

Les chiffres de la richesse publique sont ceux qui ont été acceptés par M^r de Foville, dans son étude remarquable : *La richesse en France et à l'étranger*. Les autres chiffres de la statistique sont pris, pour l'Italie, dans l'*Annuario statistico italiano*, et, pour les autres pays, dans les *Statistical abstract for the principal and other foreign countries*. Les chiffres relatifs à l'Italie étant pris comme unité, on a calculé les chiffres des autres pays pour avoir les proportions.

	Italie.	Angleterre.	France.	Belgique
Dépenses de l'Etat, moyennes annuelles de 1890 à 1895, millions de francs	1821	2266	3665	320 ¹
Proportions.	1	1,24	2,01	0,18
Richesse nationale, millions de francs.	55	270	225	34 ²
Proportions.	1	4,91	4,09	0,62
Commerce étranger : exportations plus importations, commerce spécial, sans les métaux précieux, moyennes annuelles de 1890 à 1895, millions de francs .	2125	14783 ³	7639	3029
Proportions.	1	6,96	3,60	1,43

¹ L'Etat, en Belgique, exploite un réseau considérable de chemins de fer. Il faut donc déduire des dépenses totales de l'Etat les dépenses pour l'exploitation des chemins de fer, c'est ce que l'on a fait ici.

² « M^r Grasse...dirait au moins 34 milliards. M^r Beernært, ministre des finances, a meilleure opinion encore de la richesse de son pays, et il nous semble qu'il n'a pas tort ». De Foville, *loc. cit.*

³ Les statistiques anglaises donnent l'exportation *générale* = E, l'importation *générale* = I, l'importation *spéciale* = S. L'exportation spéciale peut être calculée; elle est à peu près égale à

$$E - (I - S).$$

Recettes brutes des chemins de fer, moyennes annuelles de 1886 à 1891, millions de francs ¹	247	1804	1113	171
Proportions.	1	7,30	4,51	0,69

Si nous comparons l'Italie à l'Angleterre, nous voyons que les dépenses de l'Angleterre sont seulement de un quart supérieures à celles de l'Italie, tandis que la richesse de l'Angleterre est presque quintuple de celle de l'Italie; le mouvement commercial avec l'étranger est, pour l'Angleterre, presque sept fois celui de l'Italie; les recettes brutes des chemins de fer anglais sont plus que sept fois les recettes des chemins de fer italiens!

L'Italie, comparée à la France, donne les résultats suivants : les dépenses de la France sont le double de celles de l'Italie, mais la richesse de la France est quadruple; le mouvement commercial avec l'étranger plus de trois fois et demie, les recettes des chemins de fer, quatre fois et demie.

La Belgique a un budget des dépenses qui est moindre du cinquième du budget italien, tandis que sa richesse est au moins les six dixièmes de la richesse italienne, le mouvement commercial avec l'étranger est presque une fois et demie celui qui s'observe pour l'Italie; les recettes brutes des chemins de fer atteignent à peu près les sept dixièmes des recettes en Italie.

Ces comparaisons font donc voir que les dépenses de l'Etat grèvent proportionnellement beaucoup plus le peuple italien que le peuple anglais ou le peuple français ou le peuple belge. Telle est une des causes principales des troubles qui éclatent périodiquement en Italie, et il est bien évident qu'on ne les évitera pas, à l'avenir, en augmentant encore les dépenses de l'Etat.

Le pays s'appauvrit et les consommations diminuent. Voici quelques chiffres empruntés aux statistiques officielles :

¹ Pour l'Italie on n'a pas les chiffres pour les années postérieures à 1891. L'*Annuario statistico* met en note : Non si hanno per il complesso del regno i dati per gli anni posteriori al 1891.

Consommation annuelle, en moyenne, par habitant.

Années.	Bière. (litres.)	Années.	Sucre. (kilog.)
1879-1882	0,605	1871-1874	2,70
1883-1886	0,749	1875-1878	2,77
1887-1890	0,812	1879-1882	2,53
1891-1897	0,560	1883-1886	3,11
		1887-1890	2,66
		1891-1897	2,33

Années.	Café. (kilog.)
1883-1886	0,567
1887-1890	6,467
1891-1897	0,416

Les tableaux suivants, publiés dans notre *Cours d'économie politique*, font voir cet appauvrissement sous un autre aspect.

Prix courant (francs).

(I) du vin par h. à Avellino. (II) De l'huile par h. à Lucques. (III) Du fer en barres par 100 kg. (IV) Rapport de (III) à (I). (V) Rapport de (III) à (II).

	I	II	III	IV	V
1885	24	160	17,00	1,412	9,412
1889	20	151	18,40	1,087	8,207

Les mêmes quantités de services fonciers, mobiliers et personnels qui, transformés d'abord en vin, le vin étant ensuite échangé contre du fer, donnaient 1,412 de fer en 1885, n'en donnaient plus que 1,087 après l'augmentation des droits de douane en 1889. En d'autres termes, pour obtenir 100 de fer, il fallait employer plus de services fonciers, mobiliers et personnels, dans le rapport de 1,412 : 1,087 = 1,3 : 1.

On trouverait une différence bien plus considérable, si on faisait le calcul pour les rails d'acier, les étoffes, les fils, etc.

Consommation des tissus de laines de toutes sortes, galons, etc., en Italie.

	1886	Moyenne. 1889-90
Quantités consommées	201 571	181 362
Population (millions)	29,5	30,0
Consommation par chaque habitant(k.)	68,5	60,40
Moyenne des droits d'entrée (fr. par 100 kg.)	141,58	204,51

Charge totale du pays, en raison des droits de douane (1000 fr.) . . .	28 538	37 090
Si nous déduisons le produit des droits de douane perçus par le gouvernement, il reste la somme qui est payée en plus aux fabricants, laquelle est presque entièrement détruite (milliers de francs)		26 234

M^r EDOARDO GIRETTI a publié, dans le *Journal des économistes*, du 16 février 1867, une étude remarquable sur la crise de l'industrie du coton; nous ne pouvons mieux faire que de lui emprunter quelques citations :

..... « Tout le monde sait que les cotonniers italiens ont joué un grand rôle dans le mouvement protectionniste qui aboutit à la « réforme douanière » de 1887 et à la rupture des anciens traités de commerce.

» Grâce à une coalition très habile, qui réunit pour un moment tous les intéressés à un relèvement de tarifs et grâce surtout, il faut bien le dire, à l'état de désorganisation où se trouvait la grande masse des consommateurs et des exportateurs de denrées et d'autres produits industriels relevant de l'agriculture nationale (notamment les soies grèges et les vins), il fut alors possible à une minorité très peu nombreuse de manufacturiers, les politiciens s'en mêlant, d'obtenir du gouvernement et des Chambres législatives tout ce qu'elle désirait.

..... » Il suffit de quelques chiffres pour le prouver; en comparant les droits moyens perçus par 100 kilogrammes de marchandises importées en Italie avant et après la réforme du tarif (loi du 14 juillet 1887).

	1886	1889
	—	
	(Lires italiennes)	
Filés et chaines de coton	37,59	51
Tissus purs et mélangés	98,31	123,15
Autres articles manufacturés	128,64	209,47

..... » Mais la curée était trop grasse pour durer indéfiniment. Aussi depuis quelque temps la situation de l'industrie cotonnière a-t-elle tout à coup et radicalement changé.

» C'est bien là ce qu'avaient prédit ces prophètes de mauvais augure qui s'appellent économistes, mais Messieurs les cotonniers n'ont garde de le reconnaître, de peur de ne pouvoir ensuite médire à leur aise d'une science dont les prévisions se trouvent si exactement confirmées par les faits!

» Il y a pourtant des choses qu'il n'est pas si facile de nier et dont l'évidence est telle qu'elle crève les yeux à ceux-là mêmes qui sont le moins disposés — et pour cause — à admettre que ce n'est pas impunément que l'on viole les lois économiques.

» L'analyse d'un document fort intéressant, qui vient de m'être communiqué, en fournira la preuve. C'est un rapport que le président de l'*Associazione fra industriali cotonieri*, dont le siège est à Milan, a récemment adressé à ses coassociés.

» Le rapport commence par un tableau tout à fait décourageant de la situation actuelle de l'industrie du coton en Italie.

» La production des filés de coton, y est-il dit, dépasse de beaucoup la consommation. Aussi les prix de vente laissent-ils une perte sèche aux filateurs, contrairement à ce qui avait été dit et confirmé maintes fois dans les rapports précédents.

» Quant aux tisseurs, leur condition n'est guère meilleure. Ils ne savent pas quels articles produire ; les marchands en gros sont surchargés de stocks invendus ; les magasins sont encombrés.

» Il y aurait donc de quoi donner quelque raison aux économistes, lesquels ont toujours enseigné que l'effet inévitable des tous ces systèmes protectionnistes c'est d'altérer, au dommage même des gens que l'on veut protéger, ce juste équilibre entre l'offre et la demande, qui résulte naturellement du libre jeu de la concurrence.

» L'appât des gros bénéfices ne pouvait manquer de faire affluer rapidement à l'industrie cotonnière une grande partie des capitaux que la politique nouvelle du pays avait violemment détournés des anciens emplois.

» Il s'ensuivit une augmentation rapide et tout à fait artificielle de l'industrie protégée ; la concurrence intérieure, bien plus redoutable et acharnée que ne l'avait jamais été celle du dehors, ne tarda pas à ramener intérêts et profits au taux ordinaire du pays, et, comme il n'est pas possible de s'arrêter sur les mauvaises pentes, les pertes ont vite succédé aux gros bénéfices des premières années de la protection.

» Ce sont là des vérités banales en économie politique, mais Messieurs les cotonniers n'ont pas même l'air de s'en douter.

.....» Plusieurs nouvelles importantes maisons furent constituées, on agrandit d'un quart, d'un tiers, et souvent on redoubla les établissements déjà existants ; on ajouta partout des moteurs à vapeur aux forces d'eau ; on augmenta la

vitesse des machines. Aux usines détruites par l'incendie on substitua des organisations plus puissantes ; et les statistiques de l'Association, qui comptaient, en 1893, environ 1 400 000 broches, et, au 31 décembre 1894, 1 520 000 broches, dénombrement, au 30 juin 1896, 1 720 000 broches et 70 000 métiers mécaniques.

» En outre, nous pouvons assurer que le même nombre de broches donne au moins 10 p. 100 de plus qu'il y a eu d'années. Ces chiffres suffisent à prouver qu'il y a eu en Italie un accroissement extraordinaire et *précipité* de production.

.....» Personne ne songe à contester le bien fondé de ces plaintes de Messieurs les cotonniers, seulement on aurait désiré que l'énumération des causes de la crise qui en ce moment travaille leur industrie fût complète.

» La sécheresse, les intempéries, la mauvaise politique et la guerre d'Afrique, ce sont là des maux auxquels, peu ou prou, nous avons tous dû payer notre tribut en Italie. Messieurs les cotonniers n'ont que trop raison de s'en plaindre. Mais pourquoi oublient-ils d'ajouter aux fléaux naturels et politiques le fléau tout à fait artificiel du protectionnisme, qu'il ne dépendait que d'eux d'éviter à leur industrie ?

» Un tel oubli est vraiment regrettable, d'autant plus que quelques mots sur ces points auraient donné de la force à l'observation très juste, mais à la vérité un peu naïve dans la bouche d'un protectionniste, que pour 1897 la consommation des cotonnades sera encore réduite par suite du renchérissement du blé et des récoltes manquées de cette campagne.

.....» Mais les sophismes du protectionnisme sont tenaces et les cotonniers italiens s'y cramponnent avec toute la force d'une habitude vicieuse et invétérée. Leur opinion à eux c'est pour le moment *« qu'il est du ressort de celui qui devrait être le régulateur suprême des initiatives privées, c'est-à-dire de l'Etat, de tendre une main secourable à ceux qui lui ont fourni un si large champ à y moissonner des tributs. »*

» L'Etat ne saurait se refuser à une sommation si pressante et si légitime. Il lui sied de rétablir au plus tôt le juste équilibre entre la production et la consommation des manufactures de coton.

» Malheureusement le jour ne semble pas encore venu où il sera loisible aux législateurs italiens d'édicter une loi qui oblige chaque citoyen et citoyenne à consommer ses 4 ou 5 kilogr. de coton par an.

» Il est donc de toute urgence et nécessité que les coton-

niers, en se solidarisant, s'entendent pour limiter leur production.

» Avec ce touchant appel à la solidarité des cotonniers, sous les grandes ailes protectrices de l'Etat, se clôt le rapport que nous venons d'analyser.

» Nos lecteurs ne seront nullement surpris d'apprendre que l'Assemblée des cotonniers a accueilli par des applaudissements bien nourris la lecture de ce rapport et, de plus, qu'elle a émis le vœu que le gouvernement interdise le travail de nuit, si contraire à la santé et aux bonnes mœurs des ouvrières.

» Cette philanthropie protectionniste n'a cependant pas touché les socialistes, qui se permettent de l'appeler une charité hypocrite : *carità pelosa*. »

La diminution des consommations est remarquable. Décidément la statistique est, en Italie, une science éminemment subversive. Aussi le parti dominant ne l'aime guère. Depuis 1881 on n'a plus fait de recensement de la population, parce que l'argent manquait — disait-on. L'Italie est peut-être le seul des grands pays civilisés qui a ainsi interrompu la série de ses recensements réguliers. Il est vrai qu'au fond, connaître le chiffre exact de la population importe peu ; ce qui importe seulement au parti dominant est que cette population paie les impôts et les droits protecteurs dont il la grève.

Pourtant ce même parti, autrefois, méprisait fort les anciens gouvernements, qu'il accusait d'être rétrogrades et ennemis de la science. Tout le monde connaît les vers de Giusti sur les conditions auxquelles le gouvernement aurait permis aux savants de tenir un congrès : « Excluant la statistique, qui publie les secrets... laissant de côté la liberté du commerce, l'économie politique, les études géologiques et la phrénologie ; et ayant fait sur toutes les écoles un silence religieux ; du reste, il laisse libre à tous la parole. »

Mais qu'on compare cette boutade avec ce qu'écrit fort sérieusement un ministre de l'instruction publique dans le cabinet Rudini¹, en proposant une loi pour soumettre à une sorte d'inquisition les professeurs des universités. Il prétend leur dicter leurs opinions et leur imposer une certaine science orthodoxe, qu'il est pourtant fort embarrassé à bien

¹ Ce ministre est le même que celui dont nous avons parlé pages 3 et 7. Personne ne le confondra avec le ministre actuel, M^r Baccelli, qui est un esprit fin et éclairé.

définir. La clarté de ses expressions et la force de sa logique sont admirables. Il nous enseigne que la science est de sa nature « amie de la paix. » La balistique, la stratégie, la chimie qui enseigne à composer les explosifs pour la guerre, ne sont-elles plus des sciences ? Et, si ce sont des sciences, comment peut-on dire qu'elles sont « amies de la paix » ? Notre ministre ne sait trop comment réfuter les doctrines de ses adversaires, mais il se tire d'affaire par un procédé simple et ingénieux, en déclarant ces doctrines « indignes du nom auguste de science ». Savez-vous pourquoi elles ne méritent pas ce nom *auguste* ? Parce qu'elles « excitent les plèbes inconscientes à chercher leur bien-être en dehors d'un travail honnête et tranquille. » La science officielle et orthodoxe des socialistes d'Etat ne donne pas dans ce travers, paraît-il ; et le gouvernement italien, en poussant ses sujets à jouer au *loto* et en leur extorquant de la sorte quelques dizaines de millions par an, n'excite pas le moins du monde « les plèbes inconscientes à chercher leur bien-être en dehors d'un travail honnête et tranquille ». C'est puissamment raisonner, et l'on voit que ce ministre compte plus sur les Conseils de guerre que sur la logique pour réduire au silence ses adversaires ; seulement, en s'égarant sur les sentiers fleuris de la rhétorique, il ne songe pas que son blâme atteint, avant tout, ses propres et bons amis les politiciens. Ce sont eux, précisément, qui, par le décevant mirage de la protection douanière, « ont excité les plèbes inconscientes à demander leur bien-être aux droits protecteurs plutôt qu'au travail honnête et tranquille ». Ce sont encore eux qui, par les excitations malsaines de la mégalomanie, ont tâché de pousser le peuple à chercher son bien-être en dehors d'un honnête et pacifique labeur. Ce sont eux, toujours eux, qui, par le spectacle de fortunes scandaleuses, acquises par la fraude, le péculat et la corruption des pouvoirs publics, ont poussé bon nombre de gens à abandonner tout travail honnête pour s'adonner aux intrigues politiques. *Medice, cura te ipsum !*

L'insouciance ignorance du parti dominant, ses erreurs, ses fautes, son défaut de sens moral et de sentiment de justice sont les causes principales des maux du pays ; et tant que ces causes continueront à agir, les effets ne sauraient changer.

Lausanne, le 18 août 1898.

VILFREDO PARETO.

ADDENDA ET CORRIGENDA

Page Ligne

- 9 19*d* Ajoutez: C'est ce qu'avaient annoncé les journaux italiens. Mais monseigneur Bonomelli nie d'avoir été blâmé, au moins directement, par le pape. En tous cas l'encyclique dont nous donnons des passages, page 112, ne laisse aucun doute au sujet du blâme infligé par le pape aux agissements du gouvernement italien.

Page	Ligne	Au lieu de :	Lisez :
13	15 d.	avait fondé	avaient fondé
19	5 r.	mégalomonie	mégalo manie
27	13 d.	pour s'eu	pour s'en
101	18 r.	di partigianeria	di partigianeria

NB. *d.* indique: en descendant; *r.*, en remontant.

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS
WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN
THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY
WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH
DAY AND TO \$1.00 ON THE SEVENTH DAY
OVERDUE.

FEB 16 1948

22 May '56 PW
MAY 23 1956 CD

13 Dec '61 JM

REC'D LD

DEC 2 1961

13 Nov '62 DM

REC'D LD

NOV 30 1962

LD 21-100m-12,'43 (8796s)

YB 61896

367375

HC 306
Z 6

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

